



BOUGE TES CROUS

Pour un CROUS inclusif,
écologique et émancipateur

LA LISTE ASSOCIATIVE ET INDÉPENDANTE

**24
26**

SOMMAIRE

LA FAGE ET LE CNOUS	04
CONSULTATION ÉTUDIANTE	06
MOT DE LA LISTE CANDIDATE	08
LISTE CANDIDATE	09
BILAN DES ÉLUÉS 22/24	11
RENFORCER LA DÉMOCRATIE ET AFFIRMER LA PLACE DU RÉSEAU DES OEUVRES	18
FOCUS : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET VIOLENCES ASSOCIÉES	22
ASSURER UN DROIT AU LOGEMENT EN DÉVELOPPANT LE PARC CROUS	28
FOCUS : FAIRE ÉVOLUER LES CROUS AVEC LES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	40
GARANTIR UN DROIT À L'ALIMENTATION EFFECTIF PAR LA RESTAURATION CROUS	46

SOMMAIRE

FOCUS : ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANT·ES INTERNATIONAUX·ALES ——— 60

POUR DES CROUS ACTEURS DE LA VIE ÉTUDIANTE ——— 65

FOCUS : PERMETTRE À L'ENSEMBLE DES VILLES UNIVERSITAIRES D'ÉQUILIBRE D'ACCÉDER AUX SERVICES ——— 73

RÉFORME DES BOURSES : POUR DES AIDES SOCIALES RÉELLEMENT ÉMANCIPATRICES ——— 75

LIVRET : FAIRE DE L'URGENCE ÉCOLOGIQUE UNE PRIORITÉ DU RÉSEAU DES OEUVRES ——— 81

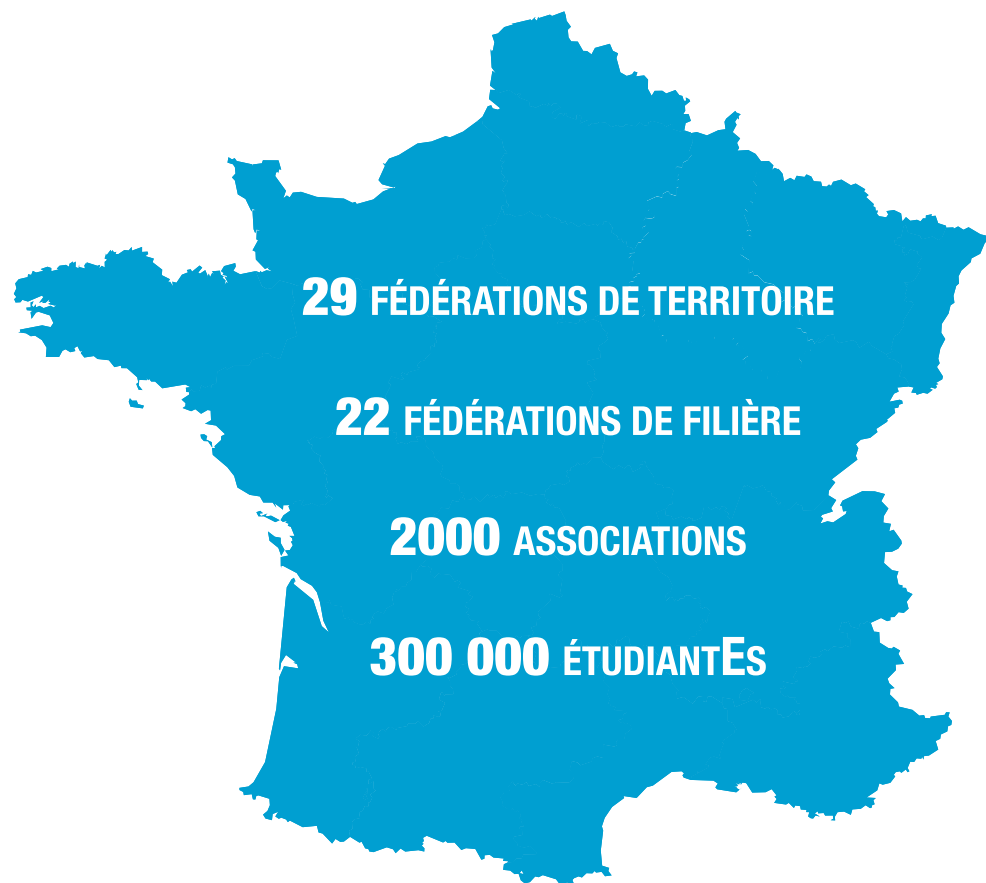
LIVRET : PERMETTRE UN RÉEL ACCÈS AUX SERVICES DES CROUS POUR LES PERSONNES EN FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE (FSS) ——— 94

CONTACTS ————— 98

LA FAGE ET LE CNOUS

« La FAGE est une organisation nationale représentative, humaniste et militante, fondant son fonctionnement sur la démocratie participative. Elle est dirigée par des étudiants. Attachée à l'objectif de construction d'une démocratie sociale, la FAGE réunit les jeunes dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses. Elle défend le pluralisme dans le respect des valeurs humanistes, républicaines et européennes. »

Extrait des statuts de la FAGE



Instances/organisations où la FAGE est représentée ou membre :

- **CESE** – Conseil Economique Social et Environnemental
- **CESER** - Conseil Economique Social et Environnemental Régionaux
- **CNAJEP** – Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire
- **CNESER** – Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- **CNOUS** – Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
- **CSE** – Conseil Supérieur de l'Éducation
- **HCERES** - Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
- **ESU** – European Students' Union
- **MedNet** – Mediterranean Network of Student Representatives
- **OVE** - Observatoire de la vie Étudiante
- **CNAM** - Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
- **CNTE** - Conseil National de la Transition Écologique
- **CNCB** - Comité National Contre le Bizutage
- **UCPA** - Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air
- **JPA** - Jeunesse au Plein Air
- **PPV** - Pacte du Pouvoir de Vivre

La Fédération des associations générales étudiantes – FAGE – est la première organisation étudiante de France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiant·Es. Elle base son action autour de trois piliers principaux :

- L'action de terrain, via la mise en place de projets d'innovation sociale ;
- La représentation des étudiant·Es et des jeunes au sein des conseils et instances, dite action syndicale ;
- La formation et l'éducation populaire des bénévoles et militant·Es membres de son réseau et au-delà.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances dans le système éducatif et ainsi permettre l'émancipation des jeunes. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux directement sur le terrain, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Indépendante des partis, des syndicats de salarié·Es et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère chargé de la Jeunesse. À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

LA FAGE ET LE CNOUS

Les élu.e.s étudiant.e.s si geant au Centre National des œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) sont avant tout des élu.e.s locaux. ales ayant un siège en Conseil d'Administration d'un CROUS. Ce sont nos représentant.e.s également, car nous, élu.e.s étudiant.e.s, les élisons tous les 2 ans.

La représentation des étudiant.e.s en France permet de porter leur voix à tous les niveaux de décision et de consultation sur les actions liées à la vie étudiante. Même si le nombre de sièges étudiants n'est pas suffisant au sein du CNOUS ou des CROUS au regard de son histoire, la FAGE ne doit pourtant jamais arrêter de porter haut et fort la voix des jeunes. Les élu.e.s CNOUS de la FAGE n'ont eu de cesse de saisir toutes les possibilités pour se faire entendre, pour développer le rôle et l'importance de la voix étudiante et du réseau associatif, aussi bien dans le cadre formel du conseil que dans l'ensemble des commissions. L'investissement de l'équipe nationale, en lien systématique avec les élu.e.s étudiant.e.s locaux.ales, l'expertise, le pragmatisme et la force de ses propositions ont considérablement affirmé le rôle incontournable de la FAGE dans le paysage de la représentation et de la défense des droits et des intérêts des étudiant.e.s.

Le Centre National des œuvres Universitaires et Scolaire est un établissement public caractère administratif. Il a pour but de piloter et coordonner l'action des 26 CROUS sur le territoire national. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Sa mission principale est de garantir une égalité des droits face à l'enseignement supérieur et son accès.

Ce sont les associations étudiantes, au début du XXème siècle, qui ont été à l'origine des actions menées en faveur des étudiant.e.s défavorisés et de la prise en charge d'un certain nombre de questions sociales, qui fonderont ensuite le réseau des oeuvres ; les CROUS. Le CNOUS a comme prérogative principale la vie étudiante en général. Qu'elle soit attrait à la restauration, au logement, à la santé ou encore l'accompagnement social, la mission du CNOUS est présente et doit permettre aux étudiant.e.s de bénéficier de conditions de vie leur permettant une réussite scolaire et personnelle.

Pour cela, le CNOUS reçoit des subventions publiques via un système de contractualisation : des projets à grande échelle (construction de Restaurant Universitaire par exemple) sont financés par une combinaison du CNOUS, des collectivités territoriales, sur fonds propres du CROUS ou par emprunt. Chaque année, en juin, cette contractualisation fait l'objet d'une discussion entre le CNOUS et les CROUS laquelle participe chaque Vice-Président.e Etudiant.e de chaque CROUS.



CONSULTATION ÉTUDIANTE

BOUGE TON CROUS



LA CONSULTATION ÉTUDIANTE

Le coût de la vie étudiante ne fait qu'augmenter, et avec lui, les rêves d'**un enseignement supérieur accessible à toutes et tous** s'éloignent. Incapacité à se loger, se nourrir, salariat, isolement, sont autant d'obstacles qui érigent des barrières entre les jeunes et leur émancipation.

Au carrefour de ces enjeux, les CROUS (Centres régionaux des Œuvres Scolaires et Universitaires) sont des acteurs indispensables de la vie étudiante et assurent des missions essentielles : aides sociales, restauration, logement, culture ...

Aujourd'hui, le réseau des œuvres et plus globalement les parties prenantes de l'enseignement supérieur **assurent-ils suffisamment leurs missions pour garantir l'égalité des chances et le bien-être étudiant** ? C'est pour répondre à cette question que la FAGE, première organisation représentative étudiante, et ses éluEs partout sur les territoires ont lancé la consultation étudiante Bouge Ton CROUS.

Alors que les files d'attente se multiplient, les associations d'aide alimentaire et les AGORAé (épiceries sociales et solidaires de la FAGE) tirent la sonnette d'alarme. Les étudiantEs ont faim et les mesures "très sociales" ne suffisent plus. Ainsi, **c'est unE étudiantE non bousierE sur 5 qui ne s'alimente pas dans les restaurants du CROUS car les prix sont trop élevés**, preuve d'un système à bout de souffle.

Grand défi de chaque rentrée étudiante, les conclusions sur le logement sont elles aussi alarmantes. En Île-de-France, le manque de résidences CROUS est criant : **57,7% des étudiantEs francilienNEs rejoindraient un logement CROUS si cela était possible**. Pourtant, bien que la précarité oblige les jeunes à s'y loger, ce sont **32% qui ne souhaiteraient pas rejoindre un logement CROUS à cause de l'état du bâti**, même si cela était possible.

Alors que la précarité apparaît comme le premier facteur d'échec académique, **il est urgent que le gouvernement tienne ses promesses et transforme structurellement notre système d'aides sociales étudiantes**, pour garantir à toutes et tous des conditions de vie et d'études à la hauteur.

Les propositions de cette profession tiennent aussi leur légitimité de cette consultation, qui nous a permis d'évaluer de façon large les besoins du public étudiant sur tous les pans de la vie étudiante.

ELLES PORTENT LE PROJET



MOT DE LA LISTE CANDIDATE

Aujourd'hui, en France, 1 étudiantE sur 5 ne mange pas à sa faim. Une statistique qui résonne comme un cri de détresse dans le silence assourdissant de nos politiques publiques.

Alors que le coût de la vie étudiante ne fait qu'augmenter, les rêves d'un enseignement supérieur accessible à toutes et tous s'éloignent. Incapacité à se loger, se nourrir, salariat forcé, ou encore isolement, sont autant d'obstacles qui érigent des barrières entre les jeunes et leur émancipation.

La liste candidate pose alors le constat suivant : il est dorénavant trop tard pour parler de précarité étudiante, il est temps de parler de pauvreté étudiante. Il est urgent d'agir. Face à cette urgence, le gouvernement se doit d'investir massivement dans le réseau des œuvres ; sans quoi, nous assisterons, impuissantEs, à l'effondrement de ce service public, laissant les étudiantEs sans solution.

Les récentes annonces concernant la vie étudiante et l'enseignement supérieur s'accumulent et se ressemblent. Dégel des loyers, coupes budgétaires proches des 1 milliard d'euros sur l'enseignement supérieur : la ligne politique est claire, la jeunesse et les étudiantEs ne sont pas une priorité pour notre gouvernement.

Nous l'affirmons, il est primordial de rendre aux CROUS leur place d'acteurs principaux de la vie étudiante. Il est primordial d'investir massivement dans ce service public qui continue d'être délaissé et méprisé année après année.

Par ailleurs, à l'heure où tous nos écosystèmes sont menacés, que nos sociétés approchent le point de non-retour quant aux dégradations irréversibles de l'environnement, il nous faut collectivement poursuivre les travaux engagés pour permettre aux CROUS de répondre aux exigences écologiques en accélérant leur transition vers un modèle plus durable.

Enfin, face à la montée des propositions liberticides et discriminantes au sein des CROUS, nous sommes profondément inquietEs quant aux dangers que ces idées constituent pour l'ensemble du réseau des œuvres.

*La liste candidate **BOUGE TES CROUS** luttera toujours contre l'obscurantisme, pour que perdure un réseau des œuvres inclusif, écologique et émancipateur.*

LISTE CANDIDATE

1



Clémence CARFANTAN

CROUS de Versailles

Étudiante en STAPS

5



Azénor MCILROY

CROUS de Nantes-PDL

Étudiante en médecine

2



Rémi BLOTTIN

CROUS de Toulouse

Étudiant en sciences infirmières

6



Lubin RIAULT

CROUS de Limoges

Étudiant en STAPS

3



Inès JANATI IDRISSE

CROUS de Lorraine

Étudiante en droit

7



Agathe LEMU

CROUS de Bretagne

Étudiante en LEA

4



Lilian BRUNEAU-MIGNON

CROUS d'Orléans-Tours

Étudiant en pharmacie

8



Timothée VITASSE

CROUS de Grenoble-Alpes

Étudiant en sciences
(Terre et environnement)

LISTE CANDIDATE

9



Roxane CROIZE-SANZEE

CROUS de Poitiers

Étudiante en STAPS

13



Emma BETRY

CROUS de Strasbourg

Étudiante en droit

10



Louis BENOIST

CROUS de Clermont-Auvergne

Étudiant en AES

14



Thomas ROBERT

CROUS de Lyon

Étudiant en pharmacie

11



Maigane DUCHOSSOY

CROUS de Clermont-Auvergne

Étudiante en MEEF

15



Sarah TOURRE

CROUS de Aix-Marseille Avignon

Étudiante en médecine

12



Bastien GRUGET

CROUS de Lille-NPDC

Étudiant en kinésithérapie

16



Théo RENNOU

CROUS de Nice-Toulon

Étudiant en STAPS

BILAN

DES ÉLUÉS BOUGE TES CROUS 2022/2024

BILAN 22/24

Pour introduire cette profession de foi, il nous semble essentiel de retracer le travail accompli par la précédente liste BOUGE TES CROUS pour le mandat 2022-2024. Les victoires obtenues sont pour nous significatives et à l'image des valeurs portées par la liste BOUGE TES CROUS.

Transition écologique

Vidéo "Pourquoi la liste BOUGE TON CROUS est LA liste écolo"

Lors du mandat 2019-2022, les éluEs BOUGE TES CROUS avaient mis en lumière la nécessité pour les CROUS de se saisir du contexte d'urgence écologique, et le besoin de mobilisation de l'ensemble de la société pour réduire son impact environnemental.

En 2023, nous avons pu fournir au réseau des œuvres deux contributions recensant nos positions à propos de la transition écologique au sein du réseau des œuvres. Cela nous a permis :

- De présenter une motion au conseil d'administration de septembre 2022, cadrant le rôle du CNOUS ainsi que les démarches à entamer pour le réseau des œuvres en faveur de la transition écologique.
- De faire adopter la majorité de nos revendications au sein de la stratégie nationale du réseau des œuvres, grâce à notre plaidoyer "**Transition écologique, les dernières propositions pour la transformation du réseau**".

En tant qu'**unique organisation ayant répondu à la sollicitation du CNOUS** sur cette thématique, la FAGE se félicite des ambitions retranscrites dans cette stratégie. Nos éluEs se sont montrés proactifs sur le sujet depuis plusieurs années, en impulsant au sein des CROUS la mise en place de commissions "transition écologique" et de projets de sensibilisation des étudiantEs à l'urgence écologique. De plus, les éluEs BOUGE TES CROUS et BOUGE TON CROUS ont impulsés la **réduction des prix sur les invendus alimentaires** en fin de journée dans certains CROUS, permettant un impact positif à la fois économique et écologique.

FAGE Fédération des Associations Générales Étudiantes

fédéralisme • formation • jeunesse • représentation • international • innovation sociale

CONTRIBUTION

Transition écologique, les dernières propositions pour la transformation du réseau

79 rue Penier - 92120
Montrouge

+33 1 40 33 70 70
contact@fage.org

www.fage.org

Conseil d'administration de la FAGE - février 2023

Organisation étudiante représentative membre du Cneser et du CA du Cno.us
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre du Cnejeep, de l'ESU et de l'UCPA

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS 22-24 a pour bilan :

- La rédaction de deux contributions de positions à propos de la transition écologique au sein du réseau des œuvres.
- La participation majeure à la construction de la stratégie nationale de transition écologique des CROUS et du CNOUS.
- La mise en place de commissions "transition écologique" dans les CROUS.
- L'impulsion de projets de sensibilisation à l'urgence écologique.
- La réduction des prix sur les invendus alimentaires en fin de journée dans certains CROUS.

BILAN 22/24

Logement

Après les nombreux échecs gouvernementaux concernant le développement du logement jeune, notamment le **“plan 60 000 logements étudiants”**, les éluEs BOUGE TES CROUS ont été force de proposition sur les questions d'évolution et d'aménagement du parc locatif des CROUS. Nous avons :

- Travaillé à l'accessibilité globale des résidences, dans l'objectif de permettre à toutes et tous de vivre et cohabiter dans l'ensemble des espaces de vie et de passage des résidences et tiers-lieux du réseau des œuvres.
- Fait avancer les réflexions au sujet du nouveau dispositif **“logement de demain”** présenté par le CNOUS. Nous avons une nouvelle fois été **la seule organisation représentative étudiante présente lors de ces temps**. Il est indispensable pour la FAGE de prendre part aux politiques de construction et de réhabilitation du réseau des œuvres, afin de définir des plans répondant aux besoins des étudiantEs.

Le mandat 2022-2024 a vu se mettre en place un **nouveau fonctionnement par phases au sein du tour logement**, obligeant les étudiantEs à sélectionner en plusieurs fois les résidences souhaitées avant même de connaître leur affectation universitaire. Nous avons eu pour objectif de rester proches de ces étudiantEs, pour les accompagner au mieux dans leurs demandes et répondre à leurs inquiétudes vis-à-vis de ce nouvel outil sélectif de répartition des hébergements.



Source : L'Etudiant

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS 22-24 a pour bilan :

- L'opposition à la réquisition des logements CROUS pendant les JOP.
- La participation à la construction de stratégies de réhabilitation des logements CROUS.
- La réflexion sur le dispositif “logements de demain”.
- L'accompagnement des étudiantEs lors des phases d'attribution des logements CROUS.

Alimentation

Dans la continuité des travaux entamés pour faciliter l'accès aux services du CROUS à l'ensemble des étudiantEs, nous avons rédigé une contribution **“Un nouveau jour, pour une restauration étudiante sociale et écologique”** avec pour objectifs :

- De préciser les besoins des étudiantEs sur l'ensemble des axes de la restauration.
- De rappeler dans l'ensemble des conseils d'administrations l'importance des services des CROUS, et la nécessité de la tarification sociale pour la majorité de nos camarades étudiantEs.

BILAN 22/24

- De rappeler l'importance d'un financement à la hauteur des besoins des étudiantEs, pour lutter activement contre la pauvreté grandissante.
- De développer de nouveaux modes de restauration innovants.

Ainsi, nous avons obtenu l'extension du repas à tarification sociale à 1€ pour les étudiantEs en situation de précarité mais n'ayant pas le statut de boursierEs. Nous n'avons d'ailleurs cessé de rappeler la nécessité d'étendre la tarification sociale à 1€ à l'ensemble de la population étudiante, sans condition.

En avril 2023, la proclamation de la **loi Lévi** nous a permis de mettre en avant un sujet bien souvent délaissé : l'accès aux services de restauration étudiant pour toutes et tous. Beaucoup de formations, notamment les formations sanitaires et sociales, sont isolées ou situées de Villes Universitaires d'Équilibre et n'ont pas accès à une restauration à tarification sociale. **Ce texte a été l'occasion de mobiliser le réseau des œuvres sur cette problématique en mettant en avant l'expertise du réseau de la FAGE sur les formations sanitaires et sociales.** Ce travail permettra de faciliter l'identification des zones prioritaires, mais aussi de définir des leviers d'actions concrets sur le conventionnement et la mobilisation des services, tout en répondant aux besoins des étudiantEs et en valorisant les travailleurs et travailleuses. Avec l'aide des fédérations étudiantes, nous avons fait remonter aux différents CROUS les établissements de formation nécessitant des conventionnements de proximité, afin d'accélérer leur mise en place. **Grâce à cela, plusieurs sites de restauration collective sont désormais conventionnés avec les CROUS et permettent aux étudiantEs un accès à la tarification sociale.**


EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS 22-24 a pour bilan :

- La rédaction d'une contribution de positions concernant la restauration au sein du réseau des œuvres.
- La lutte pour l'extension du repas à 1€ pour toutes et tous.
- L'extension effective du repas à 1€ pour les étudiantEs en situation de précarité non éligible aux bourses sur critères sociaux.
- L'identification de zones blanches pour y mettre en place des conventionnements (loi Lévi).

ACTION DE LA FAGE : La FAGE milite pour le passage de la proposition de loi permettant l'ouverture du repas à 1€ pour l'ensemble des étudiantEs !

Le 9 février 2023, une proposition de loi était débattue à l'Assemblée nationale pour permettre l'ouverture du repas à 1€. La FAGE s'est battue pour le passage de cette proposition essentielle pour répondre à l'urgence de la pauvreté étudiante. La proposition de loi a été rejetée à 1 voix. À 1 voix près, des milliers d'étudiantEs auraient pu enfin manger à leur faim.

Vidéo "À 1 voix près, le repas à 1€" 

BILAN 22/24

Vie étudiante et Culture / Démocratie étudiante (VPE)

L'accès à la culture est un vecteur d'émancipation important pour la jeunesse. Le CROUS étant un acteur à part entière de l'accès à la culture, nous avons souhaité mettre en avant les initiatives étudiantes via **notre implication dans les différents Jurys nationaux Culture ActionS**. Nous avons également participé à la rédaction d'une circulaire permettant une utilisation plus accessible et transparente de la CVEC, en faveur des projets par et pour les étudiantEs.

En parallèle, nous nous sommes attelés avec les Vice-PrésidentEs étudiantEs du réseau de la FAGE à la **création d'une charte cadrant l'ensemble des outils de la vice-présidence étudiante au CROUS**. Ces personnes faisant front quotidiennement pour de meilleures conditions de vie et d'études, il est essentiel de leur permettre de vivre et militer dans des conditions décentes.



EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS 22-24 a pour bilan :

- Sa présence dans les jurys nationaux Culture ActionS.
- La rédaction d'une circulaire pour une utilisation plus accessible et transparente de la CVEC.
- La création d'une charte sur la vice-présidence étudiante au CROUS.

ÉtudiantEs en situation de handicap



L'enseignement supérieur et la recherche dans sa globalité, incluant les CROUS, ne sont pas suffisamment inclusifs et accessibles pour les personnes en situation de handicap. C'est pourquoi les éluEs BOUGE TES CROUS, aux côtés du CNOUS, ont repensé les supports de communication et accompagné la **refonte du site internet du CNOUS**. 100% Handinamique, fédération nationale étudiante, fait partie du réseau de la FAGE et nous appuie sur ces travaux grâce à son expertise sur le sujet. Nous avons aussi rédigé en collaboration avec 100% Handinamique une contribution de positions sur l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur, **sur laquelle se base l'ensemble des positions que nous portons auprès du CNOUS et des CROUS**. Durant 2 ans, ce travail nous a notamment permis :

- D'identifier les sites de restauration et résidences pouvant accueillir des personnes en situation de handicap.
- D'identifier les chantiers prioritaires de rénovation et de réhabilitation de ces sites, pour permettre l'inclusion du plus grand nombre.

BILAN 22/24

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS 22-24 a pour bilan :

- La collaboration et la rédaction d'une contribution avec 100% Handinamique concernant l'accessibilité des structures du CROUS.
- Le travail sur les supports de communication du CNOUS pour les rendre plus inclusifs.
- La refonte du site internet du CNOUS et des CROUS.
- Le lancement d'un chantier de réhabilitation inclusive des sites des CROUS.

Aides sociales

-65000 DSE ENTRE 2021 ET 2022

Lors de la rentrée 2022, les éluEs BOUGE TES CROUS ont alerté le réseau des œuvres sur la forte diminution du nombre de Dossiers Sociaux Étudiants demandés par rapport à la rentrée 2021, avec 65 000 dossiers enregistrés en moins. Face à ce constat, et dans un contexte de précarité massive accentuée par l'inflation, nous avons demandé en urgence la mise en place de nouvelles campagnes de communication et d'un meilleur accompagnement afin de diminuer le taux de non-recours aux aides sociales. **Grâce à cela, nous avons observé dès la rentrée 2023 une amélioration de cette situation.**

De plus, les étudiantEs des formations sanitaires et sociales n'ont pour beaucoup pas la possibilité d'accéder aux bourses sur critères sociaux des CROUS, et restent dépendantEs des bourses attribuées par les régions. Cela entraîne un retard important de versement des bourses, un retard pour les demandes de logements CROUS, et même des inégalités concernant les montants des bourses.

Pour résoudre les problématiques liées à la gestion des bourses par les régions, les éluEs BOUGE TES CROUS ont engagé **un recours pour forcer la région Auvergne-Rhône-Alpes à aligner le montant des bourses régionales à celui des bourses du CROUS.** En effet, depuis 2017 nous agissons pour permettre le transfert de gestion des bourses régionales vers les CROUS, comme c'est le cas en Normandie. Depuis janvier 2024, le CROUS d'Orléans-Tours a lui aussi récupéré la gestion de ces bourses des formations sanitaires et sociales (BFSS) à la région Centre-Val-de-Loire.

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS 22-24 a pour bilan :

- L'alerte du CNOUS sur le taux de non-recours au DSE.
- Le lancement de nouvelles campagnes de communication et d'accompagnement sur le recours au DSE.
- Un travail sur les bourses des formations sanitaires et sociales, conduisant au transfert de gestion de la région Centre-Val-de-Loire vers le CROUS d'Orléans-Tours.
- L'obtention de l'alignement des BFSS sur le montant des bourses CROUS, via un recours contre la région AURA.

BILAN 22/24

ACTION DE LA FAGE : Accompagnement pour l'accès au DSE

La FAGE met à disposition des étudiantEs une mailing d'accès aux droits et d'accompagnement mesdroits@fage.org, et elle a fourni un accompagnement particulier des étudiantEs dans le remplissage du DSE qui peut être complexe et anxiogène.

Afin de répondre particulièrement aux demandes des étudiantEs, la FAGE a mis en place une adresse mail dédiée dse@fage.org pour répondre aux sollicitations.

Vidéo Decrypt'FAGE sur le Dossier Social Etudiant 

+ 500 MILLIONS POUR LES BOURSES

Annoncés en mars 2023, ces 500 millions d'euros débloqués ont été une première victoire de la FAGE, dans un l'objectif d'obtenir une réforme des bourses structurelle et ambitieuse !

Outremer



Durant le mandat 2022-2024, les éluEs BOUGE TES CROUS ont particulièrement soutenu les étudiantEs des territoires d'Outre-Mer. En effet, nous avons pu accompagner le déploiement du CROUS Réunion-Mayotte, et sensibiliser les étudiantEs résidant à Mayotte sur l'accès aux services du CROUS.

En parallèle, la séparation des pouvoirs entre l'État français et le gouvernement polynésien a eu pour conséquence d'empêcher l'accès aux services conventionnés et aux bourses du CROUS aux personnes qui étudient dans l'enseignement supérieur polynésien hors de l'Université de Polynésie Française. **Nous avons ainsi alerté le CNOUS et la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle sur la situation que subissent ces jeunes.**

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS 22-24 a pour bilan :

- L'accompagnement du déploiement du CROUS Réunion-Mayotte.
- La sensibilisation des étudiantEs de Mayotte sur l'accès aux services du CROUS.
- L'alerte sur la situation des étudiantEs PolynésienNEs afin d'ouvrir l'accès aux bourses du CROUS pour l'ensemble des étudiantEs du territoire.

RENFORCER

LA DÉMOCRATIE

**ET AFFIRMER LA PLACE DU
RÉSEAU DES OEUVRES**

DÉMOCRATIE ÉTUDIANTE

Un démocratie étudiante menacée

8,77% Taux de participation aux élections CROUS de 2024

Cette année encore, le taux de participation lors des élections CROUS est resté très faible, avec une moyenne de 8,77% à l'échelle nationale. Reflet de la participation démocratique des jeunes aux différentes élections, ce taux de participation, bien qu'en progression depuis les dernières élections, reste largement insuffisant pour assurer une réelle représentativité. **Il est aujourd'hui nécessaire de se questionner sur le fonctionnement démocratique des élections étudiantes. Nous ne pouvons plus uniquement nous satisfaire d'une simple augmentation du taux de participation qui n'est pas synonyme d'amélioration de la démocratie étudiante.**

L'organisation de ce scrutin par voie électronique, bien que censé faciliter l'accès au vote à touTEs les étudiantEs, a très vite montré ses limites. **Des centaines de milliers d'étudiantEs n'ont pas été inscritEs sur liste électorale** et n'ont donc pas pu participer au scrutin, faute de remontées d'informations par leurs établissements. Au-delà de l'accès primaire au vote, les étudiantEs doivent comprendre ce qu'impliquent leur participation au scrutin et son importance.

Les élections CROUS, universitaires et les organisations étudiantes se retrouvent souvent au cœur d'enjeux politiques : la participation manifeste de certains partis politiques au cours de ces dernières élections CROUS doit être un signal d'alerte.

Le modèle associatif étudiant est à l'origine de la création du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Dans un contexte où la précarité étudiante est exacerbée, la liste BOUGE TES CROUS est déterminée à se battre pour améliorer les conditions de vie et d'études des étudiantEs. Ce modèle, basé sur une action de terrain syndicale et associative, reste le seul permettant de lutter contre la précarité étudiante et de se battre pour l'obtention de droits.

Les élections étudiantes ont un rôle clé à jouer dans la participation démocratique des jeunes de manière plus globale, faisant partie des premiers votes à réaliser en tant que citoyenNE. Il est crucial que les organisations étudiantes et le CNOUS prennent à cœur leurs responsabilités et œuvrent pour que les étudiantEs aient l'opportunité de participer à ces élections de manière libre, éclairée en luttant contre toute forme de désinformation et méthodes démagogiques. **À l'heure où l'obscurantisme et la haine se font une place de plus en plus menaçante au sein des élections étudiantes comme en témoignent ces dernières élections CROUS, il est urgent d'agir.**

Des éluEs capable de se saisir de cette démocratie

Dans la continuité de ce constat sur les failles du système démocratique étudiant, il est nécessaire que les éluEs étudiantEs retrouvent une place centrale dans les décisions prises dans les conseils des CROUS et CNOUS.

Alors que les associations étudiantes sont à l'origine même du réseau des œuvres, la place et le poids des étudiantEs n'ont cessé d'être amoindris au fil des années. En 1987, le taux de sièges attribués aux étudiantEs est passé de 50% à 27%, soit une diminution drastique du nombre de voix délibératives allouées aux étudiantEs.

BOUGE TES CROUS, LA LISTE ASSOCIATIVE ET INDÉPENDANTE
LISTE CANDIDATE AU CA DU CNOUS - 2024/2026

BOUGE TES
CROUS

6-8 FÉVRIER

SOIS AU RDV POUR

**CHOISIR QUI TE
REPRÉSENTERA**

AU CROUS !

FAGE

19

DÉMOCRATIE ÉTUDIANTE

La proportion d'élus étudiantEs doit augmenter et s'accompagner d'une réelle formation pour que les élus puissent se saisir pleinement de leurs rôles et missions. Si la représentation étudiante n'est pas innée pour bon nombre d'élusEs, le réseau de la FAGE s'engage à œuvrer pour une politique de formation qui permet à chacunE de saisir les responsabilités qui lui incombent. Former et faire comprendre aux élusEs les leviers d'action auxquels iels ont accès est le meilleur moyen pour améliorer les conditions de vie des étudiantEs que nous représentons. **Au-delà des organisations étudiantes, les CROUS doivent jouer leur rôle dans la formation et la compréhension de cet écosystème.**

27% Part d'étudiantEs au sein des conseils d'administration des CROUS (contre 50% avant 1987)

ACTION DE LA FAGE : Accompagnement des élusEs et formation

Si l'action de la FAGE se concrétise de différentes manières, l'un de ses buts premiers est de « contribuer à la formation des bénévoles, des militantEs (élusEs, bénévoles associatifVEs, etc.) avec le concours de ses membres actifVEs en valorisant les compétences informelles acquises ».

Pilier essentiel et déterminant de notre réseau, aussi bien à l'échelle locale que nationale, la formation se doit d'être sans cesse entretenue et, pour cela, l'innovation pédagogique est notre mot d'ordre.

En ce sens la FAGE, a développé au fil du temps une politique de formation répondant à 4 critères :

- La formation par les pairs ;
- La formation pour adulte ;
- Le développement de l'innovation pédagogique ;
- L'entretien de l'éducation populaire.

Via son agrément de jeunesse et d'éducation populaire, la FAGE peut continuer à mettre en valeur son modèle de formation qui permet un épanouissement de son réseau associatif. C'est grâce à ses différentes expertises que la FAGE affirme que l'innovation pédagogique est un outil essentiel au bon développement des jeunes et prône son efficacité au sein des formations du supérieur.

Ainsi, l'ensemble des élusEs membres du réseau de la FAGE se voit proposer également des formations sur ce modèle d'éducation populaire, lui permettant de s'émanciper, développer son avis critique et une expertise sur les sujets qu'il sera amené à traiter en conseil.

Lutter contre un sous-financement chronique

La place du réseau des œuvres en tant qu'acteur principal de la vie étudiante doit être de nouveau considérée. Les attaques à son encontre sont nombreuses : doute sur les capacités du CNOUS à honorer ses missions, remise en cause de la légitimité du réseau des œuvres à répondre aux besoins des étudiantEs, etc.

Nous l'affirmons encore aujourd'hui : le CNOUS est essentiel en tant que service public qui fait de son mieux, avec les moyens que le gouvernement daigne lui accorder.

DÉMOCRATIE ÉTUDIANTE

En effet, si aujourd'hui le CNOUS peine à réaliser convenablement ses missions ce n'est pas par manque de volonté ou de considération envers les étudiantEs mais bien parce qu'il est délaissé et victime d'un sous financement chronique.

À l'instar de notre enseignement supérieur, il est le témoin d'un gouvernement qui ne fait pas de la jeunesse une priorité.

En 2023, c'est un budget avec un déficit de 2,9 millions d'euros qui nous a été présenté tandis qu'en 2024 le déficit du CNOUS représentait 2,1 millions d'euros. **À chacun de ces votes, les éluEs pour la FAGE se sont fermement opposés à ces budgets qui restreignent toujours plus le financement du CNOUS.** Comme abordé dans le bilan de nos éluEs sur le mandat 2022-2024, il nous faudra continuer à alerter sur la situation dans laquelle se trouve notre réseau des œuvres, mais surtout agir collectivement pour un financement massif de ce service public.

-2,2M

Déficit du budget 2024 présenté en CA du CNOUS

**VOTES : CONTRE (BOUGE TES CROUS et UNEF)
ABSTENTION (Union Étudiante)**

Ressources humaines : une revalorisation pour un fonctionnement efficient

Avec les étudiantEs, ce sont les professionnelLEs qui sont les premierEs impactéEs de ce manque de considération. La question des ressources humaines doit être réfléchiée pour assurer un service de qualité. **Le manque de personnel dans les équipes de restauration ne peut actuellement pas permettre aux services des CROUS de fonctionner efficacement.**

Cette situation découle de deux phénomènes concomitants :

1. Le taux de remplissage des plafonds d'ETPT (équivalent temps pleins travaillé) des CROUS est inférieur à 100%, principalement dans les services de restauration. Cela est notamment dû à un manque d'attractivité et de valorisation des offres d'emploi en restauration dans le réseau des œuvres.
2. Parallèlement, les plafonds d'ETPT accordés sont trop faibles pour que les CROUS puissent gérer de la meilleure manière l'ensemble des missions du réseau.

La FAGE demande une revalorisation des emplois permettant de développer l'attractivité des offres dans les services de restauration CROUS, afin que ceux-ci parviennent à utiliser l'entièreté des plafonds ETPT accordés au réseau des œuvres. **Malheureusement, la capacité des CROUS à ouvrir des postes est restreinte en raison des plafonds d'ETPT bien trop bas. La FAGE demande donc que le plafond d'ETPT accordé au réseau soit réévalué à la hausse.**

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- Une revalorisation des emplois afin de développer l'attractivité des offres d'emplois des services de restauration CROUS.
- La hausse des plafonds d'ETPT accordés au réseau des œuvres.
- La sortie des emplois étudiants des plafonds d'ETPT des CROUS.

EN BREF

FOCUS

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET VIOLENCES ASSOCIÉES

TRIGGER WARNING

Cette partie de notre profession de foi aborde les questions de discriminations et violences associées, violences sexistes et sexuelles, LGBTQIA+phobies. Aborder ces sujets n'est pas anodin et peut déclencher des réactions, malaises ou rappeler des événements traumatisants vécus. Si tu ne te sens pas apte à aborder cette thématique, nous te déconseillons d'en prendre connaissance. Tu peux également arrêter la lecture à tout moment.

En cas de besoin, n'hésite pas à te rendre sur le chat mis à disposition sur notre site internet en partenariat avec l'association En Avant Toutes :

https://www.fage.org/victime_ou_temoin_violences_discriminations/

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

TRIGGER WARNING

Cette partie de notre profession de foi aborde les questions de discriminations et violences associées, violences sexistes et sexuelles, LGBTQIA+phobies. Aborder ces sujets n'est pas anodin et peut déclencher des réactions, malaises ou rappeler des événements traumatisants vécus. Si tu ne te sens pas apte à aborder cette thématique, nous te déconseillons d'en prendre connaissance. Tu peux également arrêter la lecture à tout moment.



EN AVANT
TOUTE(S)

En cas de besoin, n'hésite pas à te rendre sur le chat mis à disposition sur notre site internet en partenariat avec l'association En Avant Toutes :

https://www.fage.org/victime_ou_temoin_violences_discriminations/

1/10 Part d'étudiantEs se déclarant victimes de violences sexuelles depuis leur arrivée dans l'enseignement supérieur

41% des jeunes ont subi au moins deux discriminations au cours des 5 dernières années. Ce chiffre est le reflet d'un constat alarmant : les discriminations sont omniprésentes au sein de notre société. Selon un rapport annuel du Haut Conseil de l'Égalité, 14% des femmes déclarent avoir subi un « acte sexuel imposé », c'est-à-dire une agression sexuelle ou un viol, un chiffre qui s'élève à 22% des femmes de 18 à 24 ans, et 37% des françaises interrogées ont déjà subi une situation de non-consentement. Ces chiffres posent le cadre de l'ampleur des discriminations et violences dans la société. L'Enseignement Supérieur et la Recherche n'est pas exempt de ce constat, bien au contraire. En effet, d'après le rapport de l'Observatoire étudiant des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur sorti en avril 2023, c'est **1 étudiantE sur 10** qui déclare avoir été victime de violences sexuelles depuis son arrivée dans l'enseignement supérieur, pour **1 étudiantE sur 20** victime de harcèlement sexuel. Il est nécessaire et urgent d'agir.

Ces dernières années, les consciences changent progressivement. Des dispositifs et actions de lutte contre les discriminations et violences ont été mis en place dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Néanmoins, ces dispositifs sont largement méconnus et leur déploiement reste très hétérogène et loin d'être efficace.

Depuis plusieurs années, le réseau de la FAGE s'investit dans la lutte contre les discriminations et violences associées au sein de l'enseignement supérieur et la recherche : mise en place de projets d'innovation sociale, de dispositif d'écoute et de réorientation des victimes, de formations auprès des associations étudiantes, etc. Néanmoins, les actions des associations ne doivent pas éternellement se substituer au service public et au rôle des établissements. L'enseignement supérieur se doit d'être accessible à toutes et tous et cela ne pourra être le cas tant qu'il sera le terrain de violences et de discriminations. Enfin, l'éducation est la clé du progrès social, l'enseignement supérieur se doit de l'être en agissant pour que la société de demain soit exempte de discriminations et de violences. **Le réseau des CROUS est un acteur majeur de la vie étudiante. C'est en ce sens qu'il se doit d'agir afin d'œuvrer vers un enseignement supérieur acteur de la lutte contre toutes formes de discrimination.**

Des dispositifs sont d'ores et déjà obligatoires et déployés par les établissements. Néanmoins, nous constatons un manque d'informations lisibles et accessibles aux étudiantEs leur permettant d'y recourir. Les CROUS sont des acteurs centraux de la vie étudiante et doivent contribuer à cet accès à l'information. Pourtant, actuellement, nombre d'établissements et de CROUS ne mettent pas en lumière les dispositifs de signalement et ne rendent pas lisible l'information quant à leur fonctionnement.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ainsi, il est essentiel de multiplier les moyens de communication et d'information sur la question, en fournissant une communication physique et numérique accessible et de l'information sur les dispositifs existants, leur fonctionnement et les démarches précises à suivre pour effectuer un signalement. Face à ce constat, la FAGE revendique la mise en place d'une communication renforcée et l'amélioration de la lisibilité du dispositif. Au-delà des démarches et de l'accès, la communication doit permettre une lisibilité quant au fonctionnement et aux étapes du dispositif. De plus, il est primordial de communiquer sur les issues possibles et les personnes informées du signalement, afin de rassurer les victimes. **Cette communication doit s'accompagner d'interventions au cours des rentrées universitaires auprès des étudiantEs sur le sujet, garantissant que chacunE ait accès au plus tôt à l'information et tout au long de son parcours universitaire.**

L'accès à l'information et aux dispositifs doit également passer par les personnelLEs directement au contact des étudiantEs. **Chaque membre du personnel peut être amené à faire face à une situation de discriminations, et doit donc savoir comment agir et réagir.** C'est pourquoi il est nécessaire que chacunE soit forméE de façon systématique et obligatoire pour l'ensemble du personnel des établissements et des CROUS. Afin d'accompagner les victimes de la meilleure façon, l'ensemble du personnel doit également être informé sur le fonctionnement des dispositifs de signalement et procédures disciplinaires des établissements et des organismes possibles pour orienter les victimes, et ce, dès leur prise de poste. **En ce sens, la FAGE demande la formation du personnel tant sur les prises en charge des victimes que sur les dispositifs de signalement existants dans les établissements.**

Au-delà d'un manque de communication, l'articulation globale des procédures n'est pas claire et cohérente et ne permet donc pas une prise en charge efficiente des victimes. Pour cause, les procédures sont souvent complexes et peu lisibles, la place du dispositif de signalement par rapport aux sections disciplinaires des établissements ou aux mesures devant être prise par les autorités compétentes sont peu compréhensibles et claires pour les acteurICEs concernéEs, comme pour les étudiantEs. Cela est encore plus complexe concernant les établissements d'ESR non-universitaires. Les personnes chargées des dispositifs diffèrent d'un territoire à l'autre, et la formation de celles-ci n'est pas garantie. **Des procédures claires et cadrées au niveau régionales sont nécessaires, ce via la mise en place de conventionnements.**

Des conventionnements ont déjà été déployés par les universités de Picardie, de Nantes et le rectorat de Bourgogne Franche-Comté. Concernant l'Université Picardie Jules Vernes, une augmentation de 50% des signalements fut observée à la suite de la signature de la convention. Cette augmentation notable prouve que le dispositif a été rendu plus accessible aux étudiantEs, qui s'en saisissent donc davantage. Ces conventions facilitent la coordination et les liens entre les différentes parties prenantes, et sécurisent l'articulation entre le judiciaire et l'administratif. La convention en Bourgogne Franche-Comté, via le rectorat, permet de toucher l'ensemble des établissements d'ESR de la région ainsi que le CROUS et facilite l'uniformisation du traitement des cas. **Bien qu'imparfait, ces exemples doivent être des bases de travail afin de déployer des dispositifs efficaces.**



+50% Nombre de signalements suite à la mise en place d'un dispositif efficace de signalement à l'Université Picardie Jules Vernes

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La FAGE revendique la mise en place de conventionnements entre les rectorats, les parquets, les établissements d'ESR, les CROUS et des associations expertes de la thématique pour une meilleure prise en charge des cas. La première écoute des victimes doit nécessairement être prise en charge par des associations expertes afin de faciliter la saisine des dispositifs par les victimes et leur permettre d'être confiantes. Les CROUS doivent prendre dans ces conventionnements une place de relais de l'information, de point d'entrée, de guichet et de réorientation via un personnel formé.

Dans le même objectif d'un meilleur accompagnement des victimes, le signalement doit pouvoir se faire par différentes voies. **La FAGE préconise la mise en place d'un numéro d'écoute** (ou autre dispositif d'écoute, par exemple un chat) géré par des personnes expertes et/ou formées réorientant notamment vers le dispositif de signalement, afin de favoriser la libération de la parole des victimes. L'accès à ceux-ci doit être facilité via une multiplication des relais de l'information par les acteurICEs en lien avec les établissements: CROUS, établissements, composantes, associations...

Enfin, le CNOUS et le réseau des CROUS sont des acteurs centraux de la vie des étudiantEs. C'est pourquoi, face aux chiffres alarmants, il est essentiel qu'ils puissent se saisir globalement de la question des discriminations et violences associées, afin d'impulser la mise en place de mesures concrètes répondant à l'urgence. C'est pourquoi la FAGE revendique la mise en place d'une **commission spécifique au sein de chaque CROUS**, impulsée par le CNOUS en tant que tête du réseau des œuvres. Cette commission doit permettre aux CROUS d'impulser des projets de conscientisation comme des semaines dédiées aux thématiques de lutte contre les discriminations en lien avec les associations du territoire.

Dans la même dynamique, la FAGE revendique la mise en place de critères spécifiques concernant l'inclusivité des projets financés par les fonds Culture-ActionS dans le but de favoriser la mise en place d'événements inclusifs et responsables. En effet, au-delà de dédier des événements à la conscientisation, la prévention, sur la lutte contre les discriminations et violences associées, il est nécessaire que ces enjeux transcendent tous les projets et événements mis en place. Cela doit passer par des stands de prévention, la mise en place de personnes formées à la prise en charge des victimes, la mise en place de campagnes de prévention/sensibilisation ; ce quel que soit le type d'événement et sa thématique initiale.



EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- La formation de l'ensemble du personnel des CROUS à la réorientation des victimes de discriminations et violences sexistes et sexuelles, notamment aux dispositifs mis en place par les établissements d'ESR, prioritairement des agentEs en lien direct avec les étudiantEs.
- La mise en place d'une communication physique et numérique accessible et renforcée sur les dispositifs de lutte contre les discriminations et VSS existants, leur fonctionnement et les démarches précises à suivre ainsi que les étapes et issues possibles d'un signalement.
- La mise en place de conventionnements entre les rectorats, les parquets, les établissements d'ESR, les CROUS et des associations expertes de la thématique pour une meilleure prise en charge des cas de discriminations et violences associées.
- La mise en place d'un dispositif d'écoute géré par des personnes expertes et/ou formées réorientant notamment vers le dispositif de signalement des établissements, afin de favoriser la libération de la parole des victimes.
- La mise en place d'une commission spécifique sur la lutte contre les discriminations et violences associées au sein de chaque CROUS.
- La mise en place de critères spécifiques concernant l'inclusivité des projets financés par les fonds Culture-ActionS dans le but de favoriser la mise en place d'événements inclusifs et responsables.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

ACTION DE LA FAGE : Le dispositif Personne de Confiance, vers des événements exempts de discriminations !

Le dispositif Personne de confiance est un dispositif phare de la FAGE. Créé en 2017, sa première expérimentation a pu avoir lieu lors des universités d'été de la FAGE de la même année. Ce dispositif vise à rendre les événements sûrs et à accompagner et rediriger les victimes de discriminations lors des différents événements du réseau de la FAGE. Les Personnes de Confiance sont ainsi présentes en cas de besoin pour les participantEs victimes ou témoins de discriminations ou violences associées ou encore les personnes mal à l'aise pendant l'événement. En perpétuelle réflexion, le dispositif prend un tournant en 2022 lorsque la formation est adaptée et devient plus complète, mêlant ainsi une partie théorique et une partie pratique. Le dispositif Personne de Confiance est central afin de permettre à chacunE de participer et profiter pleinement des événements !

Au-delà de la prise en charge des victimes, la mise en place du dispositif permet également de faire de la prévention auprès des participantEs.

Concrètement, qu'est-ce que le dispositif Personne de Confiance ?

Des équipes de personnes de confiance, bénévoles et formées à la prise en charge des victimes de discriminations, sont déployées tout au long des événements. Elles sont repérables via un signe distinctif et joignables soit via un numéro unique ou leur propre numéro de téléphone. En parallèle, des Personnes de Confiance anonymes (sans signe distinctif) peuvent également être mises en place pour faciliter la prise de contact et déceler des situations discriminantes.



Depuis septembre 2022, ce sont plus de 650 associatifs et associatives du réseau de la FAGE qui ont pu être forméEs via la formation Personne de Confiance de la FAGE. Ce sont plus de 650 bénévoles forméEs à la première prise en charge des victimes ou témoin de violences et à la réorientation vers les professionnelLEs !

[Vidéo de présentation du dispositif Personne de Confiance de la FAGE](#)



LGBTQIA+phobies

Bien que la société connaisse ces dernières décennies des avancées sur la lutte contre les discriminations, des chiffres alarmants subsistent et notamment dans le milieu étudiant : 20% des étudiantEs ont été victimes d'insultes LGBTQIA+phobes d'après l'observatoire étudiant des VVS dans l'ESR. **En ce sens, le réseau des CROUS, en tant qu'acteur central de la vie étudiante, doit agir pour lutter contre la LGBTQIA+phobie par des actions de sensibilisation, mais également via la prise en charge des victimes de discriminations et violences.**

Premièrement, afin de favoriser la mise en place de projets et d'actions contre la LGBTQIA+phobie, la FAGE revendique la **mise en place d'un fonds dédié au financement d'actions de lutte contre les LGBTI+phobie au sein des fonds Culture-ActionS**. Cela permettrait aux associations d'être prioritairement financées et ainsi de multiplier les actions sur le sujet. Cela doit s'accompagner par une action en propre des CROUS, impulsée par le CNOUS via la mise en place par le CNOUS d'une semaine dédiée à la lutte contre les LGBTQIA+phobies en lien avec les associations étudiantes.

**BOUGE TES CROUS, LA LISTE ASSOCIATIVE ET INDÉPENDANTE
LISTE CANDIDATE AU CA DU CNOUS - 2024/2026**

26

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Par ailleurs, les victimes de LGBTQIA+phobie ont des difficultés à saisir les dispositifs, du fait d'un manque de formation et de conscientisation de la société sur le sujet, mais aussi des acteurICEs en charge des signalements. Ainsi, la FAGE demande **l'intégration d'associations expertes de la prise en charge des victimes de LGBTQIA+phobie dans les processus de signalement mis en place**. Cela doit se généraliser sur les différents critères de discriminations, nécessitant une expertise des parties prenantes. En parallèle, afin de permettre à l'ensemble des agentEs d'être des portes d'entrée des dispositifs existants, il est nécessaire qu'un module spécifique sur les LGBTQIA+phobies soit intégré dans la formation du personnel des CROUS.

Enfin, les personnes LGBTQIA+ doivent pouvoir être considérées telles qu'elles le souhaitent, afin qu'elles puissent s'épanouir sereinement dans le parcours d'enseignement supérieur, et plus globalement dans leur vie. En ce sens, la FAGE revendique **la facilitation des possibilités de changement de prénom d'usage** dans les documents administratifs via une procédure claire et publique. De plus, il est également nécessaire que la prise en compte des changements de genre des personnes, notamment dans le cadre des candidatures des éluEs étudiantEs, soit facilité.

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- La mise en place d'un fonds dédié au financement d'actions de lutte contre les LGBTI+phobie au sein des fonds Culture-ActionS.
- La mise en place par le CNOUS d'une semaine dédiée à la lutte contre les LGBTQIA+phobie en lien avec les associations étudiantes.
- L'intégration d'associations expertes de la prise en charge des victimes de LGBTI+phobie dans les processus de signalement mis en place.
- L'intégration d'un module spécifique sur les LGBTI+phobies dans la formation du personnel des CROUS.
- La facilitation des possibilités de changement de prénom d'usage dans les documents administratifs via une procédure claire et publique.
- La prise en compte facilitée des changements de genre des personnes, notamment dans le cadre des candidatures des éluEs étudiantEs.

ACTION DE LA FAGE : La soirée queer organisée par GAELIS, un projet de lutte contre les LGBTQIA+phobies

Le 1^{er} février 2024, GAELIS, fédération territoriale de Lyon, mettait en place une soirée queer. La soirée queer a pour but de sensibiliser les étudiantEs du territoire sur la culture queer, les conditions sociétales des personnes LGBTQIA+ ainsi que permettre aux acteurICEs de la culture Queer de visibiliser leurs actions. Des associations expertes ont participé pour transmettre des informations et faire des activités préventives. Durant la soirée, GAELIS a déployé une table ronde avec des intervenantEs de la communauté queer. Enfin, la soirée s'est terminée par des performances de drag queens et drag kings.

Ce projet s'inscrit dans la volonté du réseau de la FAGE de défense des droits et d'accompagnement social de la jeunesse, se retrouvant également dans les activités proposées et dans les associations et collectifs invités. De plus, l'accès à la culture pour tousTEs est un des objectifs de cet événement, proposé gratuitement avec une programmation culturelle riche.



BOUGE TON
CROUS

Présentation de la soirée Queer GAELIS



**BOUGE TES CROUS, LA LISTE ASSOCIATIVE ET INDÉPENDANTE
LISTE CANDIDATE AU CA DU CNOUS - 2024/2026**

27

ASSURER LE DROIT AU

LOGEMENT

EN DÉVELOPPANT LE PARC CROUS

LOGEMENT

1/17 Nombre de logements CROUS disponibles par étudiantE

Dès leur entrée dans l'enseignement supérieur, les étudiantEs se heurtent à un premier obstacle : la difficulté à trouver un logement abordable leur permettant de poursuivre leurs études. Entre proximité du lieu d'étude, accessibilité des transports en commun, état des logements, et crise immobilière globale, les défis sont nombreux. Aujourd'hui, les CROUS ne proposent à l'échelle nationale que 1 logement pour plus de 17 étudiantEs, dont 1 logement pour 4 étudiantEs boursierEs. C'est bien trop peu, puisque seulement 55% des demandes d'étudiantEs débouchent sur une attribution effective de logement CROUS. **45% des étudiantEs ayant exprimé un besoin d'hébergement à tarification sociale se voient par conséquent dans l'obligation de trouver d'autres solutions de logement, souvent à tarifs bien plus élevés.**

Face à cette insuffisance du parc locatif social des CROUS, les étudiantEs se trouvent contraintEs de se diriger vers le parc privé soit majoritairement des propriétaires particuliers, ou des résidences étudiantes à loyer libre. Les prix y étant significativement plus élevés, les étudiantEs doivent rogner leur budget et se priver de dépenses alimentaires, de santé, ou encore culturelles. En effet, la rentrée 2023 a été marquée par une **hausse de 8,95% des loyers**, faisant du logement le **1er poste de dépense de la population étudiante**. Pourtant, l'accès à un logement est une étape importante de la vie d'unE jeune étudiantE, constituant souvent une condition nécessaire à la poursuite d'une formation académique, et représentant un fort marqueur social et parfois une condition à l'émancipation.

ACTION DE LA FAGE : Dispositif de Logement Provisoire et/ou d'Urgence

Nés en 2018, les dispositifs de logement provisoire du réseau de la FAGE sont apparus pour venir en aide aux étudiantEs n'ayant pas de solution d'hébergement à la rentrée universitaire, faute de politiques publiques efficaces. Nés à Strasbourg grâce à l'AFGES, ces dispositifs de logement peuvent prendre plusieurs formes :

- Mise en relation des personnes volontaires disposant d'une chambre disponible pour quelques jours ou semaines, avec des étudiantEs ayant besoin d'un logement provisoire le temps de trouver une solution pérenne.
- Mise à disposition de chambre d'hôtel pour quelques nuits pour répondre aux situations d'urgence.

Bien que ce projet à l'initiative d'étudiantEs et à destination des étudiantEs mette en lumière une grande solidarité, il n'est que la conséquence du manque d'ambition des politiques de logement étudiant et de la faible considération du gouvernement à l'égard de cette population. Les associations étudiantes ne doivent pas se substituer aux politiques publiques, ni porter le poids de la lutte contre la précarité par des dispositifs palliatifs.



En savoir plus sur les Dispositifs de Logement Provisoire



LOGEMENT

Produire massivement de nouveaux logements CROUS

Pour répondre à cette problématique majeure qu'est la crise du logement étudiant, il est tout d'abord nécessaire de créer massivement des logements. Pour cela, nous devons identifier le public étudiant comme prioritaire et faciliter les projets de construction de logements à tarification sociale des CROUS. Cette démarche intervient dès la construction des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et Programme Locaux de l'Habitat (PLH), qui sont des documents structurant le projet global d'aménagement et d'urbanisme et la stratégie portée par les acteurs du territoire pour satisfaire les besoins en logement. Dès la construction de ces plans, il est primordial de prioriser la production de logements appartenant aux CROUS ou gérés par les CROUS, en identifiant les zones propices à leur développement (prenant en compte des critères de proximité des établissements d'enseignement supérieur, d'accessibilité des transports, etc).

Pour produire davantage de logements, il est important de considérer que la difficulté réside majoritairement en la disponibilité du foncier, c'est-à-dire le terrain qui sert de support à une construction immobilière ou la propriété bâtie. Pour allier lutte contre l'étalement urbain et nouveaux logements, il est possible de transformer des bâtiments déjà construits pour un autre usage. C'est ce qu'on appelle des opérations de changements d'usage, par exemple la transformation d'un immeuble qui accueillait auparavant des bureaux en logements CROUS. En effet, aujourd'hui une grande partie du bâti en France est sous-occupé voir même vacant. A Paris, l'ADEME rapporte dans une étude que "Le secteur des bureaux connaît d'importantes évolutions depuis 2020. [...] Le taux de vacance augmente en Île-de-France, de manière continue depuis 2021, et atteint 8,3 % du parc de surfaces de bureaux au troisième trimestre 2023." Pour s'adapter aux évolutions d'usage de ces bâtiments il est nécessaire d'alléger les règles au sein des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) et d'y déroger pour faciliter leur reconversion rapide, sans subir la lenteur des démarches usuellement nécessaires. **De même, certains bâtiments existants abritant des logements CROUS peuvent faire l'objet de surélévation afin d'y ajouter des étages et donc de nouvelles habitations.**



Finalement, le foncier peut également se trouver du côté des bâtiments et établissements publics. Ainsi, il est possible de libérer gratuitement, ou à prix fortement décoté, du foncier public pour des projets de production de logement étudiant. De même, il existe du foncier disponible au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des lycées, et établissements publics, avec lesquels il est nécessaire d'établir des conventionnements avec les CROUS et bailleurs sociaux pour les transformer en logements étudiants. En effet, même si ces bâtiments appartiennent par exemple à l'origine à des établissements d'enseignement supérieur, nous réaffirmons l'importance que le réseau des œuvres reste le gestionnaire privilégié de l'offre de logement à tarification sociale pour les étudiantEs et en conserve la compétence.

Qu'il s'agisse de transformation ou de construction, les opérations de production de logements ont un coût pour les CROUS. C'est pourquoi il est nécessaire :

- De favoriser le financement de ces logements étudiants en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).
- D'inciter, notamment par des financements de l'Etat, les collectivités à investir dans le développement des logements CROUS sur leur territoire. Cela permet également de lutter contre l'installation de résidences étudiantes privées à loyers libre, qui jouent en partie sur la peur des étudiantEs de ne pas avoir de logement pour pratiquer des tarifs exorbitants, et entretiennent la confusion entre leurs offres et celles du réseau des œuvres.
- D'intensifier le financement de la construction de logements CROUS par les contrats de plan État-région (contrats de plan signés entre l'État et les conseils régionaux permettant une convergence des financements).
- De revaloriser les aides à la pierre (aide financière publique à la construction ou à la réhabilitation de logements) de l'État pour la production de logements CROUS.

Afin de réduire le temps de production des logements, le réseau des œuvres doit développer de nouveaux modes de logements, tels que les logements modulaires avec construction hors site. Ce sont des logements dont la fabrication et le pré-assemblage des éléments et composants de construction se fait dans un environnement d'usine, avant l'installation sur place à leur emplacement final. Cette méthode permet notamment de réduire le temps de fabrication.

LOGEMENT

Les villes moyennes et villes universitaires d'équilibre offrent davantage de possibilités de construction de logements CROUS que les villes se trouvant déjà dans des zones tendues. Ainsi, il est intéressant de lutter contre l'hyper centralisation des pôles universitaires et de recherche et d'engager une démarche de diversification et d'augmentation de l'offre de formation et de services étudiants dans les villes disposant d'une **offre locative plus abordable et adaptée** aux étudiantEs ainsi que des **possibilités de création de nouveaux logements**.

Finalement, de nombreux plans gouvernementaux de construction de logements étudiants, parmi lesquels des logements CROUS, ont vu le jour ces dernières années. Nous pouvons citer le plan 60 000 logements étudiants annoncé lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron et qui a accumulé un retard considérable, ne répondant qu'à la moitié de son objectif initial. Plus récemment, le gouvernement a annoncé la création de **35 000 logements supplémentaires**. Il est urgent que l'Etat respecte ses propres annonces en matière de logement, et arrête de faire payer aux étudiantEs son incapacité à remplir ses objectifs.

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- La cession gratuite, ou à prix fortement décoté, du foncier public pour des projets de production de logements CROUS ou résidences conventionnées.
- L'identification de foncier au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des lycées, et établissements publics, et la mise en place de conventionnements avec les CROUS et bailleurs sociaux pour les transformer en logements sociaux étudiants.
- La priorisation de la production de logements CROUS et résidences conventionnées dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les programmes locaux de l'habitat (PLH), et l'identification des zones propices à leur développement.
- La dérogation aux règles du PLU pour faciliter la transformation du bâti tertiaire en logement.
- L'incitation, par des financements de l'Etat, des collectivités à investir dans le développement du logement social étudiant sur leur territoire, pour contrer l'installation de résidences étudiantes privées à loyers libre.
- La revalorisation des aides à la pierre de l'Etat.
- Le développement du financement de la construction de résidences étudiantes par les contrats de plan État-région.
- Le développement des logements CROUS modulaires permettant de construire les structures hors-site, et donc de réduire la durée de chantier et d'assemblage.
- La lutte contre l'hyper centralisation des pôles universitaires et de recherche, la diversification et l'augmentation de l'offre de formation et de services étudiants dans les villes moyennes, disposant d'une offre locative plus abordable et de possibilités de construction de logements.
- Le respect des plans gouvernementaux de création de logements étudiants.

Garantir des logements CROUS réellement abordables et accessibles à toutes et tous

37% Part d'étudiantEs non logés en résidence CROUS qui souhaiteraient y habiter

37% des étudiantEs ne résidant pas en logement CROUS souhaiteraient en avoir un si cela était possible. Évidemment, la principale raison mise en avant par ces étudiantEs est la tarification abordable de ces logements par rapport aux logements privés. Pourtant, du fait de la méthode de détermination des prix des logements appliquée par certains CROUS, certainEs étudiantEs se retrouvent à payer des loyers en résidences supérieurs aux prix pratiqués pour une offre équivalente dans le parc privé.

Pour garantir aux étudiantEs une tarification réellement abordable, il est primordial que les loyers des résidences étudiantes gérées par les CROUS soient inférieurs à la moyenne des loyers pratiqués pour les logements de surface équivalente du parc privé du territoire.

En juin 2023, la Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche envoyait un signal alarmant en donnant pour consigne à l'ensemble des CROUS d'augmenter les charges locatives au sein de leurs résidences dans l'objectif de faire face au contexte d'inflation. Pour la population étudiante, cette consigne a été d'un choc d'autant plus conséquent qu'elle était en contradiction directe avec les annonces que Sylvie Retailleau avait énoncées quelques jours avant, affirmant que le gel des loyers des résidences CROUS serait reconduit pour la rentrée 2024. Malheureusement, ce gel des loyers aura été de courte durée, puisque le mercredi 28 février, Bénédicte Durand, nouvellement élue présidente du CNOUS, annonçait la fin de ce gel dans les résidences à la prochaine rentrée. **Alors que le FAGE et ses éluEs alertent depuis des années sur l'urgence d'agir pour éradiquer la précarité étudiante, ces mesures sont une nouvelle preuve de la déconnexion du gouvernement de la réalité vécue par les étudiantEs.** En urgence, nous demandons un nouveau gel des loyers et charges locatives des logements CROUS, pour que l'augmentation des coûts et l'inflation ne se répercute pas sur les étudiantEs, et la mise en place d'une compensation par l'État de la perte induite pour les CROUS.

Ajoutés au prix du loyer et des charges locatives, les étudiantEs doivent s'acquitter de frais supplémentaires. Bien que nous ayons obtenu la suppression des frais de dépôt de dossier à compter de la campagne de DSE 2024, des frais de réservation d'un montant de 100€ sont toujours demandés aux étudiantEs dans les 48h suivant leur attribution de logement. Ces frais, bien que déduits du 1er loyer, sont extrêmement précarisants et constituent une source d'angoisse importante pour les étudiantEs qui risquent de perdre leur chance d'obtenir un logement CROUS faute de moyens financiers dans le délai imparti. **Nous demandons que ces frais de réservation soient supprimés, et remplacés par une caution non prélevée.**

ZOOM : Faire évoluer les aides sociales accessibles aux étudiantEs en logements CROUS

Afin d'accompagner effectivement les étudiantEs et de faire baisser leur taux d'effort, c'est-à-dire le rapport entre le coût et les dépenses liées au logement, il est essentiel de faire évoluer les aides sociales dédiées.

Concernant les Aides Personnalisées au Logement (APL), nous demandons :

- La revalorisation et la ré-indexation sur l'inflation.
- La suppression du mois de carence (mois durant lequel la personne ne perçoit pas d'APL si elle n'a pas payé de loyer pendant les 2 mois précédent), et la reprise de versement rapide en cas de déménagement, pour prendre en compte le rythme spécifique aux étudiantEs (période estivale par exemple) et leur forte mobilité interrégionale.

Concernant les aides du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL - aides départementales permettant de payer les frais d'installation et de maintien dans un logement), nous demandons :

- L'intégration du public étudiant dans les critères d'attribution du FSL de chaque département.
- La mise en place d'une procédure facilitée d'accès aux aides FSL sous forme de subvention pour les étudiantEs, avec un traitement accéléré en période de rentrée.
- D'accorder une aide FSL sous forme de subvention à l'ensemble des étudiantEs boursierEs ayant leur propre logement (y compris au sein des logements CROUS) dès lors qu'ils et elles en font la demande, pour couvrir les frais liés à l'installation dans le logement.

LOGEMENT

ZOOM : Faire évoluer les aides sociales accessibles aux étudiantEs en logements CROUS

Concernant la garantie VISALE, caution locative gratuite qui garantit le paiement du loyer et des charges si le ou la locataire est en défaillance de paiement, nous demandons :

- *L'extension de la garantie VISALE à l'ensemble des étudiantEs, sans critères d'âge ni de nationalité.*
- *L'ajout automatique de la possibilité de choisir la garantie VISALE sur la plateforme du Dossier Social Etudiant (DSE) du CROUS.*

Le coût financier des logements n'est pas la seule condition à leur accessibilité. En effet, comme abordé précédemment les Villes Universitaires d'Équilibre (VUE) ne disposent que de peu de logements CROUS à proximité des lieux de formation. Ainsi, ces étudiantEs, en grande partie des formations sanitaires et sociales (FSS) et instituts universitaires technologiques (IUT), n'ont pas accès aux logements à tarification sociale et sont obligéEs de se diriger vers des logements privés. Nous demandons la création de logements CROUS dans les villes universitaires d'équilibre.

Nos propositions sur les VUE

De même, les étudiantEs amenéEs à changer de ville dans le cadre de leurs stages rencontrent des difficultés spécifiques. Il est nécessaire de développer la communication et l'offre de logements de courtes durées proposés par les CROUS, afin de répondre aux enjeux de mobilité de la population étudiante. Lorsque les stages obligent à avoir 2 logements simultanés, notamment dans les formations de santé, nous demandons que des logements en résidences CROUS ou résidences conventionnées soient proposés aux étudiantEs à proximité des lieux de stages.

Notre livret dédié aux FSS

Afin de permettre l'accessibilité des logements CROUS à l'ensemble des étudiantEs, il est important d'**augmenter le nombre de logements "adaptés" ou "adaptables"** pour les personnes en situation de handicap, et ce dans l'ensemble des villes et résidences. De plus, l'ensemble des espaces communs doivent eux aussi être accessibles et aménagés pour permettre à toutes et tous de s'en saisir librement. Cela passe par exemple par la mise en place d'ascenseurs, de rampes, de systèmes d'alarme visuelle, de systèmes de balisage, de reliefs en braille, de bandes d'aide à l'orientation, ou encore d'une signalétique claire et lisible, etc.

Nos propositions pour accueillir les étudiantEs en situation de handicap

EN BREF

La liste **BOUGE TES CROUS** revendique :

- La garantie que les loyers des résidences étudiantes gérées et CROUS soient inférieurs à la moyenne des loyers pratiqués pour les logements de surface équivalente du parc privé du territoire.
- Le gel des loyers et charges locatives des logements CROUS et la compensation par l'État de la perte induite pour les CROUS.
- L'évolution des aides sociales accessibles aux étudiantEs en logements CROUS.
- La création de logements CROUS dans les villes universitaires d'équilibre.
- Le développement de la communication et de l'offre de logements de courtes durées proposés par les CROUS, afin de répondre aux enjeux de mobilité de la population étudiante.

LOGEMENT

EN BREF

- La création de logements en résidence CROUS ou résidences conventionnées pour les étudiantEs en santé, à proximité des lieux de stages.
- L'augmentation du nombre de logements "adaptés" ou "adaptables" pour les personnes en situation de handicap, et l'accessibilité effective des espaces de vie commune.
- La suppression des frais de réservation, remplacés par une caution non prélevée.

Faire des logements CROUS un vecteur de lien social

Les résidences étudiantes sont aujourd'hui bien plus que des hébergements pour les étudiantEs. Entre révisions, enseignements à distance, et nécessité de liens entre résidentEs, elles sont devenues de réels espaces de vie, nécessitant d'être investis. Pour lutter contre l'isolement social et faciliter l'arrivée des étudiantEs dans l'enseignement supérieur tout en offrant de plus grandes surfaces d'habitation, **il est intéressant de développer l'offre de colocation au sein des résidences des CROUS.**

Au-delà des espaces d'hébergement, les espaces communs ont un rôle primordial dans le développement des relations sociales entre étudiantEs. C'est pourquoi nous demandons à ce que soient développés dans chaque résidence des espaces de vie communs et des espaces de travail pour favoriser les moments d'échanges. Pour animer ces espaces, un programme d'activités en résidence doit être élaboré et mis en place par les éluEs étudiantEs référentEs de chaque résidence. **Ces étudiantEs référentEs doivent bénéficier d'une formation sur la mise en place de ces activités, intégrée dans le catalogue national de formation du CNOUS.**

Nos propositions pour développer la vie étudiante



Protéger les étudiantEs et faire évoluer leurs droits

223 ÉtudiantEs expulséEs de leur logement CROUS entre janvier 2022 et février 2023

D'après une enquête publiée par la Fondation Abbé Pierre, entre janvier 2022 et février 2023 ce sont **223 étudiantEs qui ont été expulséEs de leur logement CROUS par les tribunaux administratifs.** Ces étudiantEs sont mal protégéEs face aux expulsions, puisque l'encadrement des résidences CROUS ne relève pas de la loi du 6 juillet 1989 sur les rapports locatifs, mais des dispositions générales de droit administratif relatives aux expulsions d'occupantEs de bâtis ou terrains du domaine public. **Concrètement, cela se traduit par exemple par l'absence de « trêve hivernale », interdisant en principe les expulsions entre le 1er novembre et le 31 mars. Malgré l'existence d'une directive du CNOUS encourageant le respect de cette trêve hivernale, les CROUS respectent inégalement cette période de gel des expulsions. Le droit au logement des étudiantEs ne peut pas reposer sur des directives et règles d'usage, il doit être garanti.** C'est pourquoi nous demandons l'inscription dans le règlement intérieur des résidences de chaque CROUS de l'application et du respect de la trêve hivernale, en s'alignant sur les dispositions énoncées dans la loi Alur (Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové). Afin d'accompagner au mieux les étudiantEs en cas d'expulsion effective, leur relogement doit être facilité par la mise en place de conventions entre les CROUS et les organismes HLM et Habitats Jeunes.



Être humain !

LOGEMENT

Les liens entre les services sociaux locaux et les services sociaux des CROUS doivent être renforcés, pour accompagner efficacement les étudiantEs sans solution de relogement dans leurs démarches administratives, telles que les demandes de logement social, l'ouverture d'une domiciliation administrative, etc.

Au-delà des droits inhérents à l'occupation de leur logement, les étudiantEs en résidence CROUS doivent également bénéficier de garanties quant à leurs conditions d'habitation. En effet, la consultation étudiante BOUGE TON CROUS menée par la FAGE a révélé de nombreux témoignages relatifs aux conditions de vie des étudiantEs au sein de ces logements.

“7 semaines de coupure d'eau chaude rien que depuis septembre. Il fait actuellement 14,8°C dans la chambre, il n'y pas de chauffage.” (23 ans, médecine, CROUS de Créteil)

“ J'ai été infestée par des punaises de lit, les chambres sont traitées une par une plutôt que de traiter tout le bâtiment, ce qui fait qu'on ne s'en sort jamais. J'ai dû insister pour qu'il y ait une intervention chez moi sinon j'aurais dû rester avec mes punaises.” (20 ans, psychologie, CROUS de Normandie)

“ Il n'y a même pas de chauffage, je n'arrive pas à me concentrer sur mes révisions tellement j'ai froid, je suis tout le temps sous la couette même pour réviser.” (24 ans, informatique, CROUS de Paris)

Ces témoignages sont alarmants et ces situations n'ont pas lieu d'être. En conséquence, nous demandons à ce que soit mis en place, de manière obligatoire, un dispositif de suivi des signalements réalisés par les étudiantEs concernant leurs problématiques et demandes d'interventions au sein de leur logement. Pour que ces interventions se passent dans le respect des étudiantEs, nous demandons à ce que soit obligatoirement réalisée une fiche d'intervention avant qu'unE agentE rentre dans un logement CROUS occupé.

Finalement, il convient qu'une indemnisation soit mise en place pour dédommager les étudiantEs en logement CROUS victimes de dégradation de leurs conditions de vie sur une période supérieure à 1 mois, telles que des infestations de nuisibles, coupures de chauffage, d'électricité, d'eau, etc.

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- L'inscription durable dans le règlement intérieur des résidences de chaque CROUS de l'application et du respect de la trêve hivernale.
- La mise en place de conventions entre les CROUS et les organismes HLM et Habitats Jeunes, pour faciliter le relogement des étudiantEs.
- L'amélioration du lien entre les services sociaux locaux et les services sociaux du CROUS, pour accompagner les étudiantEs sans solution de relogement dans leurs démarches.
- L'obligation de réalisation d'une fiche d'intervention avant qu'unE agentE rentre dans un logement CROUS occupé.
- La mise en place obligatoire d'un dispositif de suivi lorsqu'unE étudiantE signale une problématique ou intervention nécessaire dans son logement CROUS.
- La mise en place d'une indemnisation pour les étudiantEs victimes de dégradation de leurs conditions de vie sur une période supérieure à 1 mois, telles que des infestations de nuisibles, coupures de chauffage, d'électricité, d'eau.

LOGEMENT

Rénover et réhabiliter le parc immobilier des CROUS, pour garantir des logements en cohérence avec les enjeux de la transition écologique

D'après la consultation étudiante de la FAGE, 32% des étudiantEs qui n'ont pas de logement CROUS n'aimeraient pas y habiter à cause de l'état du bâti. Ce chiffre est symptomatique d'un parc de logements CROUS à l'image du parc immobilier français actuellement :

VIEILLISSANT ET ÉNERGIVORE.

Selon l'Observatoire national de la rénovation énergétique, au 1er janvier 2022, 7,2 millions de logements sont des passoires énergétiques. Ainsi, il est nécessaire que les CROUS réalisent un recensement de l'ensemble des bâtiments et logements les plus énergivores, afin d'anticiper les rénovations et d'orienter les politiques dans le cadre des schémas pluriannuels de stratégie immobilière. Dans ce cadre, la liste BOUGE TES CROUS demande que des diagnostics recensant l'ensemble des passoires énergétiques du parc immobilier soient mis en place par les CROUS et le CNOUS en amont des schémas pluriannuels. Dans la même optique, le réseau des œuvres se doit d'être plus exigeant concernant la consommation énergétique de ses locaux administratifs, de restaurations ou encore immobiliers. **Nous demandons que l'ensemble des infrastructures des CROUS et du CNOUS réponde à un DPE de catégorie A le plus tôt possible, en multipliant le rythme actuel de rénovation par deux.** De manière générale, c'est l'ensemble des résidences vétustes qui doivent être rénovées, en assurant le relogement des étudiantEs délogéEs le temps des travaux. Ces opérations doivent également permettre aux logements CROUS de répondre davantage aux besoins des étudiantEs en transformant les logements CROUS de 9m2 en logements de typologie T1, T2 et colocations, et en compensant par la construction le nombre de logements perdus.



En complément des travaux sur la consommation énergétique, il est nécessaire d'avoir un suivi de l'évolution de la consommation du parc immobilier dans la logique de lutte contre les passoires énergétiques. Depuis 2019, une obligation de rénovation énergétique est imposée par la loi ELAN avec un objectif de réduction croissante de la consommation d'énergie finale, débutant à 40% à l'horizon 2030. L'énergie finale est la quantité d'énergie consommée et facturée à son point d'utilisation. **Pour y répondre, une réhabilitation et une isolation efficace des bâtiments doit être mise en place pour l'entièreté du parc du CROUS.** Pour respecter les objectifs à long terme de la loi ELAN, il est nécessaire d'aller plus loin. Nous demandons que l'entièreté du réseau des œuvres déclare annuellement et rétroactivement sa consommation annuelle sur la plateforme OPERAT pour les années futures. L'énergie primaire, quant à elle, est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. **Le logement représente une part importante de cette consommation primaire, c'est pourquoi nous demandons que l'ensemble du parc immobilier de chaque CROUS soit équipé de dispositifs de gestion technique centralisés afin de garantir un suivi et une gestion responsable des consommations énergétiques.**



32% Part des étudiantEs non logéEs en résidence CROUS qui n'aimeraient pas y habiter à cause de l'état du bâti

LOGEMENT

ZOOM : Financer les opérations de rénovation et réhabilitation

L'ensemble des opérations que nous mentionnons ont un coût, nécessaire à la bonne réalisation de nos objectifs en termes de transition écologique et d'adaptation aux enjeux climatiques. Pour faciliter leur financement, nous demandons :

- Le développement des Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) dans les villes universitaires où les campus sont situés en centre-ville.
- L'augmentation du montant des aides Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour accélérer la rénovation énergétique.
- La réduction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée à taux réduit pour les travaux de rénovation des logements.
- L'ouverture de l'accès à l'éco-prêt à taux zéro aux CROUS.
- L'élargissement du montant de l'éco-prêt logement social pour les CROUS.

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- La réalisation d'un diagnostic recensant l'ensemble des passoires thermiques en amont de chaque schéma pluriannuel de stratégie.
- La rénovation des infrastructures existantes du CROUS (logements, bâtiments, etc.) afin qu'elles puissent obtenir au minimum un DPE de niveau A.
- La rénovation de l'ensemble des résidences vétustes, en assurant le relogement des étudiantEs délogéEs le temps des travaux.
- La transformation lors des rénovations des logements CROUS de 9m2 en logements de typologie T1, T2 et colocations, en compensant par la construction le nombre de logements perdus.
- La déclaration par les CROUS de leur consommation annuelle sur la plateforme OPERAT, chaque année et rétroactivement, avec systématisation de la mise à jour de ces informations.
- L'équipement de l'ensemble du parc immobilier du réseau des œuvres de dispositifs de gestion technique centralisée pour garantir un suivi et une gestion responsable des consommations énergétiques.

Le réseau des œuvres se doit d'être cohérent dans sa stratégie d'adaptation et de lutte face à l'urgence climatique. En essayant de répondre à la demande croissante de logements étudiants, les CROUS ne doivent pas laisser de côté les nombreux enjeux environnementaux qui s'y rattachent, au risque d'aller à l'encontre de leurs propres avancées en matière de rénovation énergétique des bâtiments. Dans le cadre de la loi ELAN, la réduction de la consommation d'énergie doit diminuer de 60% d'ici 2050. Cela constitue un défi pour les CROUS, qui doivent allier création de nouveaux logements et objectifs de réduction de consommation. Cependant, des solutions existent et les CROUS se doivent d'innover pour répondre à ces problématiques. **Ainsi, nous demandons que la construction des résidences CROUS soit inscrite dans une démarche éco-responsable, à la fois dans le choix de l'emplacement, des matériaux, de l'isolation, et la mise en place d'espaces végétalisés pour réduire les îlots de chaleur.**

Une réflexion doit également être menée concernant le traitement des déchets de ces projets de construction. En effet, depuis le 31 décembre 2023, tous les établissements doivent valoriser leurs déchets, peu importe le volume produit. La liste BOUGE TES CROUS demande qu'un cahier des charges soit co-construit avec les éluEs étudiantEs dans chaque CROUS concernant le choix de l'organisme de traitement des déchets, afin de s'inscrire dans une dynamique éco-responsable stricte permettant de rester en accord avec nos exigences.

LOGEMENT

Au-delà des nouvelles constructions, des alternatives aux bâtiments neufs doivent systématiquement être considérées dans chaque nouveau projet d'aménagement. Il paraît nécessaire, avant chaque projet de rénovation ou de construction, de veiller à ce que le nouveau projet reste dans une perspective de construction respectueuse de l'environnement et réponde au mieux à l'objectif de zéro artificialisation nette. Nous demandons qu'une évaluation soit réalisée sur les possibilités de rénovation et de renouvellement de bâtis déjà existants afin de mettre en place des projets de réhabilitation les plus pertinents possibles, notamment grâce aux opérations de changement d'usage abordées précédemment. De surcroît, nous demandons que les projets de construction sur des surfaces non artificialisées soient justifiés dans les conseils d'administration.

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

EN BREF

- L'application d'une démarche éco-responsable de construction, à la fois dans le choix de l'emplacement, des matériaux, de l'isolation, et la mise en place d'espaces végétalisés pour réduire les îlots de chaleur.
- La construction avec les éluEs étudiantEs d'un cahier des charges concernant le choix de l'organisme s'occupant de la valorisation des déchets de construction.
- Une évaluation de la part des CROUS concernant les possibilités de restauration et de renouvellement de bâtiments déjà construits, et la justification des choix de constructions sur des surfaces non artificialisées.

Construire une gouvernance du logement étudiant pour mieux cerner les besoins en logements CROUS

Afin de dépeindre précisément les besoins des étudiantEs en termes de logement sur l'ensemble des territoires, il est nécessaire de développer les Observatoires Territoriaux du Logement Étudiant (OTLE). Ces observatoires permettent de mutualiser les données et analyses concernant le logement étudiant afin de dresser des constats et formuler des propositions adaptées aux territoires. Afin de centraliser les résultats des ces OTE et d'évaluer les politiques publiques de logement étudiant efficacement, nous demandons la création d'un Observatoire National du Logement Étudiant (OTNE), intégrant le réseau des œuvres.

**OBSERVATOIRE TERRITORIAL
DU LOGEMENT ÉTUDIANT**
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

ZOOM : Des projets alliant rénovation énergétique, agrandissement, et respect de l'engagement environnemental des CROUS

Quatres étages supplémentaires pour le CROUS de Talence

“Les travaux de rénovation énergétique des résidences étudiantes du CROUS de Talence, ont débuté. Ils ont été financés dans le cadre d'un plan de relance. [...] Ce projet ambitieux consiste à ajouter quatre étages à un bâtiment existant afin de créer 115 nouveaux logements, tout en améliorant les performances énergétiques du complexe.” Les avantages du projet : Utilisation d'ossature en bois, empêcher de nouvelles zones d'être artificialisées, respecter les normes d'isolation pour limiter le gaspillage d'électricité. L'immobilier est en capacité de s'adapter aux exigences de la crise environnementale.

Réhabilitation d'un immeuble désaffecté à Paris

Situées rue de la Convention, dans un quartier commerçant du 15e arrondissement, la résidence sociale Adoma et la résidence universitaire CROUS de Paris occupent la parcelle en U d'un ancien foyer France Telecom, réhabilité pour accueillir ces nouveaux projets.

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Réquisition des logements CROUS et obligation de déménagement

Au printemps dernier, le gouvernement a annoncé réquisitionner des milliers de logements CROUS pendant les Jeux Olympiques de Paris, afin d'y héberger des "volontaires et des partenaires mobilisés". Evidemment, cela au détriment des étudiantEs forcéEs de quitter leur logement en pleine période d'examen ou de jobs d'été. Comme seule contrepartie, le gouvernement leur propose 100€ et 2 places pour les épreuves des JOP.

100€ & 2 PLACES AUX JOP ?

La FAGE, les fédérations, les éluEs BOUGE TON CROUS, se sont opposéEs à cette réquisition qui relève de l'irrespect. Les étudiantEs ne savent déjà pas comment finir le mois, maintenant iels ne savent pas comment finir l'été. En effet, bien que les étudiantEs concernéEs aient une promesse de relogement, aucune information sur l'emplacement exacte de leur nouveau logement n'est connu actuellement. Comment se projeter sur les prochains mois, et sur la rentrée, dans ces conditions ? Comment ces étudiantEs peuvent-iels avancer sereinement dans leur parcours quand le gouvernement les oblige à déménager ?

Les étudiantEs, déjà précaires, n'ont pas à pallier la mauvaise organisation des JOP. Ce que les étudiantEs attendent ce n'est pas 100€ et 2 places pour les JOP, mais du respect de la part du gouvernement et de quoi vivre décemment.

[Le communiqué de presse des fédérations d'Île-de-France](#)



[Vidéo de la FAGE en réaction aux annonces](#)



FOCUS

**FAIRE ÉVOLUER LES CROUS AVEC
LES BESOINS DES PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP**

ÉTUDIANTES EN SITUATION DE HANDICAP

À la rentrée 2021, c'est plus de 51 000 étudiantes et étudiants en situation de handicap qui se sont inscrits dans l'enseignement supérieur. Ces jeunes seront confrontés à bien plus de situations discriminantes ou problématiques que les autres. Il est nécessaire de prendre en compte leurs besoins pour les accompagner et prendre en compte tous les types de handicaps, visibles ou invisibles, pour rendre nos lieux de vie et d'études accessibles et inclusifs. Les CROUS, de par leurs missions de service à l'ensemble des étudiantes et étudiants, peuvent être un vecteur de lien social, notamment au travers de leurs missions de restauration, de logement ou d'accès à la culture et au sport. Cependant, la contribution que nous avons rédigée met en exergue de nombreuses failles du système actuel et la nécessité de mettre en place des moyens ambitieux pour répondre aux besoins des étudiantEs en situation de handicap et permettre une réelle inclusion d'elles et eux dans l'ESR.

Face à une réelle nécessité d'agir sur cette thématique, la FAGE et 100% Handinamique sortaient en janvier 2023 une contribution "Enseignement supérieur et recherche : vers une inclusion des personnes en situation de handicap", proposant des solutions concrètes afin d'envisager collectivement un ESR ouvert et adapté.



Pour plus d'informations sur les positions de la FAGE et 100% Handinamique

51 000 Nombre de personnes en situation de handicap inscrites dans l'enseignement supérieur en 2021

Un réseau des CROUS accessible et promoteur d'une culture inclusive

Afin de prendre en considération les personnes en situation de handicap souvent oubliées, il est nécessaire d'apporter des outils clairs et accessibles à toutes et tous, quel que soit le type de handicap. Cela commence par les sites internet des CROUS qui, en avril 2023 ne respectent pas l'ensemble des critères d'accessibilité fixés par l'État avec une **accessibilité estimée à 76,92%**.

Cette non-conformité est source de non-recours aux aides sociales qui précarise ainsi des étudiantEs déjà vulnérables, c'est pourquoi la FAGE demande la conformité des sites des CROUS (Mes Services Etudiants, Izly, Jobaviz, Bed and CROUS) à tous les types de handicap selon les critères de l'Etat. Cela est essentiel afin de permettre à chaque jeune d'accéder de façon équitable à l'information. Cet objectif passe entre autres par la mise en place et/ou l'amélioration de synthèse vocale et/ou plage braille, d'adapter la mise en page du site selon ses besoins (grossissement des caractères, contraste, couleurs, etc.) ou encore de naviguer sans utiliser la souris.

Une fois que chacune et chacun peut accéder sans problème à toutes les plateformes des CROUS, il est important de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des espaces des CROUS. L'inclusion de toutes et tous passe en grande partie par le bâti, c'est pourquoi la FAGE revendique la réhabilitation et l'aménagement de l'ensemble du bâti du réseau des œuvres afin de correspondre au cadre légal et idéalement au-delà concernant l'accueil des personnes en situation de handicap dans les établissements recevant du public. **Cette réflexion doit être prise en compte systématiquement lors de la rénovation ou la construction de nouveaux bâtiments.**

ÉTUDIANT·ES EN SITUATION DE HANDICAP

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- Pour les déficients et déficientes visuelles :
 - Des systèmes de balisage, de reliefs en braille sur les portes et ascenseurs ainsi que de mains courantes sur les escaliers.
 - L'installation de clous podotactiles, de profils antidérapants, de bandes d'aide à l'orientation ainsi que des bandes d'éveil à la vigilance pour faciliter l'orientation et l'autonomie des personnes mal voyantes.
- Pour les personnes sourdes ou malentendantes, des systèmes d'alarme visuelle directement placés dans les chambres en plus du sonore, et non pas seulement dans les espaces communs.
- Pour les personnes en situation de handicap mental, une signalétique lisible et claire.
- Pour les personnes à mobilité réduite :
 - L'installation d'ascenseurs, de rampes, de signalétique et de portes automatiques afin de favoriser les déplacements au sein des structures.
 - Le développement des transmodalités entre les bâtiments pour favoriser les déplacements.



Des dispositions peuvent également être mises en œuvre pour garantir l'accessibilité au-delà des aménagements. Les restaurants universitaires peuvent représenter une source d'anxiété pour les étudiants et étudiantes en situation de handicap. Ainsi, dans un intérêt de bien-être pour les personnes fréquentant les lieux de vie des CROUS, nous demandons le développement de dispositifs tels que les "Quiet hours" au sein de l'ensemble des sites de restauration et des tiers-lieux. Par ailleurs, tout au long du cheminement vers le RU, de l'entrée jusqu'à la sortie, très peu d'aménagements sont disponibles. Il est donc urgent de revoir l'accessibilité des sites de restauration afin qu'ils correspondent aux besoins de l'ensemble des usagers et usagères, que ce soit sur les déplacements ou bien au sein de l'accessibilité en elle-même. Ce modèle pourrait permettre aux personnes photosensibles, concernées par de l'hyperacousie ou encore d'autisme par exemple, de se restaurer dans une atmosphère apaisante.

Enfin, le réseau des œuvres se doit de valoriser les démarches inclusives, mais aussi de favoriser la culture inclusive. En effet, la lutte pour l'accessibilité ne passe pas uniquement par des aménagements, mais aussi par une conscientisation de l'ensemble du public étudiant concernant le handicap. Le réseau des œuvres doit promouvoir les événements d'échange et de sensibilisation autour de la culture inclusive en tant qu'acteur majeur de la vie étudiante. **En ce sens, la FAGE demande la mise en avant des démarches inclusives en valorisant celles-ci dans l'attribution de financement et en incluant cette notion au sein des chartes Culture-ActionS et CVEC.**

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- Le développement de dispositifs tels que les "Quiet hours" au sein de l'ensemble des sites de restauration et des tiers-lieux.
- La mise en avant des démarches inclusives dans l'attribution de financement, en incluant cette notion au sein des chartes Culture-ActionS et CVEC.

ÉTUDIANT·ES EN SITUATION DE HANDICAP

Un système d'aides sociales étudiantes répondant au besoin des ESH

Dans cette perspective d'amélioration de l'accès aux droits du public étudiant, la FAGE milite depuis des années pour une réforme structurelle et profonde du système de bourses, et plus largement des aides sociales à destination des étudiants et étudiantes. De nombreuses failles et dysfonctionnements rendent le système d'aujourd'hui perméable à des situations de précarité et de vulnérabilité sociale. Il est nécessaire que la réforme des bourses sur critères sociaux en cours intègre la prise en compte du statut d'ESH.

À ce jour, le système de bourses sur critères sociaux ne prévoit en effet que peu d'accompagnement social et financier adapté aux étudiants et étudiantes en situation de handicap. En effet, pour celles et ceux ne pouvant bénéficier de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) ou de l'AEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé), aucune autre aide n'est proposée par nos institutions publiques. Les CROUS font toutefois la promotion d'un soutien financier spécifique aux étudiants et étudiantes en situation de handicap par le biais d'aides de la Fondation GIVEKA. **D'une hauteur de 5 000€, cette aide est réservée aux étudiants et étudiantes de nationalité française ou suisse qui, "en raison d'un accident ou d'une maladie, rencontrent des difficultés financières pour commencer ou poursuivre des études supérieures".** Si cette aide présente l'avantage de pouvoir se cumuler aux bourses sur critères sociaux, elle présente parallèlement plusieurs aspects fondamentalement contraires aux valeurs d'inclusion et d'équité que devrait prôner le réseau des œuvres, relai des pouvoirs publics auprès de la population étudiante destiné à accompagner l'accès à l'enseignement supérieur pour toutes et tous. En effet, les critères d'attribution de cette aide excluent d'office une proportion non négligeable de la population étudiante en situation de handicap, que ce soit par la nationalité ou par le type de handicap. Ce choix de mise en avant d'une structure externe aux CROUS est donc questionnable, celle-ci se substituant à la mission de service public que devrait proposer le réseau des œuvres. Il est notamment surprenant que la bourse GIVEKA soit mise en valeur par les CROUS au détriment de la bourse de 100% Handinamique qui elle est ouverte à tous les étudiant·es en situation de handicap sans aucune distinction.

Dans leur mission d'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur, les CROUS se doivent donc de répertorier et visibiliser sous le format d'un guichet unique, via le DSE, l'ensemble des aides sociales se basant sur des critères lisibles et non discriminants, garantissant ainsi un accès à l'enseignement supérieur équitable et adapté à toutes et tous.

Face à l'absence de solution publique d'accompagnement social comme financier, Emmanuel Macron annonçait lors de la campagne présidentielle 2022 : « Les étudiants en situation de handicap bénéficieront d'un revenu d'études pouvant aller **jusqu'à 500 € par mois.** ». Bien qu'il soit indiscutablement nécessaire de garantir un soutien financier à la hauteur des besoins de ces étudiantes et étudiants, la FAGE émet des réserves sur la forme que peut et doit prendre celui-ci. La mise en place d'une aide spécifique et supplémentaire à destination des ESH est une idée délétère qui ne permettrait pas de répondre à l'ensemble des problématiques et susciterait une certaine stigmatisation. **En effet, afin d'éviter tout effet stigmatisant et lutter contre le non-recours, il est essentiel que ce revenu soit pensé au sein du système de bourses sur critères sociaux, et non comme une aide à part.**

ÉTUDIANT·ES EN SITUATION DE HANDICAP

Ainsi, au-delà d'une réforme structurelle, nous demandons que ce nouveau système de bourses sur critères sociaux intègre pleinement les besoins spécifiques liés aux situations de handicap, en proposant une déclaration prise initialement en compte sous la forme d'une simple case à cocher sur le DSE et du dépôt de pièces justificatives. Cette mesure permettra, en plus d'être non stigmatisante, de ne pas ajouter de lourdeur administrative liée à la pluralité des demandes, et aboutira ainsi à une accélération de la perception des aides sociales ainsi qu'une diminution du non-recours.

Enfin, chaque situation étant singulière et nécessitant une prise en charge individualisée, il est important d'assurer une aide financière adaptée à cette pluralité de situations. Le montant de cette bourse ne peut donc être prédéfini. C'est pourquoi il semble pertinent d'opter pour une fourchette financière large et déterminée au regard des besoins propres à l'étudiante ou de l'étudiant. Le versement de cette somme devra être inclus au montant de la bourse et ne pas faire l'objet d'un versement différencié.

Dans une suite logique d'accès aux droits et de lutte contre le non-recours, la FAGE a la volonté d'aller vers un guichet unique d'aides sociales à travers le Dossier Social Étudiant (DSE) présent sur le site MesServices.Etudiant.gouv.fr, afin de faciliter l'accès aux prestations sociales auxquelles les étudiantes et étudiants ont droit. Ce guichet aurait également pour but de répertorier les différentes aides existantes pour favoriser une meilleure égalité des chances et inclusion, notamment les aides liées aux situations spécifiques comme le handicap.

OBJECTIF

GUICHET UNIQUE D'AIDES SOCIALES

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- La réhabilitation de l'ensemble du bâti du réseau des œuvres afin de correspondre au cadre légal et idéalement au-delà concernant l'accueil des personnes en situation de handicap.
- La conformité des sites internet des CROUS à tous les types de handicap selon les critères d'accessibilité de l'État, permettant une information accessible à toutes et tous.
- Le développement de dispositifs tels que les "Quiet hours" au sein de l'ensemble des sites de restauration universitaire et des tiers-lieux.
- L'accessibilité des campus et résidences grâce à des signalétiques permettant l'accès à l'information des services et des lieux pour l'entièreté des handicaps.
- La favorisation des démarches inclusives en valorisant celles-ci dans l'attribution de financement et en incluant cette notion au sein des chartes Culture-ActionS et CVEC.
- Le développement d'un guichet unique d'aides sociales à travers le Dossier Social Etudiant (DSE) répertoriant les aides sociales garantissant un accès à l'ESR adapté et inclusif.
- La prise en compte des besoins spécifiques liés au statut d'étudiant·e en situation de handicap (ESH) au sein de la réforme des bourses sur critères sociaux en cours via l'attribution d'un montant supplémentaire intégré à la bourse.

ÉTUDIANTES EN SITUATION DE HANDICAP

ACTION DE LA FAGE : L'atelier de sensibilisation au monde sourd et à la LSF de la FNAEL et la FNEO

L'atelier de sensibilisation au monde sourd et à la Langue des Signes française est un projet développé par la FNAEL (Fédération Nationale des Associations Étudiantes Linguistes) avec la FNEO (Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie) dans le but de sensibiliser le grand public au monde sourd et à la Langue des Signes Française.

Proposer un atelier à moindre coût pour sensibiliser au mieux

TouTEs les étudiantEs qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un atelier de manière totalement gratuite. Chaque association, fédération membre de la FAGE, ou même université peut en faire la demande auprès de la FNAEL. L'atelier est gratuit pour touTEs les étudiantEs. Celui-ci est aussi parfois proposé dans des AGORAé (épiceries sociales et solidaires du réseau de la FAGE), directement dans des amphithéâtres d'universités, auprès de groupes de Travaux Dirigés...

Déconstruire les préjugés sur le monde sourd et la Langue des Signes Française (LSF)

L'atelier de sensibilisation au monde sourd et à la Langue des Signes Française a été construit de manière à être proposé à touTEs. Ainsi, il ne faut pas spécialement de pré-requis pour demander un atelier ou pouvoir assister à un atelier. De plus, l'atelier n'est pas un cours de Langue des Signes Française, mais il a pour objectif de sensibiliser le public aux problématiques du monde sourd et aux bases de la Langue des Signes Française de manière à pouvoir déconstruire les préjugés que les personnes peuvent avoir.

Répondre à une demande étudiante et animer les lieux de vie et les campus

Si cet atelier existe et connaît autant de succès, c'est qu'il répond aussi à la demande des étudiantEs. Il est important de continuer à réaliser cet atelier, car les étudiantEs s'intéressant aux problématiques du monde sourd et de la Langue des Signes Française sont de plus en plus nombreuxSES. De plus, les ateliers comprennent en moyenne entre 7 et 13 personnes par session, ce qui favorise l'échange, l'apprentissage par les pairs, et permet de lutter contre l'isolement social de certainEs étudiantEs qui ne se connaissent parfois pas entre elleux avant l'atelier. En bref, cela permet de sensibiliser, mais aussi d'échanger entre étudiantEs autour de la thématique !



**GARANTIR UN DROIT À
L'ALIMENTATION EFFECTIF PAR LA
RESTAURATION
CROUS**

RESTAURATION

19% Part d'étudiantEs ne mangeant pas à leur faim

Le CROUS, en tant que service public tourné vers les étudiantEs, a pour mission l'alimentation. Celle-ci apparaît comme un besoin physiologique primaire, nécessaire à la santé mais aussi à l'épanouissement de l'étudiantE au sein de l'enseignement supérieur. Cependant, celle-ci pèse largement sur son budget. Pour cause, l'alimentation est à ce jour le deuxième poste de dépense des étudiantEs juste derrière le logement. L'accès à une alimentation équilibrée et complète a donc un coût encore beaucoup trop important pour les étudiantEs. En effet, la consultation étudiante BOUGE TON CROUS de la FAGE sortie en janvier 2024 laisse apparaître des chiffres alarmants : 19% des étudiantEs ne mangent pas à leur faim et l'ensemble des étudiantEs saute **entre 3 et 4 repas par semaine**. Cela a des répercussions notables sur leur santé physique et mentale, mais aussi sur leur réussite académique. Par ailleurs, l'alimentation est un marqueur fort d'inégalités sociales. La notion de précarité alimentaire renvoie à la définition de l'insécurité alimentaire : un accès restreint, inadéquat ou incertain à des produits sains et nutritifs, et dont la faim est la conséquence ultime, mais non systématique.

Alors que la loi Egalim fixe un objectif d'accès à une "alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité, en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique", celle-ci est loin d'être accessible pour les étudiantEs. Pourtant l'alimentation est un élément majeur de l'identité individuelle et sociale des personnes, impactant directement la santé, la sociabilité, le bien-être moral, la culture etc. Dès lors, les CROUS via leurs offres de restauration et la tarification sociale doivent constituer de véritables remparts à la précarité étudiante. Pour assurer un dispositif social de qualité qui réponde à l'urgence de la précarité étudiante, les CROUS ont aujourd'hui besoin d'un soutien réel de la part du gouvernement. **Du fait d'un manque d'investissement public, nous retrouvons sur l'ensemble du territoire un réseau des œuvres en incapacité de répondre à ses missions ainsi qu'à la demande des étudiantEs, que ce soit en termes de moyens humains ou bien de moyens financiers.**

Une alimentation à tarification sociale pour chaque étudiantE, lever les freins financiers

Depuis 2019, le prix du ticket RU est stable à 3,30€. Malheureusement, celui-ci ne permet pas aujourd'hui aux étudiantEs de se nourrir. En effet, les étudiantEs non-boursierEs ont aujourd'hui 7 fois plus de mal à payer leur repas au RU, les plongeant ainsi dans la précarité et les poussant aux portes des dispositifs d'aide alimentaire tels que nos AGORAé. **Face à cela, le gouvernement a élargi le repas à 1€ aux étudiantEs "précaires", mais l'étudiantE doit pour cela passer par les services sociaux du CROUS, entraînant un taux de non-recours très élevé et une surcharge administrative.** Cette mesure est déconnectée d'une réalité de terrain et n'est que très peu sollicitée par les étudiantEs pour diverses causes : manque d'information et de communication, difficulté d'accès, surcharge administrative, sentiment d'illégitimité des étudiantEs cause d'une précarité touchant la grande majorité de la population étudiante.

La généralisation du repas RU à 1€ à l'ensemble des étudiantEs est la seule mesure qui permette de garantir une alimentation équilibrée et régulière pour les étudiantEs, en désengorgeant les services sociaux des CROUS. Face à l'urgence de la précarité à laquelle font face les étudiantEs depuis des années, cette mesure est urgente et essentielle.

x7 Difficulté pour un étudiantE non boursierE pour payer son repas au RU (3€30) par rapport à unE boursierE (1€)

RESTAURATION

Le ticket RU à 1€ peut mettre les CROUS en péril, car l'alimentation est le poste de dépense le plus déficitaire des CROUS. C'est pourquoi cette mesure doit être accompagnée d'un financement permettant la mise en place de la mesure de façon effective et pérenne pour la généralisation de ce dispositif. Cela sous-entend un engagement économique nécessaire du gouvernement vers les CROUS afin de consolider leur modèle économique. Il est temps d'enfin investir prioritairement dans la jeunesse.

ACTION DE LA FAGE : La FAGE milite pour le passage de la proposition de loi permettant l'ouverture du repas à 1€ pour l'ensemble des étudiantEs !

Le 9 février 2023, une proposition de loi était débattue à l'Assemblée nationale pour permettre l'ouverture du repas à 1€. La FAGE s'est battue pour le passage de cette proposition essentielle pour répondre à l'urgence de la pauvreté étudiante. La proposition de loi a été rejetée à 1 voix. À 1 voix près, des milliers d'étudiantEs auraient pu enfin manger à leur faim.

Vidéo "À 1 voix près, le repas à 1€"

Depuis la rentrée universitaire de septembre 2018, certains restaurants universitaires utilisent le menu à points permettant à chacun et chacune d'adapter son plateau en fonction de ses envies, dans une limite de points pouvant varier selon les CROUS, en moyenne entre 4 et 10 points. Un repas à tarification sociale peut valoir X points, mais les étudiantEs peuvent décider de prendre ce qu'ils souhaitent et de payer les points supplémentaires dont le montant peut varier.

Son application n'est pas uniforme selon les CROUS et peut conduire à plusieurs conséquences négatives, creusant les inégalités d'accès à l'alimentation. Une entrée, un plat ou un dessert à points bas pourront être de moins bonne qualité, soit nutritive, soit alimentaire ou les deux, qu'une offre coûtant plus de points. Les étudiantEs les plus aisés peuvent ainsi compléter financièrement pour avoir plus de points et un repas plus complet, qualitatif et fourni. Les CROUS mettant en place les formules à point créent parfois une offre différenciée. **Cette offre baisse la qualité du menu tout en créant une offre supplémentaire plus chère.**

L'utilisation de ces méthodes peut creuser de nombreuses inégalités :

- Elle met en avant les inégalités sociales entre étudiantEs : les plus aisés pourront se permettre de composer des plateaux de "meilleure qualité".
- Elle fait perdre au CROUS la notion de tarification sociale : les restaurants universitaires ont été créés dans l'objectif de proposer un repas à prix social pour toutes et tous. La possibilité de dépasser ces limites met en péril le système des CROUS en les éloignant de leur essence.
- Elle oblige les étudiantEs à faire des choix plus importants sur les options de repas : ainsi, ce n'est plus une entrée accompagnée d'un dessert ou d'un produit laitier, mais parfois simplement une entrée si elle est dans une catégorie supérieure.
- Les éluEs étudiantEs ne peuvent plus réguler la qualité de la restauration : à la rentrée 2022, il a été observé une diminution du nombre de points dans les CROUS, pour les mêmes valeurs que l'année passée, sans consultation des représentantEs. Par ailleurs, le prix du point peut être augmenté par les CROUS eux-mêmes et crée un fort risque de dérives.

Face à l'ensemble de ces constats, la FAGE demande la suppression du système de repas à points et l'harmonisation du fonctionnement des repas dans l'ensemble des CROUS pour supprimer les inégalités financières, fonctionnelles et territoriales.

RESTAURATION

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- Le repas à 1€ pour toutes et tous.
- La suppression du système de repas à point et l'harmonisation du fonctionnement dans l'ensemble des CROUS pour supprimer les inégalités financières et fonctionnelles.

ACTION DE LA FAGE : Un projet de lutte contre la précarité étudiante et l'isolement social, les AGORAé, épicerie sociale et solidaires du réseau de la FAGE.

Les AGORAé sont les épicerie sociale et solidaires déployées au sein du réseau de la FAGE depuis 2011. Ces épicerie permettent de lutter contre la précarité étudiante en proposant des denrées à 10% du coût du marché (des pâtes à 0,10€ au lieu de 1€ par exemple) ; mais aussi de lutter contre l'isolement des étudiants et étudiantes via un lieu de vie ouvert à toutes et tous. Ainsi, diverses animations et ateliers de sensibilisation sont déployés au sein de ces lieux de vie (ateliers de cuisine, sensibilisation à la vie affective et sexuelle, etc.).

Plus de 8000 étudiants et étudiantes sont accompagnés via le projet AGORAé. En 2023, la FAGE ouvrait avec tristesse sa 40ème AGORAé, le projet prend de l'ampleur d'année en année. Le réseau de la FAGE ne se réjouit pas de cette demande croissante, témoignant d'une augmentation de la précarité étudiante. Le projet AGORAé remplace aujourd'hui une mission qui devrait être réalisée par le service public : nourrir les étudiantEs. Enfin, de nombreuses AGORAé développent des partenariats locaux afin de soutenir la récupération et lutter contre le gaspillage alimentaire.



Vidéo 24h dans une AGORAé



L'accès effectif à la restauration CROUS pour toutes et tous, lever les freins physiques et territoriaux

Au-delà des freins financiers, il subsiste de nombreux freins d'accès à la restauration sociale proposée par les CROUS. Il existe de réelles disparités d'accès entre les pôles universitaires et territoires délocalisés des académies. De plus, d'autres freins, notamment liés aux contraintes temporelles et d'emploi du temps des étudiantEs sont relevés. Le service des CROUS est donc un service public en difficulté pour garantir le principe d'égalité d'accès à ses dispositifs.

Nous demandons qu'un travail soit réalisé afin de garantir un accès équitable aux services de restauration de chaque centre régional entre les sites universitaires délocalisés et les principaux pôles universitaires. Ceci doit s'accompagner de plans de construction de services de restauration universitaire sous la forme de restaurants universitaires ou cafétérias sur les sites de formation délocalisés. Par ailleurs, beaucoup de sites universitaires n'ont pas accès à un RU, mais à une cafétéria CROUS. Ainsi, il est crucial que l'ensemble des cafétérias ou autres formes de structures de restauration dépendantes des CROUS proposent un repas complet au tarif national du ticket RU. **La FAGE demande donc un encadrement concernant la mise en place de formules de restauration au même prix que le ticket RU dans l'ensemble des services de restauration des CROUS**, tout en proposant une variété de produits pouvant convenir à l'ensemble des régimes alimentaires des étudiantEs.

BOUGE TES CROUS, LA LISTE ASSOCIATIVE ET INDÉPENDANTE
LISTE CANDIDATE AU CA DU CNOUS - 2024/2026

49

RESTAURATION

Par ailleurs, certains établissements se situent en périphérie de toutes infrastructures du CROUS, se retrouvant parfois sans option à la tarification du ticket RU. Il est du devoir des CROUS d'apporter des solutions de restauration à tarification sociale à toutes et tous. Dans son enquête parue en 2022, l'UNAEE (Union Nationale des Associations des Etudiants en Ergothérapie), affirmait que 59,4% des étudiantEs en ergothérapie, dont beaucoup étudiant hors des pôles universitaires, n'avaient accès à aucun service du CROUS. Ce problème est évidemment commun à d'autres établissements tels que les IFSI (Sciences Infirmières) ou IFMK (Kinésithérapie). Dans ces cas, les conventionnements avec des infrastructures déjà existantes à proximité sont des plus adaptés. **Nous demandons que tous les sites délocalisés ne bénéficiant pas d'espaces de restauration du CROUS mettent en place des conventionnements pour étendre l'accès à une restauration à tarification sociale à tous et toutes.** Ces conventionnements peuvent être convenus avec des sites de restauration publics comme privés, d'entreprises, de lycée ou encore de centres hospitaliers. Cela permettra d'étendre les services du réseau des œuvres à l'ensemble des étudiantEs sans que la situation territoriale de leur lieu d'enseignement ou de stage n'impacte leur réussite académique.

ZOOM : Exemple de conventionnement type

Une convention a été passée entre le CROUS Rennes-Bretagne et le restaurant du lycée Auguste Pavie de Guingamp afin de faire bénéficier de la tarification sociale à 1€ ou simplement du ticket RU à 3,30€ aux bénéficiaires de l'Institut national de l'Éducation artistique et culturelle de Guingamp. Dans ce système de conventionnement, le CROUS Rennes-Bretagne s'engage à verser 0,65€ pour tout repas servi à unE étudiantE, ce à quoi s'ajoute une indemnité complémentaire de 2,30€ pour tout repas servi à 1€.



Les stagiaires en santé, comme nombre d'étudiantEs éloignéEs des sites de restauration universitaire, doivent se nourrir par leurs propres moyens, sur des sites de restauration adaptés à un public n'ayant aucunement le même niveau de vie et de revenu (exemple : site de restauration au sein des hôpitaux). L'accès aux services des CROUS est un levier essentiel pour améliorer leur situation financière de ces étudiantEs. Face à ce constat, nous souhaitons la mise en place de conventionnements entre les CROUS et les centres hospitaliers, notamment lorsqu'ils sont universitaires (CHU). **Ces conventionnements doivent permettre aux milliers de stagiaires en études de santé d'accéder à la tarification du ticket RU comme tous et toutes.**

Concernant les étudiantEs en stage sur des sites éloignés des lieux de restauration, une solution reste à trouver afin de permettre une restauration à tarification sociale et la plus équilibrée possible. Il pourrait être envisagé sur le même modèle, c'est-à-dire des conventionnements avec des cantines collectives publiques.

Toutes nos positions concernant étudiantEs en formations sanitaires et sociales



ZOOM : La loi Lévi, vers un accès à la restauration à tarification sociale pour toutes et tous ?

C'est face à ces inégalités d'accès à la restauration CROUS à tarification sociale qu'est adoptée, en avril 2023, la loi Lévi avec l'objectif de proposer à chacunE un repas à tarification sociale. En effet, cette loi vise en priorité la mise en place de conventionnements ou la construction de lieux de restauration afin de garantir à l'ensemble de la population étudiante une restauration à tarification sociale. En dernier recours, si aucune autre solution n'est permise, une aide financière sous diverses formes pourra être mise en place.

RESTAURATION

ZOOM : La loi Lévi, vers un accès à la restauration à tarification sociale pour toutes et tous ?

La FAGE a salué cette loi qui renforce l'accessibilité des étudiantEs aux services de restauration. Cependant, plusieurs mois après son adoption, aucun décret d'application n'est paru. La FAGE est et continuera d'être vigilante à l'application réelle de cette loi au sein de chaque CROUS, en étant attentive et proactive dans la bonne identification de l'ensemble des sites de formation concernés et l'effectivité des solutions proposées.

Plus d'informations sur la loi Lévi 

EN BREF

La liste **BOUGE TES CROUS** revendique :

- La garantie d'un accès équitable aux services de restauration de chaque centre régional, par le biais de plans de construction de services de restauration universitaire sous la forme de restaurants universitaires ou cafétérias sur les sites de formation délocalisés.
- Un encadrement concernant la mise en place de formules de restauration au même prix que le ticket RU dans l'ensemble des services de restauration des CROUS.
- Le développement de conventionnements pour étendre l'accès à une restauration à tarification sociale pour les sites de formation délocalisés ne pouvant bénéficier d'espaces de restauration CROUS (IFSI, IFMK, lycées accueillant des BTS, etc.) ;
- La mise en place de conventionnements entre les CROUS et les centres hospitaliers (CH), notamment lorsqu'ils sont universitaires (CHU).



Si elles ne viennent pas à évoluer, les modalités actuelles de restauration au sein des CROUS ne peuvent plus suffire à répondre aux besoins et aux habitudes de restauration de la population étudiante. Face à la hausse du nombre d'étudiantEs, le réseau des œuvres a choisi de diversifier ses modes de services de restauration avec l'apparition de cafétérias avec restauration sur place ou en version à emporter avec les "CROUS'Market". L'apparition de ces dispositifs est supposée permettre un accès plus fluide à une restauration à tarification sociale, et diffuser les flux habituellement concentrés sur les restaurants universitaires traditionnels.

RESTAURATION

Cependant, plusieurs limites sont visibles. Avant tout, une formule dans une cafétéria n'équivaut que rarement à un repas en restaurant universitaire, qualitativement comme quantitativement. Par ailleurs, le plus faible choix et les formules de restauration moins conséquentes entraînent souvent un coût du repas plus cher pour ces options de moins bonne qualité : les options sont souvent plus de l'ordre de la restauration rapide que des repas complets. Les options de "Food truck", de vente à emporter et les cafétérias sont donc à surveiller, et se doivent de proposer des menus plus équilibrés et accessibles au prix classique du ticket RU. **Il est important de rappeler que ces dispositifs doivent rester des solutions d'appui et non de remplacement des restaurants universitaires.**

Actuellement, et malgré de nombreuses pistes d'améliorations possibles, les RU sont en effet les seuls espaces de restauration CROUS en capacité de proposer des formules de restauration complètes et adaptées aux besoins de chacunE. Pour répondre à cette problématique d'accès à la restauration, certains CROUS mettent en place un service de commande des repas en ligne, à retirer ensuite sur les créneaux d'ouverture des points de restauration des CROUS. Cette solution permet aux étudiantEs de limiter les temps d'attente et donc de se restaurer rapidement. La restauration dite innovante doit se faire partout : rendre accessible les services de restauration à toutes et tous est et doit rester la priorité du CROUS. Pour cela, des territoires testent des méthodes comme les services de livraison dans les campus délocalisés, ou encore des distributeurs de repas à tarif social. Plusieurs problèmes se posent dans la gestion des sites internet, dans l'accès à des distributeurs pouvant différencier le tarif à 1€ et 3,30€, etc. **Il est donc essentiel que le CNOUS accompagne les structures en recensant les bonnes pratiques et en les mettant à disposition des CROUS.**

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- Le suivi des dispositifs expérimentaux de restauration innovants, des offres proposées et de leur tarification (cafétéria, food truck, etc) et l'obligation de proposition d'une offre de repas à tarification sociale complète et équilibrée dans l'ensemble de ces lieux de restauration.
- Le développement d'un guide des bonnes pratiques de la restauration innovante et des solutions expérimentées pour permettre l'accès à la restauration pour toutes et tous.

ZOOM : Vers un accès à la restauration sociale pour les doctorantEs

Enquête "Conditions de recherche et de vie de la population doctorante" FAGE, septembre 2022.

Nous relevons que le public doctorant rencontre également des problématiques d'accès à la tarification sociale, ainsi qu'aux différents services du réseau des œuvres. Le public doctorant constitue en effet un public avec un statut et des besoins spécifiques. Bien qu'éligibles à une bourse de recherche pouvant prendre différentes formes, 26% des doctorantEs ne peuvent pas subvenir à leurs besoins malgré cette aide et sont amenés à devoir travailler en parallèle de leurs cursus. Par ailleurs, 34% des doctorantEs déclarent ne recevoir aucune aide sociale. Il est donc primordial de pouvoir accompagner ce public en mettant à leur disposition l'ensemble des services CROUS disponibles. Selon l'enquête "Conditions de recherche et de vie de la population doctorante" de la FAGE, seulement 45% des doctorantEs avaient accès au ticket RU à tarification sociale. L'alimentation étant un des premiers postes de dépense d'unE jeune, il paraît inconcevable que ce public, tout autant touché par la précarité, ne puisse accéder à une tarification sociale lui permettant de se restaurer. Face à ces constats, nous demandons un élargissement de l'accès au dispositif de tarification sociale aux doctorantEs non financéEs sur l'ensemble des sites de restauration des CROUS.

RESTAURATION

Adapter la restauration au rythme étudiant, lever les freins temporels

Périodes principales d'accueil des étudiantEs dans les restaurants universitaires, les pauses méridiennes connaissent aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements organisationnels qui ne sont que le symptôme d'une collaboration défaillante entre les CROUS et les établissements d'enseignement. Le manque de cohérence sur les emplois du temps provoque souvent des pics de fréquentation et une répartition inégale des effectifs sur le temps du midi.

Ainsi, de manière générale, l'amplitude horaire des restaurants universitaires est de 2h30 (11H30 à 14H00), intervalle de temps durant lequel on estime qu'il devrait y avoir 3 rotations de services afin d'avoir une rotation idéale. De ce fait, un espace de restauration disposant de 300 places assises devrait pouvoir accueillir 900 personnes durant sa période d'ouverture, ce qui correspond, en théorie, au nombre moyen d'étudiantEs mangeant sur site chaque jour. Un RU est donc pensé pour accueillir un certain nombre d'étudiantEs en un nombre de rotations déterminé et compris dans une amplitude horaire contrainte. **Ces éléments devraient donc être systématiquement collectés et analysés de manière conjointe par les établissements et les CROUS, dans l'objectif de proposer une restauration adaptée aux besoins et aux contraintes de chacunE.**

Malheureusement, cela n'est pas le cas, et aujourd'hui de nombreux et nombreuses étudiantEs ne sont pas en capacité de se restaurer par manque de temps. Le rapport d'activité 2021 du CNOUS indiquait effectivement que les emplois du temps apparaissent encore comme une contrainte, notamment sur la pause méridienne durant laquelle **"42% des étudiantEs ont moins de 45 minutes, temps de trajet compris, pour déjeuner"**. Des créneaux de 45 minutes sont effectivement bien insuffisants, alors que le temps d'attente auprès des restaurants universitaires est généralement très important, de par cette forte affluence.

Face à ces constats, une première piste permettant de **renforcer la coordination territoriale entre les CROUS et les acteurICEs de l'enseignement supérieur** serait d'investir les schémas directeurs de la vie étudiante des questions de restauration universitaire. Ces coordinations territoriales sont essentielles pour identifier au plus juste les problématiques rencontrées par le public étudiant et les acteurICEs du territoire, et en dégager des solutions adaptées.

Afin de permettre à chacunE d'accéder de manière optimale aux services de restauration, il faut également envisager **d'élargir les amplitudes horaires des ouvertures méridiennes des RU**, actuellement inadéquates et insuffisantes compte tenu de la présence étudiante sur les sites. Au-delà d'une adaptation des emplois du temps, cet élargissement des plages d'ouverture des RU permettra d'étaler au maximum les flux. Par ailleurs, ce travail doit toujours être mené en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur afin de répondre correctement aux besoins de la communauté étudiante.

Enfin, **les établissements ne doivent pas négliger le temps nécessaire à l'alimentation. Il est évident que des créneaux de 45 minutes ou moins, temps de trajet compris, ne peuvent pas permettre aux étudiantEs de bénéficier d'une restauration de qualité.** Pour celles et ceux n'ayant pas la possibilité de ramener leurs propres repas, ces rythmes imposés ne laissent que deux options : se tourner vers des alternatives de restauration rapide, souvent moins saines et plus chères que les services des CROUS, ou la privation complète d'un repas de la journée. Ne serait-ce que pour des enjeux de santé publique, aucune de ces options n'est souhaitable. **Afin de répondre à cette problématique plus globale, la liste BOUGE TES CROUS demande donc la mise en place un cadrage national sur la pause méridienne permettant, à l'instar des collègues avec le décret n°2016-1063 du 3 août 2016 relatif à l'organisation de la journée scolaire au collège, de garantir une pause d'une heure minimum.** Ce décret concernerait l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur, et permettrait d'aborder dans leur ensemble les différents temps composant la vie étudiante, dont les temps de restauration. Finalement, ces mesures doivent permettre de répondre aux problématiques de coordination entre les CROUS et les établissements d'enseignement supérieur provoquant des situations particulièrement délétères pour les étudiantEs.

RESTAURATION

EN BREF

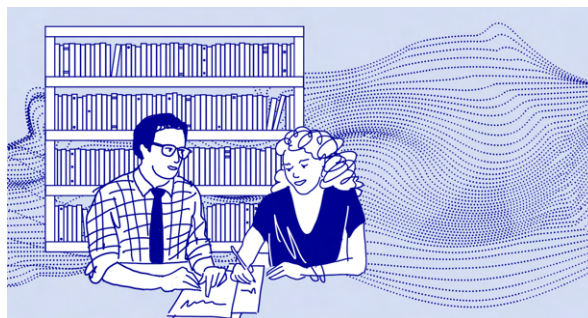
La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- L'établissement d'une coordination territoriale entre le réseau des œuvres et les divers établissements de l'ESR à travers les schémas directeurs de la vie étudiante.
- Le développement d'un dialogue entre les CROUS et les établissements d'enseignement supérieur permettant, sur le court terme, d'obtenir les emplois du temps.
- L'échelonnement des sorties de cours sur trois horaires ou l'adaptation de ces sorties selon les estimations des CROUS.
- L'élargissement des amplitudes horaires méridiennes des sites de restauration universitaire du CROUS.
- La mise en place d'un cadrage national sur la pause méridienne afin de garantir une pause d'une heure minimum à chaque étudiantE.

Le constat d'une inadéquation entre les rythmes étudiants et les horaires d'ouvertures méridiennes des RU a déjà pu être soulevé. Au-delà du besoin d'adaptabilité et de coordination des RU et établissements de l'enseignement supérieur sur ces horaires, il convient également d'entamer une réflexion plus poussée sur l'ensemble des créneaux d'ouverture des sites de restauration universitaire. **En effet, la vie des étudiantEs ne peut pas être considérée uniquement sur les horaires d'enseignement. Comme l'a visibilisé le plan «Bibliothèques ouvertes +» lancé en 2016 visant à soutenir de nouvelles extensions d'horaires des bibliothèques universitaires, la présence des étudiantEs sur les campus ou à proximité s'étant sur des horaires bien plus larges.**

Afin de proposer une réelle adéquation avec les rythmes de vie étudiante, certains restaurants universitaires ou cafétérias ouvrent déjà leurs portes sur des horaires nocturnes. Ces pratiques restent cependant encore trop marginales. Parce que les contraintes financières des repas ne s'arrêtent en effet pas à la frontière des créneaux d'enseignement, nous demandons, dans un objectif d'accès à une alimentation saine et variée pour toutes et tous, d'élargir les horaires d'ouverture des CROUS en soirée. **Garantir des repas équilibrés et à tarification sociale permet en effet de limiter les risques de repas sur le pouce, de "malbouffe" ou les sauts de repas par manque de temps ou de ressources financières.**

Afin de permettre une adaptation aux besoins réels des étudiantEs quant aux horaires d'ouverture et d'orienter le réseau des œuvres dans la prise des mesures efficaces, il est essentiel que des données évaluant les besoins des étudiantEs soient fournies. **Pour ce fait, la FAGE demande l'inclusion d'une section dédiée à la restauration nocturne dans l'enquête de satisfaction du CNOUS.**



Plan Bibliothèques Ouvertes + , 2016

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- L'élargissement des horaires d'ouverture des RU et cafétérias CROUS, dans un objectif d'accès à une alimentation saine et variée pour toutes et tous le soir et les week-ends.
- L'inclusion d'une section dédiée à la restauration nocturne dans l'enquête nationale de satisfaction du CNOUS afin d'évaluer les besoins des étudiantEs.

RESTAURATION

Les restaurants universitaires, lieu de culture et de cohésion sociale

Sur une journée universitaire classique, les locaux des RU ne sont utilisés que 6 heures par jour en moyenne. Ce constat est assez attristant quand ces lieux à fort potentiel pourraient, avec une nouvelle réflexion sur leur fonctionnement et leur utilisation, devenir un atout favorisant le bien-être étudiant. Ils pourraient ainsi permettre l'animation de la vie de campus et seraient un moyen de lutte contre l'isolement social. **C'est face à ces constats que la liste BOUGE TES CROUS milite pour que l'espace des restaurants CROUS soit optimisé en les transformant en espaces modulables.** Ces formats rempliraient à la fois la mission de restauration, mais se transformeraient à d'autres moments de la journée en espaces de révision et de coworking, ou le soir en lieux d'accueil des temps d'animation de vie de campus. Un travail conjoint doit débiter entre le réseau des œuvres, les universités et autres établissements de l'ESR ainsi que les collectivités locales pour permettre à ces lieux d'être ouverts à tout public étudiant ou bien extérieur pour dynamiser une mixité sociale.

ZOOM : Un espace à l'Université de Caen-Normandie sur le Campus 1

Un espace conçu par l'Université de Caen-Normandie, le CROUS de Normandie et la Ville de Caen va être construit et sera accessible à un très large public, étudiant ou non. Cet espace sera composé d'un centre de santé universitaire géré par le Service de Santé Étudiante (SSE) et d'une cafétéria CROUS réhabilitée comprenant une zone pouvant servir d'espace de travail et de coworking. À cela s'ajoutera un tiers lieu d'espaces permettant de l'animation, tels que des espaces de cuisines collectives pour des ateliers. Plus qu'un espace de restauration, le CROUS propose ainsi un espace multi-services, répondant aux problématiques de la vie étudiante ainsi qu'aux enjeux d'animation et de cohésion sociale qui peuvent manquer sur les sites étudiants.



EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- Le développement d'activités sociales et culturelles au sein des espaces de restauration comme espaces multi-services.
- Un travail impulsé par le CNOUS en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et les collectivités territoriales afin d'envisager des espaces multi-services répondant aux enjeux.

Une restauration répondant à l'urgence écologique

L'alimentation est au cœur de nombreuses thématiques, c'est un secteur au carrefour d'avancées sociales et environnementales, mais extrêmement fragilisé par les crises qui vont s'intensifier dans un futur très proche (augmentation du prix du pétrole, sécheresse, effondrement de la biodiversité, perte des rendements). Tous ces facteurs systémiques vont impacter violemment la restauration estudiantine. Il est essentiel d'une part de réduire au maximum l'ampleur de la crise, mais aussi de se préparer aux conséquences qui se profilent déjà. Voilà pourquoi il est capital d'entreprendre des mesures drastiques de changement des pratiques dès maintenant. **Cela nécessite des investissements financiers et une certaine volonté, mais cela sera beaucoup moins coûteux que de devoir payer plus tard toutes les conséquences des crises qui nous attendent. Il n'est plus possible d'attendre.**

RESTAURATION

20% Part des émissions de GES liées à l'agroalimentaire en France

En 2018, l'État promulgue la Loi EGalim afin de faciliter l'accès à une nourriture durable, saine et accessible à toutes et tous, mais aussi pour entamer une transition au sein de la restauration collective. Les sites de restauration collective, répondant à une mission de service public, devaient tendre à l'utilisation d'au moins 50% de produits issus de filières durables avec au moins 20% de produits bio pour le 1er janvier 2022. **Ces objectifs n'ont pas été réalisés, comme le rappelle le rapport d'information publié par l'Assemblée Nationale, le 23 février 2022, principalement à cause d'un manque de priorisation et d'investissement.** La liste BOUGE TES CROUS revendique un financement adapté des CROUS leur permettant de répondre aux objectifs de la loi EGalim et ainsi respecter le cadre légal. Dans cette même lignée, afin d'informer et de sensibiliser les étudiantEs sur la qualité des produits et aliments proposés par le Crous, la liste BOUGE TON CROUS demande un affichage systématique de l'impact environnemental des produits alimentaires proposés, que ce soit en restaurant universitaire ou en cafétéria.

La transformation écologique est un défi important à relever, et il est plus que capital de doter les CROUS de moyens financiers et humains pour concrétiser cette mission. **Il faut mener à bien la transformation du réseau des œuvres, sans mettre à mal les centres régionaux.** Pour cela, un ensemble d'appels à projet et de solutions de cofinancement sont à disposition des CROUS. La FAGE demande avant tout un meilleur financement public des CROUS fléché sur la transition écologique de la part de l'État. Répondre à l'urgence écologique doit être une priorité et nécessite des moyens financiers ambitieux.



Par ailleurs, aujourd'hui **20% des françaisEs se considèrent flexitarienNEs** et plus de 5% végétarienNEs ou végans avec une dominance chez les jeunes. Ainsi, pour répondre à la fois aux enjeux environnementaux et aux attentes du public étudiant, la liste BOUGE TES CROUS revendique la végétalisation des menus avec un **taux de production de 50%** et une offre végétarienne nutritionnellement équilibrée chaque jour. Par ailleurs, les options végétariennes sont souvent moins coûteuses et permettent de proposer des produits de meilleure qualité. L'alimentation représente un levier énorme de changement en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de protection de la biodiversité. En effet, le secteur agroalimentaire est le deuxième secteur le plus émetteur de GES et 20% des émissions françaises sont liées à l'agriculture ou la sylviculture en 2021. Elle est également fortement liée à la santé et au bien-être étudiant.

Le fonctionnement actuel du réseau d'achat des CROUS est centralisé par le CNOUS sous une centrale d'achat. Elle a été mise en place en 2017 afin de permettre un accès à de bas coûts pour les CROUS des denrées alimentaires mais présente des problèmes majeurs :

- Développement des produits "prêt à manger", qu'on retrouve de plus en plus dans les cafétérias du CROUS : des aliments souvent plus gras, ultra-transformés et produits de manière industrielle.
- Remplacement des modes de production : avant, le CROUS produisait des repas pour leurs cafétérias le jour même.
- Frein pour la valorisation des circuits courts dans les choix alimentaires, alors que le CROUS doit appliquer la loi EGalim, et transitionner vers des produits durables, bio, de saison, en circuit-court, et labellisés.

Pour soutenir une agriculture responsable et garantir une offre de nourriture saine pour les étudiantEs, il est nécessaire que le CROUS repense sa chaîne d'approvisionnement pour pouvoir privilégier au maximum des denrées alimentaires locales et de saisons. **Ces changements sont de grande ampleur, mais représentent un réel gain de temps et de moyens pour le futur.**

RESTAURATION

120g Quantité moyenne de nourriture jetée par repas

La liste BOUGE TES CROUS revendique une utilisation raisonnée de cette centrale et un arrêt total de l'utilisation de produits "prêt à manger" afin de proposer une offre saine, éco-responsable et toujours à tarification sociale. Dans le même sens, la liste BOUGE TES CROUS demande l'augmentation du nombre de produits issus des filières responsables ainsi que l'augmentation de la part de produits écoresponsables dans la centrale d'achat (denrées issues de production locale et biologique, labellisés Eurofeuille et AB). Cela peut passer par la mise en place de conventions avec des coopératives locales. Cette logique territoriale est à pousser grâce aux Comités régionaux pour l'alimentation travaillant sur l'approvisionnement des structures de restauration collective au niveau régional.

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- Un financement ambitieux des CROUS leur permettant de répondre aux objectifs de la loi EGAlim et ainsi le respect du cadre légal.
- L'augmentation des taux de production de repas végétariens et végétaliens, pour atteindre 50% de repas végétariens dans l'ensemble des sites de restaurations CROUS.
- La systématisation des affiches informant les étudiantEs de l'impact environnemental des produits alimentaires proposés.
- L'augmentation du nombre de produits issus des filières responsables ainsi que l'augmentation de la part de produits écoresponsables dans la centrale d'achat du CNOUS.
- Le rapprochement des CROUS avec les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) afin de structurer localement une restauration répondant aux enjeux écologiques.

ZOOM : Les commissions Menus, une nécessité pour répondre aux enjeux de la loi EGAlim

La loi EGAlim signifie pour le réseau des œuvres une production de menus comprenant au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques. Bien qu'ambitieuse et dans l'intérêt du réseau comme de son public, l'application de cette loi n'est pour le moment pas effective. De nombreux sites de restauration CROUS sont encore bien loin de pouvoir présenter des menus entrant dans ce cadre légal.

Pour s'assurer de l'effectivité de cette réglementation, la FAGE demande la mise en place de commissions Menus, permettant à l'ensemble des directeurICEs d'unités de gestion de constituer et de coordonner l'ensemble des menus dans une dynamique responsable. Ces commissions seraient ainsi cadrées :

- Une réunion au moins 1 fois par trimestre, en lien avec la commission Transition Écologique.
- Afin de répondre à la fois aux aspects nutritifs et écologiques, des expertEs interviendraient au sein de la commission, en plus des autres membres dont les éluEs étudiantEs.
- Elle aurait pour rôle de décider des différentes politiques de restaurations et de coordonner leur avancement : végétalisation des repas, recours aux différents labels, diversité et localité de l'offre de restauration, etc.

La commission Menus permettrait ainsi un suivi et une réelle avancée dans une dynamique de transition alimentaire.

RESTAURATION

Avec en moyenne 120 grammes de nourriture jetés par convive et par repas, le gaspillage alimentaire dans le secteur de la restauration collective représente 8% du gaspillage alimentaire total en France pour les 3,8 milliards de repas servis chaque année (ADEME, 2020).

La restauration collective est un levier pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et plusieurs dispositions législatives ont été prises pour atteindre l'objectif fixé relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite AGECE) de réduire de moitié le gaspillage alimentaire dans ce secteur d'ici 2025, telles que l'obligation de réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire. L'objectif principal de la loi AGECE (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire) est de lutter contre le gaspillage et de favoriser une économie circulaire, c'est-à-dire un modèle économique visant à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les ressources. **Pour lutter contre le gaspillage alimentaire et répondre aux enjeux environnementaux, la FAGE demande la mise en place de menus et/ou plats de différentes tailles** afin de permettre aux étudiantEs d'opter pour celui qui leur correspond, ainsi que la mise en place systématique de poubelles de tri (ménagère, jaune et organique) des déchets dans les structures de restauration universitaire. Dans ce même objectif de réduction des déchets, **nous demandons la mise en place de réductions sur les invendus à partir d'une certaine heure au sein de services de restauration CROUS**. Cette proposition a un double objectif : le premier, lutter contre le gaspillage alimentaire et le deuxième, lutter contre la précarité étudiante en proposant des invendus à bas coût.



Credits : MTEs

Dans ce même objectif de réduction des déchets, les bouteilles d'eau en plastique sont depuis des années considérées comme un fléau pour l'environnement, elles se placent dans les 10 déchets les plus retrouvés sur le littoral lors des collectes. **300 fois plus chères, énergivores, composées de pétroles, les bouteilles en plastique sont un non-sens, il est donc grand temps de mettre fin à leur vente, et ce, de façon définitive.** La vente de gourdes et des accessoires de restauration durables étant déjà des objectifs de Réseau des œuvres, un travail avec les établissements d'enseignement supérieur sera mené pour augmenter la politique de création de fontaines à eau sur les différents sites d'enseignement, de restauration et de logement ; parallèlement à un arrêt de la vente des bouteilles en plastique. Les arrivées d'eau déjà présentes, telles que les lavabos, devront être adaptées aux dimensions d'une gourde afin de pouvoir assurer leur approvisionnement. Cela devra être un point de vigilance lors des différents travaux et rénovations entrepris dans les années à venir.

L'utilisation de conteneurs en plastique jetables dans les cafétérias du CROUS génère une quantité énorme de déchets. La liste BOUGE TES CROUS se battra pour qu'ils ne soient plus utilisés, remplacés par un système de conteneurs, boîtes et matériel de transport réutilisables et consignés pour la vente à emporter. Ce système pouvant être cogéré par le CROUS et des entreprises locales en capacité d'assurer convenablement ce service. **Dans le cadre de la loi AGECE, la liste BOUGE TES CROUS œuvrera à la mise en place une distribution d'un kit de restauration réutilisable**, pour chaque étudiantE, pour ne plus distribuer de couvert non réutilisable, notamment dans les cafétérias du CROUS pour la vente à emporter. Ce kit contribuera également au changement des pratiques et sera composé d'un set de couverts, une gourde adaptée aux fontaines et un mug permettant la fin des gobelets réutilisables. La distribution de ce kit aurait lieu à différentes périodes de l'année, notamment lors de la rentrée universitaire.

Enfin, plus globalement, l'ensemble des sites de restauration devront aussi repenser leurs aménagements et leurs installations afin de pouvoir pallier l'ensemble des contraintes de la loi AGECE, à l'instar des fontaines à eau. Ces nouvelles réglementations devront être accompagnées financièrement par l'État, sans quoi beaucoup de sites de restauration accuseront des dépenses et pertes trop importantes qui ne pourront être absorbées par les budgets déjà déficitaires des CROUS. **La FAGE demande à ce que le gouvernement finance de façon ambitieuse le réaménagement des sites de restauration CROUS**, autant sur le plan technique que logistique, afin que les CROUS puissent être des établissements plus écoresponsables et puissent s'adapter de manière conforme à l'urgence climatique actuelle.

RESTAURATION

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- La mise en place de menus et/ou plats de différentes tailles.
- La mise en place systématique de poubelles de tri des déchets dans les structures de restauration universitaire.
- La mise en place de réductions sur les invendus à partir d'une certaine heure au sein des services de restaurations CROUS.
- La suppression définitive des bouteilles d'eau en plastique et autres conteneurs plastiques jetables des espaces de restauration et des distributeurs des CROUS au profit de fontaines à eau.
- La mise à disposition d'un kit de restauration réutilisable pour chaque étudiantE (couverts, contenant, gourde).
- Un financement ambitieux permettant aux CROUS de réaménager les sites de restauration pour répondre à l'urgence écologique.

ACTION DE LA FAGE : Bien dans son assiette, un projet de sensibilisation et de promotion du "bien manger"

49% des étudiantEs n'ont pas les moyens d'acheter des fruits et légumes frais chaque semaine

Partant des constats concernant la "malbouffe" et la précarité alimentaire que connaît le public étudiant, la FAGE a lancé en 2010 le projet "Bien dans ton assiette". Alors que près de la moitié des étudiantEs aujourd'hui déclare sauter au moins un repas dans la semaine en raison notamment du manque de temps ou d'horaires irréguliers, il était primordial de créer un projet pouvant accompagner les étudiantEs (OVE, 2018). De plus, la restauration rapide type "fast food" est consommée de façon particulièrement fréquente chez les étudiantEs. Le rôle des associations étudiantes, interlocutrices privilégiées, est donc majeur pour sensibiliser les étudiantEs à l'importance d'une bonne alimentation sur la santé.

Le projet "Bien dans ton assiette" a donc pour but de sensibiliser les étudiantEs à l'équilibre alimentaire, par l'intervention de professionnelLEs de santé pour les conseiller sur les bonnes pratiques, par le biais d'actions ludiques et pédagogiques de prévention par les pairs. Une boîte à outils composée notamment de 7 fiches pédagogiques et d'un kit de mobilisation est à disposition des associatifVEs qui souhaitent mettre en place ces actions de sensibilisation.

[Plus d'informations sur le projet "Bien dans ton assiette"](#) 

Cette action n'a pas vocation à remplacer l'action de sensibilisation et de vecteur de bonnes pratiques que représente le CROUS, la liste BOUGE TES CROUS revendique :

- La sensibilisation du public étudiantin aux enjeux environnementaux via la possibilité d'une mesure de son impact environnemental et la mise en place de campagnes dédiées.
- L'affichage des nutri-scores de chaque produit dans l'ensemble des lieux de restauration CROUS, afin de conscientiser les étudiantEs sur la qualité de leur consommation.
- Le déploiement de campagnes de sensibilisation au "bien manger" liant alimentation saine et durable, en lien avec des expertEs (diététicienNEs, etc).

FOCUS

ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTES INTERNATIONAUXALES

ÉTUDIANTES INTERNATIONALES

La FAGE s'inquiète devant les menaces qui pèsent et s'accumulent sur le droit d'accès à l'enseignement supérieur des étudiantes et étudiants étrangers : que ce soit à travers la loi "Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration" de décembre 2023, qui a finalement été grandement censurée, ou encore à travers l'arrêté de février 2024 visant à limiter le nombre de vœux pour les étudiantEs étrangerEs sur Parcoursup. L'accès à l'enseignement supérieur et les conditions de vie et d'étude sont de plus en plus difficiles pour cette catégorie d'étudiantEs qui sont la cible de nombreuses attaques discriminatoires.

La FAGE défend un accès inconditionnel aux études supérieures et soutient que celles-ci constituent un vecteur d'intégration essentiel, participant à une politique plus globale d'inclusion et d'émancipation, notamment des personnes étrangères. Hélas, la politique mise en place ces dernières années vis-à-vis des étudiantEs internationaux, est basée sur une vision sécuritaire de l'immigration, considérant l'étrangerE comme une menace et non comme une richesse, occultant l'humanité de ces personnes cachées derrière les chiffres. La FAGE défend des valeurs humanistes et républicaines et se bat donc au quotidien pour que les discriminations et la haine de l'autre n'aient pas leur place dans l'enseignement supérieur, ni nulle part ailleurs dans la société.

Ainsi, face à ces constats, dans l'espoir d'un enseignement supérieur inclusif, la FAGE propose dans cette partie des mesures concrètes qui permettraient un meilleur accueil des étudiantes et étudiants étrangers, à rebours des législations proposées récemment. L'accès aux connaissances et à la formation ne peut être entravé par des considérations financières.

ACTION DE LA FAGE : L'action de la FAGE contre la loi immigration !

La loi immigration au centre des débats en décembre dernier, comportait avant son passage au Conseil constitutionnel nombre de mesures impactant directement les conditions des étudiantEs étrangerEs. Ainsi la FAGE s'est mobilisée contre ce texte xénophobe pour faire en sorte qu'il ne soit ni adopté ni promulgué !

NE PROMULGUEZ
PAS CETTE LOI
RACISTE ET
HAINEUSE.

- [Vidéo témoignage Ndeye Fatou, étudiante internationale](#)
- [Vidéo suite au rejet par l'Assemblée Nationale](#)

L'accès aux bourses sur critères sociaux pour l'ensemble des étudiantEs inscritEs dans l'enseignement supérieur, quelle que soit leur nationalité et leur statut administratif

Sur la question de l'accès aux aides sociales, les étudiantEs étrangerEs sont défavoriséEs et misEs à l'écart. Nous souhaitons que tousEs les étudiantEs, quelle que soit leur nationalité, puissent accéder aux prestations sociales sans distinction, au même titre que les étudiantEs ayant la nationalité française.

En effet, actuellement, la majorité des étudiantes et étudiants étrangers n'ont pas accès aux bourses sur critères sociaux du CROUS. Ces dernières ont donc besoin d'aides financières : ainsi, selon un rapport de la Cour des Comptes, en 2020-2021 les aides d'urgence allouées par le Crous aux étudiants et étudiantes « qui rencontrent momentanément de graves difficultés » ont été versées pour 55 % d'entre-elles à des étudiantes et étudiants étrangers, alors qu'ils et elles représentaient 10 % des étudiantes et étudiants inscritEs dans l'enseignement supérieur à la même période. La précarité à laquelle est exposée cette population est majeure et aggravée par rapport au reste de la population étudiante. Selon le Baromètre de la précarité étudiante de la FAGE, plus de la moitié des bénéficiaires des AGORAé (épiceries sociales et solidaires de la FAGE) sont des étudiantes et étudiants étrangers.



ÉTUDIANTES INTERNATIONALES

Malgré cette précarité alarmante, les critères d'accès aux bourses pour les étudiantes et étudiants étrangers sont très restrictifs et ne permettent qu'à très peu d'y avoir accès. Dans une grande majorité des cas, les étudiantEs extra-communautaires doivent justifier d'un minimum de deux ans de résidence en France pour pouvoir y accéder, ce qui n'est en pratique pas le cas de nombre d'entre elles et eux venant en France spécifiquement pour suivre leurs études.

EN BREF

La liste **BOUGE TES CROUS** revendique un accès aux bourses sur critères sociaux pour l'ensemble des étudiantEs inscritEs dans l'enseignement supérieur, quelle que soit leur nationalité et leur statut administratif.

Pour des logements CROUS vecteurs d'inclusion des étudiantEs étrangères

Actuellement, les étudiantEs étrangères, n'ayant pas de Dossier Social Etudiant, n'ont accès qu'à la **phase complémentaire et non initiale des attributions de logements CROUS**. Ceci a pour conséquences, en plus de la charge mentale supplémentaire et de la perte de chance d'obtenir une place, de les voir affectéEs aux résidences les plus excentrées, les plus anciennes, les moins isolées thermiquement, et celles hébergeant le plus de nuisibles. Au-delà des conditions de vie, on observe également un manque criant de mixité entre ces étudiantEs étrangères et les étudiantEs ayant accès au choix de logement dès la phase initiale, rendant davantage complexe leur intégration, alors même que les résidences universitaires devraient être des lieux de sociabilisation et d'inclusion de tousTEs les étudiantEs.

EN BREF

La liste **BOUGE TES CROUS** revendique :

- L'augmentation des quotas d'étudiantEs étrangères dans les logements universitaires et l'ouverture des candidatures dans la phase principale et non complémentaire.
- Des résidences CROUS favorisant l'échange culturel, notamment via la mise en place de cafés-langues pour faciliter l'intégration des étudiantEs internationauxALES et promouvoir le multilinguisme.

La garantie d'un accompagnement administratif des étudiantEs étrangères dans l'obtention et le renouvellement de leurs titres de séjour

Les personnes étrangères souhaitant étudier en France doivent d'abord demander un visa de long séjour valant titre de séjour (**VLS-TS**) **mention étudiant, valable de 4 mois à 1 an**. En 2022, 105 571 VLS-TS mention étudiant ont été délivrés. Après 1 an, une carte de séjour temporaire étudiant valable 1 an ou pluriannuelle (2 à 4 ans) peut être demandée. Des conditions de ressources d'au moins 615 euros par mois soit 7380 euros par an sont exigées.

ÉTUDIANTES INTERNATIONALES

Les étudiantEs étrangerEs se retrouvent confrontéEs à de réelles difficultés dans le renouvellement de leur titre de séjour quand celui-ci expire. Les démarches doivent souvent être effectuées en période de révisions ou de partiels, sans aménagement prévu de la part des établissements, mettant parfois en cause la réussite académique de ces étudiantEs. La FAGE reçoit un nombre exponentiel de demandes d'accompagnement sur le sujet via son guichet de défense des droits.

Les étudiantEs se retrouvent perduEs face à ces démarches plus que complexes. Cette problématique doit être prise en considération et être réellement traitée via la mise en place d'un réel accompagnement par des personnes formées sur le sujet, et une anticipation en amont de la date d'expiration du titre de séjour étudiant. Par ailleurs, actuellement les professionnelLEs de l'assistance sociale du CROUS ne sont peu voire pas forméEs aux enjeux, tenants et aboutissants du parcours d'exil ni à la complexité des démarches administratives pour vivre en situation régulière en France. Ces étudiantEs sont pour la plupart dans des situations de vulnérabilité et fragilité qui nécessitent un réel accompagnement et une prise en charge particulière, faisant appel à de l'interprofessionnalité et nécessitant patience, empathie et bienveillance.

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- La garantie d'un accompagnement social et administratif des étudiantEs étrangerEs dans l'obtention et le renouvellement de leurs titres de séjour.
- Garantir une formation des professionnelLEs de l'assistance sociale aux enjeux, tenants et aboutissants du parcours d'exil.
- Augmenter la communication et l'accompagnement mis en place pour l'accueil et l'intégration des étudiantEs internationauxALES.

Un guichet unique pour limiter la précarité administrative des étudiantEs étrangerEs

OBJECTIF

GUICHET UNIQUE D'AIDES SOCIALES

Afin de pallier les difficultés administratives auxquelles font face ces étudiantEs, nous demandons depuis plusieurs années la création de guichets uniques d'accueil gérés par les CROUS en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, la préfecture, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), les caisses primaires d'assurance maladie, les caisses d'allocation familiales, la ville, les associations étudiantes... Afin d'améliorer la condition des étudiantEs extra-communautaires, les guichets doivent concentrer l'ensemble des démarches administratives allant de l'obtention d'un visa à l'inscription universitaire en passant par l'acquisition d'un logement.



OFII

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique la mise en place d'un guichet unique pour centraliser les démarches administratives des étudiantEs étrangerEs.

ÉTUDIANTES INTERNATIONALES

ZOOM : ESU - European Students' Union

La FAGE est membre de l'European Students' Union. Seule organisation représentative des étudiantEs en France à y siéger, nous sommes activement présentEs à l'ensemble des débats et séminaires au niveau européen concernant l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, ainsi que la construction de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur et plus globalement l'Espace Européen de l'Education.

La FAGE entretient également des relations de travail et d'échanges avec des organisations étudiantes de différents pays à travers le monde. C'est ainsi, en participant à la constitution d'espaces de concertation et d'échanges, que nous construisons un monde de tolérance et de dialogue, un monde d'ouverture et de rapprochement, de démocratie et de paix.



ZOOM : Student At Risk

Les différentes crises humanitaires et les mouvements de populations étudiantes des dernières années nous ont montré les difficultés que nos universités rencontrent pour accueillir des étudiantEs en danger. Bien que l'accueil d'étudiantEs provenant d'Ukraine ait pu avoir lieu dans des proportions réduites et des conditions insuffisantes, force est de constater que le même effort n'a pas été fait pour les étudiantEs venant d'autres zones en guerre, ni pour les étudiantEs réfugiéEs politiques. Les étudiantEs provenant d'Irak, de Libye, d'Afghanistan, de Syrie, d'Azerbaïdjan, d'Arménie, de Géorgie, d'Iran, d'Israël ou de tant d'autres zones du monde en guerre n'ont pas reçu l'aide escomptée des universités du pays initiateur de la déclaration des droits de l'Homme.

Si l'argument humaniste n'est pas suffisant pour certaines personnes ou pour l'opinion publique pour ouvrir nos universités à des étudiantEs réfugiéEs, il est important de noter qu'un des derniers rapports de Campus France souligne l'apport économique considérable qu'a le fait d'accueillir des étudiantEs d'autres pays. L'apport humain, culturel, économique ainsi que la défense de la liberté d'expression et de l'activisme sous toutes ses formes doit être une priorité du pays des droits de l'Homme.

Nos partenaires Norvégiens, Finlandais, Allemands et Suisses ont déjà mis en place le plan «Student At Risk » permettant d'accueillir les étudiantEs en danger. La FAGE demande au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et au ministère des affaires étrangères et européennes de mettre en place, juridiquement et financièrement, un plan «Student At Risk» en France.

**POUR DES CROUS ACTEURS DE LA
VIE ÉTUDIANTE**

**BOUGE TES CROUS, LA LISTE ASSOCIATIVE ET INDÉPENDANTE
LISTE CANDIDATE AU CA DU CNOUS - 2024/2026**

,65

VIE ÉTUDIANTE

L'animation de la vie de campus est un axe essentiel de l'action des associations étudiantes, rythmée par leurs projets d'innovation sociale. Leur objectif est de répondre aux besoins et attentes des étudiantEs, en favorisant la création de lien social et l'inclusion de toutes et tous.

ACTION DE LA FAGE : Vie associative

Les associations étudiantes sont à l'origine du réseau des œuvres puisqu'elles développent au début du XXe siècle de nombreux services aux étudiantEs « défavoriséEs » afin de démocratiser l'accès aux études supérieures. Depuis 30 ans, le réseau de la FAGE continue de jouer un rôle central dans la dynamisation et la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Fédérant un réseau de près de 2 000 associations étudiantes, la FAGE est convaincue de l'efficacité, de la pertinence, et de la nécessité de la vie associative. Partout en France, nos associations font vivre les campus en proposant aux étudiantEs des activités, de la cohésion, de l'ouverture culturelle et sportive ou encore en leur proposant de la prévention et promotion de la santé, de la sensibilisation sur des thématiques sociétales. Elles permettent aux étudiantEs de rompre avec l'isolement, de faire des découvertes, de vivre des expériences nouvelles : de s'émanciper.

Nos associations donnent la possibilité à l'ensemble des étudiants et étudiantes de se sentir incluEs, de pouvoir prendre part à la vie de leur université, de pouvoir vivre une expérience universitaire qui n'est pas uniquement articulée de cours et de formation, mais est aussi alimentée par des expériences enrichissantes. Un des rôles des associations étudiantes est aussi de faire le lien entre les étudiantEs et leur environnement. Il existe souvent un fossé entre l'administration et la communauté étudiante. L'approche par les pairs que les associations étudiantes offrent permet de faire découvrir les services de l'université, mais aussi du réseau des œuvres, aux étudiants et étudiantes ; et ainsi de mieux connaître leurs droits afin de pouvoir s'en saisir.

Le congrès de la FAGE est un événement majeur pour la formation des associatifVEs du réseau.



Vidéo du réseau de la FAGE, 1 mot pour définir le congrès de la FAGE



Une utilisation de la CVEC à réviser pour garantir transparence et équité

La Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) est connue pour être un outil de déploiement de la vie étudiante. **Instaurée en 2018, la CVEC marque une victoire en remplaçant une cotisation étudiante qui était plus élevée auparavant et en affirmant la volonté de développer la vie étudiante. Cependant, cette contribution versée annuellement est indexée sur l'inflation. Ainsi, alors que les aides sociales n'augmentent pas, la CVEC a atteint cette année le seuil alarmant de 100 euros.** La FAGE alerte sur cette augmentation qui précarise davantage les étudiantEs et demande que la CVEC soit désindexée de l'inflation et retourne à son montant d'origine de 90 euros. Il est essentiel de ne pas faire reposer le coût de l'inflation sur les étudiantEs, et de veiller à ce que cette contribution ne devienne pas le seul moyen de financement de la vie étudiante.

BOUGE TES CROUS, LA LISTE ASSOCIATIVE ET INDÉPENDANTE
LISTE CANDIDATE AU CA DU CNOUS - 2024/2026

66

VIE ÉTUDIANTE

Bien que l'objectif initial de la CVEC, visant à accompagner la réalisation de projets, soit louable, son application souffre d'un réel manque de transparence quant à l'utilisation des fonds. En effet, seulEs les membres de la commission dédiée ont connaissance des projets financés, et les représentantEs étudiantEs n'y siègent pas toujours de droit. De plus, des dérives existent et les fonds CVEC se voient parfois détournés de leur utilisation première en permettant le financement d'actions non inhérentes à la vie étudiante. Les étudiantEs n'ont pas à payer les conséquences du manque de financement des missions des établissements d'enseignement supérieur.

Il est urgent que les CROUS et établissements assurent une utilisation transparente de la CVEC et mettent en place des modes de contrôle incluant les principauxALES concernéEs : les étudiantEs.

Enfin, les bénéfices de la CVEC doivent être accessibles à l'ensemble de la communauté étudiante, quelle que soit sa filière ou son campus d'études. Pourtant, les étudiantEs des Villes Universitaires d'Équilibre (VUE) pâtissent d'un accès inégal à ces actions, alors qu'ils et elles s'acquittent de cette contribution et expriment des besoins de développement de la vie étudiante.

[Vidéo sur la désindexation de la CVEC, de Mylène, équipe CNOUS de la FAGE](#)

[Nos propositions sur les Villes Universitaires d'Équilibre](#)

EN BREF

La liste **BOUGE TES CROUS** revendique :

- La désindexation de la CVEC sur l'inflation pour lutter contre son augmentation.
- Un retour de la CVEC à 90 euros.
- Une utilisation de la CVEC plus transparente et uniquement dédiée à la vie étudiante dans les CROUS et les universités.

Une animation de la vie étudiante essentielle

79% Part d'étudiantEs considérant ne pas pratiquer d'activité culturelle

La culture joue un rôle majeur d'ouverture sur le monde et prépare à l'acquisition des savoirs. Malheureusement, son accès est très inégalitaire et traduit des disparités au sein des publics étudiants, tant du fait de leur parcours antérieur, de leur situation socio-économique, ou de la proposition et disponibilité de l'offre. Les CROUS étant par essence responsables de lieux de partage, ils se doivent d'assurer le développement de l'action culturelle et artistique, mais aussi scientifique, technique et industrielle à destination des étudiantEs. **En 2024, 79% des étudiantEs considèrent ne pas pratiquer d'activité culturelle et 64% des étudiantEs ne connaissent pas les activités culturelles proposées par leur CROUS.** Ces chiffres alarmants révèlent que l'accès à la culture est aujourd'hui encore très limité et doit faire l'objet d'un travail sur plusieurs axes.

Tout d'abord, le travail avec les collectivités territoriales est indissociable dans la perspective d'une construction d'objectifs culturels. Les CROUS doivent participer au projet de l'ensemble du territoire afin de tisser des liens partenariaux essentiels et de mutualiser certains axes et moyens des collectivités, des institutions culturelles locales, mais aussi des services déconcentrés. En ce sens, la FAGE demande que les CROUS prennent part aux plans culturels territoriaux déployés localement.

VIE ÉTUDIANTE

L'action partenariale est profitable pour donner accès à des événements et lieux culturels et scientifiques aux étudiantEs. Par exemple, les partenariats peuvent être développés avec des cinémas, opéras, théâtres, ou via l'intervention d'expertEs sur les thématiques abordées dans les lieux de culture afin de créer un échange et du débat avec les étudiantEs. Les CROUS doivent par conséquent développer leur offre culturelle, artistique et scientifique par le biais de partenariats. Cependant, pour toucher le public étudiant, il est nécessaire de faire venir la culture au sein même des espaces de vie des étudiantEs.

Dans le but de promouvoir la culture et d'animer la vie de campus, les CROUS doivent proposer des animations au sein des résidences universitaires et lieux de restauration, permettant à la fois d'encourager la création de lien social entre résidentEs et de favoriser l'accès à la culture. Cela s'illustre par exemple par la mise en place de boîtes à livres, d'expositions, etc. Faire de ces espaces des vecteurs de promotion de la culture artistique et scientifique permet d'allier accessibilité des animations au plus grand nombre et usages multiples des espaces des CROUS.

La promotion de la culture se fait également par l'accompagnement de celles et ceux qui la font au quotidien. La mise en lumière des jeunes artistes et des étudiantEs artistes au sein des espaces du CROUS permet de créer un lieu de créativité partagée avec des scènes ouvertes, tremplins, concerts et festivals, luttant contre l'isolement social.

ZOOM : L'animation des espaces de restauration par le CROUS de Versailles



Le CROUS de Versailles se saisit des enjeux d'animations au sein des espaces communs et de restauration, et propose régulièrement aux étudiantEs des activités et ateliers, tels que :

- *Des ateliers de prévention et de promotion de la santé (santé affective et sexuelle, risques liés à l'alcool et aux substances psychoactives, lutte contre les discriminations, etc.).*
- *Des sensibilisations à la thématique du handicap, notamment par des mises en situation. Exemple : déjeuner au restaurant universitaire les yeux bandés, avec l'aide d'unE guide.*
- *Des temps de bien-être (musique, massage, etc.).*

Cette pratique doit être généralisée à l'ensemble des CROUS.

ZOOM : Le Service Civique, vecteur d'animation et d'engagement

Le service civique est un engagement citoyen permettant à des jeunes de découvrir des missions répondant aux enjeux de la société, en respectant des valeurs d'inclusion et de solidarité.

*En tant qu'acteur principal de la vie étudiante, le réseau des œuvres met en place nombre d'actions culturelles et de promotion de l'activité physique et sportive visant à animer la vie sur les campus et à promouvoir l'échange et la création de lien social. De fait, les CROUS constituent un formidable terrain d'engagement pour des jeunes en service civique, leur permettant de réaliser des missions à forte utilité sociale et vectrices de solidarité. **C'est pourquoi nous demandons la démocratisation des contrats de Volontariat en Service Civique (VSC) au sein du réseau des œuvres.***



Vidéo sur le volontariat en service civique au sein du réseau de la FAGE 

VIE ÉTUDIANTE

Vers un accès à l'activité physique, sportive et artistique pour toutes et tous

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) identifie l'inactivité physique comme responsable de 3,2 à 5 millions de décès prématurés par an dans le monde. **Parmi les principaux freins d'accès à une activité physique, on retrouve le manque de temps, d'accessibilité de l'offre ou encore d'informations liées à celle-ci.** Ceci entraîne des problèmes de sédentarité et d'inactivité physique ayant des répercussions sur la santé globale (santé physique et mentale) des étudiantEs et futurEs citoyenNEs. Aujourd'hui, 86% des étudiantEs qui ne pratiquent pas d'activité sportive aimeraient en pratiquer une, d'où l'importance de développer la mise à disposition d'équipements sportifs au sein des résidences ou à proximité de celles-ci.

Pour lever le frein financier, le Pass'Sport permet, entre autres, aux étudiantEs boursierEs de moins de 29 ans d'obtenir une aide financière à hauteur de 50 euros pour rejoindre un club sportif. La communication autour de ce dispositif par les CROUS est essentielle pour permettre à un maximum d'étudiantEs d'en bénéficier.

Le développement de conventionnements pour permettre une mutualisation d'infrastructures avec les collectivités territoriales est aussi un levier d'accès pour les étudiantEs à une activité physique et sportive. Il est essentiel que les différentes initiatives d'accès à l'APS soient coordonnées, en mettant en lien les initiatives des SUAPS, les collectivités territoriales, et les projets développés par les CROUS.



ACTION DE LA FAGE : Un Bus Un Campus, pour un vrai droit aux vacances des étudiantEs

En partenariat avec l'UCPA, la FAGE propose chaque année à des étudiantEs fragiliséEs (dont boursierEs, bénéficiaires des AGORAé ou des Friperies Sport Planète, d'aides sociales du CROUS, du repas à 1€) de partir en vacances dans un centre de loisirs sportifs UCPA en pleine nature à un tarif de 50€ la semaine, tous frais compris. Ce programme favorise l'accès aux vacances, à l'activité physique et sportive, la déconnexion et l'insertion sociale. C'est un réel levier d'émancipation et de dépassement de soi marqué par un impact positif sur le bien-être mental et physique. 94% des participantEs ont créé des liens avec d'autres jeunes pendant le séjour, 56% ont envie de continuer ou reprendre une activité physique après le séjour (enquête de satisfaction de l'édition 2023).

[Vidéo de présentation du projet Un Bus Un Campus de la FAGE](#)



La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- La mise en place d'animations en résidences universitaires.
- L'utilisation des restaurants universitaires comme lieux de promotion de la culture artistique et scientifique.
- La promotion des jeunes artistes et le développement de la créativité étudiante.
- Le développement de partenariats afin de donner accès à des événements et lieux culturels aux étudiantEs.
- La mise à disposition d'équipements sportifs et d'infrastructures au sein de chaque résidence.
- Une meilleure information sur les dispositifs d'accès à la pratique d'APS ;
- Des conventionnements pour la mutualisation et l'optimisation de l'utilisation des infrastructures et espaces sportifs.

EN BREF

ACTION DE LA FAGE : Friperie Sport Planète de l'ANESTAPS



DISTRIBUTION DE
MATÉRIEL SPORTIF

Les Friperies Sport Planète sont un projet développé depuis maintenant plus de trois ans par l'ANESTAPS (Association Nationale des ÉtudiantEs en STAPS) et son réseau d'associations. Elles ont pour objectif de lever les principaux freins à la pratique sportive des étudiantEs tout en répondant aux enjeux de transition écologique.

Lever les freins financiers liés à la pratique

L'objectif premier des Friperies Sport Planète est de proposer aux étudiantEs un espace de recyclerie sportive sur les campus. Ainsi, par un système de récolte de matériels et équipements sportifs auprès du grand public et d'un réseau de partenaires, puis de remise en état si nécessaire, les associations du réseau de l'ANESTAPS développent une économie sociale et solidaire permettant au public étudiant d'acquérir des équipements sportifs à bas prix.

Informier sur l'offre de pratique et lutter contre l'isolement social

Les Friperies Sport Planète ont également vocation à devenir des espaces de vie étudiante clés au sein des campus. Tout d'abord, elles constitueront un guichet unique d'aide et d'information afin de rendre plus visible l'offre de pratique, notamment universitaire et fédérale, du territoire concerné. Pour répondre aux besoins actuels des étudiantEs et plus largement des jeunes, les Friperies Sport Planète se veulent être des catalyseurs du développement de la pratique libre, particulièrement à travers la mise en place d'espaces et de créneaux de pratique dédiés.

Accéder aux friperies

Les Friperies Sport Planète sont destinées, en premier lieu, au public étudiant et, plus largement, à l'ensemble des jeunes. Les associations STAPS de Clermont-Ferrand, Marseille, Amiens, Poitiers, Angoulême, Reims, Montpellier, Orsay, Toulouse, Lyon, Limoges, Strasbourg et Paris ont ouvert une Friperie Sport Planète sur leur territoire. D'autres associations STAPS comme celles de Bobigny, Angers, Bordeaux, Nice, Toulon, Guadeloupe, Font-Romeu et Orléans se sont lancées dans ce projet pour une ouverture prochaine également. Le projet est voué à s'étendre sur l'ensemble des territoires dans les années à venir, en tant que réel service de développement de la pratique des étudiantEs.

Vidéo de présentation des Friperies Sport Planète

Un système de santé répondant aux besoins des étudiantEs

Les enquêtes et les constats se multiplient concernant la santé mentale des étudiantEs : un état critique a été atteint lors de crise sanitaire. 46% des étudiantEs ont des signes de détresse psychologique selon l'Observatoire de la Vie Étudiante. Pour permettre de dépister les étudiantEs en grande détresse, les personnels du CROUS doivent être formés dans la détection et l'accompagnement des risques psychosociaux avec la formation Premier Secours en Santé Mentale (PSSM). Ce dépistage doit permettre d'assurer un accompagnement des étudiantEs vers des processus de prise en charge comme les thérapeutes dans les établissements d'enseignement supérieur, et le dispositif Santé Psy Étudiant.

46% Part d'étudiantEs ayant des signes de détresse psychologique

VIE ÉTUDIANTE

1/15 000 Psychologue disponible par étudiantE dans les universités

Aujourd'hui, dans les universités, nous avons un psychologue pour 15 000 étudiantEs, alors que les recommandations internationales sont d'un psychologue pour 1 500 étudiantEs. La FAGE demande un investissement urgent pour permettre d'atteindre un réel accès à des thérapeutes dans l'enseignement supérieur. Le dispositif Santé Psy Étudiant a été mis en place suite à la crise sanitaire, permettant un accès à 8 séances chez unE psychologue de façon intégralement remboursée. Cependant, seulement 2% des étudiantEs ont bénéficié de ce dispositif depuis plus de 2 ans de création. La communication sur cette mesure est un critère essentiel dans sa réussite : ce taux de recours est bien loin des 46% des étudiantEs ayant des signes de détresse psychologique. Les CROUS et les Services de Santé Étudiante (SSE) jouent un rôle essentiel dans la communication sur ces dispositifs.

La santé mentale des étudiantEs peut être abordée sous un angle préventif : comment éviter l'arrivée dans cette détresse psychologique ? La pauvreté étudiante et l'isolement social en sont très souvent des facteurs pour les étudiantEs. Les CROUS peuvent contribuer à cette approche préventive de la santé via leur place incontournable dans la lutte contre la pauvreté étudiante et leur rôle dans l'accès à l'activité physique, sportive, culturelle et artistique.

**Santé Psy
Étudiant**

ACTION DE LA FAGE : Charte des Évènements Responsables de la FAGE

Cette charte engage le réseau de la FAGE dans la réalisation d'actions et projets innovants responsables, c'est-à-dire inclusifs, luttant contre les violences et discriminations, préventifs, réducteurs des risques et respectueux de l'environnement. Elle vise à garantir l'intégrité physique et morale des participantEs en insufflant de nouvelles pratiques dans la sphère associative, pour améliorer les habitudes personnelles mais aussi les méthodes d'organisation de projets.

Effectivement, l'objectif est que les participantEs se questionnent sur leurs pratiques, tant collectives qu'individuelles, et leur impact sur leur santé ou l'environnement afin de sortir enrichiEs de leur expérience au sein d'un événement du réseau de la FAGE. Ce projet participe donc également à la prévention et la promotion de la santé auprès du public étudiant.

Présentation de la Charte des Évènements Responsables de la FAGE

Selon le baromètre de la précarité étudiante de la FAGE sorti en septembre 2023, 48% des étudiantEs bénéficiaires des AGORAé, épiceries sociales et solidaires, renoncent aux soins. Alors même que le système de santé évolue pour développer la prévention, nous sommes en incapacité de permettre un plein accès à la prévention pour le public étudiant. **Dans cette situation d'urgence, la FAGE demande l'accès à la complémentaire santé solidaire pour l'ensemble des étudiantEs touchant les bourses sur critères sociaux, et celles et ceux en faisant la demande. À terme, la complémentaire santé solidaire (C2S) doit être automatiquement accessible à l'ensemble des étudiantEs pour lever tout renoncement financier aux soins.**

48% Part de bénéficiaires des AGORAé qui renoncent aux soins

VIE ÉTUDIANTE

En novembre dernier, la réforme des Services de Santé des Universités (SSU) a été lancée les transformant en Service de Santé Étudiante (SSE). Ces SSE ont pour mission de s'adresser à l'ensemble des étudiantEs d'un territoire et de leur donner accès à la prévention et aux soins. Il n'a jamais été acceptable que des étudiantEs n'aient pas accès à un service de santé étudiante à cause de la localisation de leur campus : cette réforme doit enfin mettre fin à cette inégalité. Les conventions entre les SSE et les professionnelLEs de santé autour des sites de villes d'équilibre doivent être déployées, encouragées, et en lien avec les travaux menés par les CROUS dans ces villes. **Les CROUS doivent être le lieu d'accueil des actions du SSE pour leur permettre d'être au plus proche des étudiantEs. Par ailleurs, il est nécessaire de pouvoir garantir la mise en place et l'approvisionnement de distributeurs de protections menstruelles gratuites dans l'ensemble des résidences et lieux de restauration et de vie des CROUS.**

Nos propositions sur les Villes Universitaires d'Équilibre



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE



Bénéficiez de la prise en charge de vos frais de santé si vos ressources sont modestes

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- Un accès à la complémentaire santé solidaire (C2S) pour l'ensemble des étudiantEs boursierEs et des étudiantEs en faisant la demande ;
- La mise en place de tiers-lieux dans chaque campus, pour promouvoir la culture, la mixité sociale et le bien-être ;
- Des conventions entre les SSE et les professionnelLEs de santé autour des sites de villes d'équilibre, en lien avec les travaux des CROUS ;
- L'accueil des actions du SSE dans les établissements du CROUS afin de favoriser l'accès à la santé ;
- L'approvisionnement de distributeurs de protections menstruelles dans les lieux de vie des CROUS.

FOCUS

**PERMETTRE À L'ENSEMBLE DES
ÉTUDIANTÈS EN VILLES UNIVERSITAIRES
D'ÉQUILIBRE D'ACCÉDER AUX SERVICES**

VILLES UNIVERSITAIRES D'ÉQUILIBRE

L'émergence des Villes Universitaires d'Équilibre (VUE) et des campus dits "délocalisés" s'est faite en réponse au développement exponentiel des sites d'enseignement supérieur des grandes villes. **La priorisation des grandes villes a entraîné, de fait, un délaissement des VUE, mais également un désintéressement des intérêts et du bien-être des étudiantEs qui y étudient.** Les établissements, notamment de formations sanitaires et sociales et les instituts universitaires technologiques (IUT), sont parmi les établissements les plus présents dans ces villes universitaires d'équilibre. Déjà impactés par des problématiques d'intégration universitaire et de délaissement de la vie étudiante, ces sites sont particulièrement touchés par des problématiques d'accès aux services du CROUS.

La restauration est l'illustration parfaite des difficultés d'accès à ces services. En effet, les offres de restauration du CROUS sont le plus souvent concentrées sur les campus de grands pôles universitaires, et donc éloignées des campus "délocalisés". Cette distance implique pour les étudiantEs des déplacements souvent longs pour se rendre à ces points de restauration, trajets impossibles en cas d'emploi du temps ne permettant pas une plage horaire assez longue. Au-delà de cette contrainte de temps, c'est la contrainte financière qui empêche ces étudiantEs d'avoir accès aux offres de restauration, à cause des frais que ces déplacements impliquent. C'est donc une double peine pour les étudiantEs, qui doivent d'une part se déplacer et engager des frais pour se rendre dans un site de restauration CROUS, et d'autre part qui sont précariséEs par leur non-accès à la tarification sociale et au repas à 1€ sur leur lieu d'études.

Face à ces constats, depuis des années les éluEs BOUGE TES CROUS œuvrent pour le développement de sites de restauration CROUS sur l'ensemble de ces campus. En parallèle, nous travaillons à la mise en place de conventions avec des structures de restauration collective (cantines, cafétérias, centres hospitaliers, ...) pour permettre l'accès à une restauration à tarification sociale à l'ensemble de ces étudiantEs, et l'accès effectif au repas à 1€. Il en est de même pour les logements CROUS, trop rarement développés au sein des villes universitaires d'équilibre, et qui poussent les étudiantEs à se tourner davantage vers le secteur du logement privé. Le développement de ces logements en VUE doit être un axe prioritaire des politiques publiques consacrées aux logements étudiants, afin de permettre l'accès à des logements abordables et à proximité des établissements.

Les problématiques liées à la restauration et au logement, si elles sont les plus visibles, se cumulent à une absence d'accès quasi totale à l'entièreté des autres services du CROUS et universitaires : la culture, le financement de la vie étudiante, la santé, l'orientation... Ces étudiantEs, qui contribuent pourtant à chaque rentrée à la Contribution de Vie Étudiante et de Campus, n'en bénéficient jamais. Il est nécessaire que l'intégralité de ces services soit réfléchi et adaptée aux VUE. Pour favoriser le développement des initiatives étudiantes, nous demandons qu'un financement soit dédié à l'accompagnement des associations et à la réalisation de projets.

Il n'est pour autant pas question de dire que ces villes universitaires d'équilibre ou sites "délocalisés" sont une problématique. Au contraire, elles permettent un meilleur accès à l'enseignement supérieur, participent à la décentralisation de l'offre universitaire des grandes métropoles et ainsi au développement de la formations sur davantage de territoires . Pour accompagner ces campus, il est indispensable de développer en parallèle un accès effectif à l'ensemble des services de vie étudiante pour offrir aux étudiantEs les mêmes droits et contribuer à une réelle qualité de vie.

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- La garantie pour l'ensemble des étudiantEs, quel que soit leur lieu de formation, d'un accès à la restauration à tarification sociale, en développant de nouveaux sites de restauration CROUS et en généralisant les conventionnements avec des structures de restauration collective.
- La création de logements CROUS dans les VUE.
- Le fléchage d'un financement sur les associations présentes dans les VUE pour inciter au financement de leurs projets.
- La lutte contre l'hyper centralisation des pôles universitaires et de recherche, en favorisant la diversification et l'augmentation de l'offre de formation et de services étudiants dans les villes moyennes.
- Le développement de conventions entre les Services de Santé Étudiante et les professionnelLEs de santé autour des sites de villes d'équilibre, déployées en collaboration avec les CROUS.

RÉFORME DES BOURSES

POUR DES AIDES SOCIALES
RÉELLEMENT ÉMANCIPATRICES

SALARIAT ET AIDES SOCIALES

Réformer le système d'aides sociales étudiantes pour permettre l'émancipation

En 2024, le coût de la vie étudiante ne fait qu'augmenter, et avec lui, les rêves d'un enseignement supérieur accessible à toutes et tous s'éloignent. Incapacité à se loger, se nourrir, isolement, sont autant d'obstacles qui érigent des barrières entre les jeunes et leur émancipation. À la FAGE, nous pensons que l'État doit garantir à chaque étudiantE les conditions nécessaires à sa réussite. Pourtant, aujourd'hui 74% des étudiantEs bénéficiaires de l'aide alimentaire dans les AGORAÉ n'ont pas accès aux bourses sur critères sociaux. Ces étudiantEs, abandonnéEs par le système d'aides sociales, se trouvent forcéEs de se salarier pour subvenir à leurs besoins.

En effet, ce sont 41% des étudiantEs qui exercent une activité rémunérée en parallèle de leurs études. Parmi elles et eux, 35% se salarient plus de 12h par semaine, seuil mettant en péril la réussite dans les études, et 20% qui ont une activité à plein temps soit 35h de travail par semaine.

La problématique majeure de ce salariat est qu'il est subi et non choisi. Il n'a pas pour objectif de développer des compétences, ni de découvrir le monde professionnel, mais constitue seulement une condition nécessaire pour subvenir à ses besoins. En effet, 57% des étudiantEs qui travaillent exercent une activité qui n'a aucun lien avec leurs études.

On peut donc dire que la précarité est le premier facteur d'échec académique.

Aujourd'hui, le système d'aides sociales étudiantes censé éviter ces situations est à bout de souffle. En 2022-2023, 36,3% de la population étudiante était boursière, soit le taux le plus faible depuis 10 ans.

En mars 2023, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Sylvie Retailleau annonçait une première étape d'une réforme des bourses. Concrètement, une enveloppe de 500 millions d'euros a permis quelques améliorations du système : 35 000 étudiantEs sont devenuEs boursierEs, 140 000 ont basculé à un échelon supérieur, le montant des bourses a été revalorisé, et l'effet de seuil (c'est à dire le changement brutal d'échelon lors d'une petite variation des revenus pris en compte dans le calcul) atténué.

Ces annonces sont une victoire, arrachée par les éluEs étudiantEs et associations du réseau de la FAGE qui ont su alerter et se mobiliser sur le terrain. Cependant, ces mesures paramétriques sont loin d'être suffisantes et il est urgent de réformer structurellement le système de bourses pour qu'il permette réellement aux jeunes de s'émanciper et d'accéder à l'enseignement supérieur dans de bonnes conditions.

Pour cela, la FAGE revendique un changement de paradigme quant à la place de l'étudiantE dans la société et appelle à une réforme profonde du système d'aides sociales autour de 3 principes.

41% Part d'étudiantEs exerçant une activité rémunérée en parallèle de leurs études

SALARIAT ET AIDES SOCIALES

- **La défamilialisation : pour une appréciation réelle de la situation de l'étudiantE**

Le système actuel repose sur une vision familialisée de l'aide sociale, dans lequel ce sont les revenus des parents qui sont pris en compte dans le calcul de la bourse. **Pourtant ce fonctionnement omet complètement la situation individuelle de chaque étudiantE, et ne prend par exemple pas en compte les situations de rupture familiale, ou bien celle où la famille ne veut/peut pas aider son enfant davantage.** Nous demandons qu'à partir du moment où unE jeune rentre dans l'enseignement supérieur, il ou elle soit automatiquement sortiE du foyer fiscal familial. Ce changement a plusieurs avantages. **Tout d'abord, c'est un changement de regard sur le ou la jeune étudiantE, qu'il faut considérer comme unE citoyenNE à part entière et non comme "unE enfant de".** Le rattachement à la famille est souvent perçu comme un statut infantilisant, qui crée même une dépendance sociale et financière. Nous souhaitons davantage promouvoir l'émancipation des étudiantEs à travers des choix politiques qui emploient l'aide sociale pour sortir de la logique de dépendance familiale actuelle.

- **L'universalisation : pour un droit ouvert à la bourse pour toutes et tous**

L'universalité de l'aide sociale est un principe essentiel de notre vision du système d'aides sociales à l'étudiantE. **C'est cette mesure qui garantit à chaque jeune qui rentre dans l'enseignement supérieur une réelle égalité des chances, quel que soit son milieu socio-économique d'origine.** Concrètement, chaque étudiantE recevrait un montant lui permettant de subvenir à ses besoins et de réussir son parcours académique : logement, alimentation, matériel scolaire, transport, etc. Cependant, touTEs les étudiantEs n'ont pas les mêmes besoins. On distingue par exemple les étudiantEs cohabitantes qui habitent au sein de leur foyer familial, à qui le montant de bourse attribué doit permettre de réaliser des activités propres et de s'émanciper ; et les étudiantEs décohabitantes ayant un logement propre, pour qui le montant des ressources (bourse, aides au logement) doit atteindre à minima le seuil de pauvreté.

- **La territorialisation : pour un gommage des inégalités locales**

L'un des écueils du système actuel est l'absence de prise en compte des inégalités territoriales. **Vivre à Laval ou à Paris n'a pas le même prix pour unE étudiantE, il paraît donc essentiel que la bourse s'adapte aux spécificités territoriales.** Nous distinguons 2 priorités : **les territoires ultramarins et les territoires métropolitains tendus.** Un complément territorial de la bourse, sous forme de montant forfaitaire, doit alors être versé en fonction du coût de la vie locale.

Malheureusement, cette réforme ambitieuse du système de bourses se fait attendre. Alors pour répondre à l'urgence sociale, la FAGE demande pour la rentrée 2024 l'élargissement du nombre de boursierEs, pour atteindre à minima 1 million d'étudiantEs bénéficiaires. Cette mesure permettrait d'intégrer les étudiantEs, notamment issuEs de la classe moyenne, aujourd'hui abandonnéEs du système de bourses et dans des situations de grande précarité. Cela passe par la révision de leur mode de calcul qui n'a pas évolué depuis des années, pour lequel nous demandons l'indexation des plafonds d'accès aux bourses sur le SMIC et l'indexation de leurs montants sur l'inflation. Elle est également nécessaire à certains écueils du système actuel en ouvrant les bourses sur critères sociaux aux doctorantEs non financéEs et aux étudiantEs étrangerEs sans conditions. De même, pour mettre fin aux inégalités nous demandons le transfert de compétence de la gestion des bourses des formations sanitaires et sociales de la région vers le CROUS. **Finalement, nous devons réaffirmer la place centrale du réseau des œuvres et lutter contre le non recours en faisant du Dossier Social Etudiant(DSE) le guichet unique d'aides sociales étudiantes.**

OBJECTIF : 1 MILLION de boursierEs à la rentrée 2024 !

SALARIAT ET AIDES SOCIALES

Garantir à toutes et tous un accompagnement social adapté

Au-delà de la gestion des bourses sur critères sociaux, le réseau des œuvres a pour mission d'assurer un accompagnement social accessible à l'ensemble des étudiantEs se trouvant en difficulté. Cependant, de trop nombreux et nombreuses étudiantEs se trouvent dans des situations de non recours par manque d'information, mais aussi par manque d'accompagnement rapide et personnalisé.

En effet, beaucoup d'interlocuteurICEs existent dans le champ de l'enseignement supérieur et cette pluralité complexifie parfois le parcours d'accompagnement des étudiantEs, pour qui les informations ne sont pas lisibles et qui sont redirigéEs à de multiples reprises. C'est pourquoi il est essentiel de renforcer et de réaffirmer la place des CROUS comme uniques structures compétentes en matière d'aides sociales étudiantEs, et comme seuls interlocuteurs sociaux dans l'enseignement supérieur.

Pour illustrer le non recours aux aides, on peut citer les aides d'urgence proposées par les Crous, les ASAA (Aide Spécifique d'Allocation Annuelle) et ASAP (Aide Spécifique d'Allocation Ponctuelle), dont l'intégralité du budget n'est pas utilisée à la fin de l'année, alors même qu'il y a toujours plus d'étudiantEs en difficulté. Cela illustre bien le manque de clarté et de connaissances des aides disponibles pour les étudiantEs, mais aussi parfois leur non accessibilité à cause des délais de réponse et de rendez-vous des services sociaux des CROUS.

Pour cela, il est nécessaire de déployer une communication massive sur les aides spécifiques et d'urgence, pour favoriser le recours. De plus, il est primordial de soutenir davantage le réseau de l'assistance sociale, aujourd'hui sur-sollicité et ne pouvant répondre à l'ensemble des demandes. Il est pourtant indispensable que l'ensemble de la communauté étudiante en ayant besoin soit accompagné et orienté humainement et efficacement vers les aides et acteurICEs compétentEs. **Ainsi, nous demandons l'élargissement de la politique d'emploi des professionnelLEs du métier social afin d'assurer un nombre d'ETPT (équivalents temps-plein travaillé) suffisant pour assurer un accompagnement efficient de l'ensemble du public étudiant.**

De plus, certains publics rencontrent davantage d'obstacles pour accéder aux aides et à leurs droits. **C'est notamment le cas des étudiantEs étrangerEs, qui au delà de ne pas avoir un accès total aux bourses, sont confrontéEs à la méconnaissance des démarches administratives à réaliser ou encore à la barrière de la langue, mais aussi à un défaut de formation des professionnelLes des Crous sur leurs problématiques spécifiques. De même, les étudiantEs en situation de handicap doivent bénéficier à la fois d'aides supplémentaires et adaptées, et d'un accompagnement personnalisé vers les aides sociales et leurs droits selon leurs besoins.**

SALARIAT ET AIDES SOCIALES

Encadrer le salariat étudiant

Les jobs étudiants devraient être une opportunité d'acquérir des compétences supplémentaires par l'expérience professionnelle tout en étant disponible pour ses études, uniquement pour les personnes qui le souhaitent. Pourtant nous l'avons vu précédemment, beaucoup d'étudiantEs sont contraintEs d'exercer une activité rémunérée en parallèle de leurs études. Il est nécessaire de mettre un point de vigilance sur le fait qu'unE étudiantE salariéE ne doit pas être unE salariéE étudiantE, car **étudier est bien sa première mission.**

Sur le terrain, nous sommes forcés de constater que beaucoup d'étudiantEs auront besoin de ces jobs tant qu'une réforme des aides sociales ne sera pas effective. Ces étudiantEs n'ont pas à subir la précarité et l'exploitation dans ces emplois : pour les défendre il est alors nécessaire de cadrer leurs modalités.

De son côté, le CNOUS possède une plateforme nationale déclinée dans chaque centre régional : JobAviz. Cette plateforme a pour objectif premier de centraliser des offres d'emploi étudiant compatibles avec des études supérieures. Pour autant, depuis des années l'évolution de cette plateforme est minime, les offres proposées ne correspondent pas aux attentes, et ne sont pas à jour. Nous voulons voir se mettre en place une réelle refonte de la plateforme Jobaviz et de ses partenaires afin de répondre aux besoins de la communauté estudiantine. Les volumes horaires d'emploi doivent être adaptés, les plages horaires compatibles avec les enseignements. Les emplois proposés ne doivent pas être à durée indéterminée et viser l'insertion professionnelle. C'est pourquoi nous demandons la création d'un label "job étudiant" garantissant des offres correspondant aux besoins des étudiantEs et permettant de passer d'une logique de salariat alimentaire à une logique de salariat de compétences. Ainsi, les CROUS doivent être garants des offres d'emplois publiées sur la plateforme et un service doit être dédié à ces travaux pour la rendre efficiente. Il faut également prendre en considération que les étudiantEs salariéEs, au même titre que les étudiantEs engagéEs, doivent bénéficier d'un accompagnement et si ils et elles le souhaitent d'un RSE (Régime Spécial d'Étude) pour aménager leur emploi du temps et préserver l'égalité des chances. Ce régime spécial doit faire l'objet de critères uniformes sur les territoires et le CROUS doit s'assurer de la cohérence des offres proposées.



Au sein du réseau des œuvres, les offres d'emplois étudiants proposées doivent respecter ces mêmes conditions. **De plus, ils ne doivent que suppléer et faciliter les équipes des Crous dans leurs tâches, et ne constituent pas des emplois à temps plein dans les services. Pourtant, ces emplois étudiants sont comptabilisés au sein des plafonds d'ETPT** (équivalent temps plein travaillé) des services. Cela n'aide en rien les Crous, qui souffrent déjà de plafonds trop bas, et participe à la surcharge des équipes. Cela admet également une instabilité des horaires de travail et par extension de la paie de chaque étudiantE. De manière complémentaire aux mesures précédentes, nous demandons donc la sortie des emplois étudiants du système d'ETPT sous plafond.

Le vrai combat est qu'aucunE étudiantE n'ait besoin de travailler si ce n'est par choix et pour son apport personnel.

SALARIAT ET AIDES SOCIALES

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- **Une réforme structurelle du système de bourses basée sur 3 principes :**
 - Une aide accessible à toutes et tous permettant l'émancipation.
 - La défamilialisation par un calcul basé sur les ressources propres de l'étudiantE et non sur celle de ses parents.
 - La territorialisation par la mise en place d'un montant supplémentaire à la bourse en fonction des spécificités locales.
- **Pour répondre à l'urgence sociale :**
 - L'élargissement du nombre de boursierEs, avec un objectif direct d'un million d'étudiantEs bénéficiaires.
 - L'indexation des plafonds d'accès aux bourses sur le SMIC et du montant des bourses sur l'inflation.
 - L'ouverture des bourses sur critères sociaux aux doctorantEs non financéEs et aux étudiantEs étrangerEs sans condition.
 - Le transfert de compétence de la gestion des bourses des formations sanitaires et sociales de la région vers le CROUS.
- **Pour garantir un accompagnement social et un recours aux droits :**
 - L'augmentation du taux d'emploi des professionneLEs de l'assistance sociale.
 - Une communication massive sur les aides spécifiques et d'urgence.
 - La mise en place d'un guichet unique d'aides sociales étudiantes sous la forme du Dossier Social Etudiant (DSE).
- **Pour encadrer les jobs étudiants :**
 - La refonte de la plateforme JobAviz.
 - La création d'un label "job étudiant" garantissant la compatibilité des offres avec les études.
 - La sortie des emplois étudiants du CROUS du système d'ETPT sous plafond.

LIVRET

FAIRE DE L'URGENCE ÉCOLOGIQUE UNE PRIORITÉ DU RÉSEAU DES OEUVRES

“A ce jour, plus de 8 jeunes sur 10 pensent que si les choses continuent sur le même rythme, les catastrophes écologiques vont se multiplier et affirment ainsi que revoir complètement notre système économique et social est nécessaire afin de résoudre cette crise.” **Enquête FAGE-IPSOS 2022.**

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Notre projet pour les CROUS s'inscrit dans un contexte bien particulier : celui de nombreuses crises et défis auxquels chaque étudiantE doit faire face, du mieux qu'il peut, avec les moyens qui sont à sa disposition. Ces moyens sont grandement insuffisants, et mettent en difficulté énormément de personnes qui luttent chaque jour pour subsister et mener à bien leurs études. Voilà pourquoi, les étudiantEs ont besoin d'alliéEs solides pour s'accomplir, malgré les nombreuses incertitudes qui planent sur notre avenir. Le changement climatique et le dépassement des limites planétaires (ressources pétrolières, biodiversité, eau douce, écosystèmes marins...) sont à l'origine de nombreuses fragilisations de notre société, et les problèmes qu'ils engendrent ne cessent de prendre de l'ampleur.



Nous voulons que l'adaptation et la lutte contre la crise climatique soient au centre des préoccupations et de toutes les prises de décisions qui concernent l'ensemble du réseau des œuvres. Le CNOUS n'a pas d'autre choix que d'incarner et d'être moteur de ces multiples défis. Il est désormais plus que nécessaire d'accomplir des travaux colossaux et urgents pour faire face à cette crise et simultanément de permettre aux nouvelles générations de se former, d'acquérir les moyens et les compétences pour la mise en œuvre de cette transition. Nous voulons que la transformation écologique soit traitée de manière transversale, ces enjeux couvrant un large spectre de domaines, de l'économie à la santé en passant par la géographie et le droit. C'est également ainsi qu'elle est traitée dans notre projet, l'ensemble des parties présentées dans ce livret se retrouve tout au long de notre profession de foi.

Les CROUS ont une immense responsabilité à travers les services qu'ils fournissent quotidiennement à près de 3 millions d'étudiantEs, que ce soit pour leur permettre d'avoir une alimentation responsable et saine, avoir un logement abordable et respectueux de l'environnement, ou encore des infrastructures accessibles et durables.

Nous nous engageons à porter la voix des étudiantEs et demandons que le CNOUS se montre à la hauteur de ces enjeux.

Vidéo " Pourquoi la liste BOUGE TON CROUS est LA liste écolo"

Vidéo "0 raison de ne pas agir"

La transition écologique doit être la priorité du réseau des œuvres

Le réseau des œuvres entame un réel travail sur la transition écologique et sur les mutations que chaque CROUS doit mener afin de pouvoir limiter au maximum sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre. En témoigne la multitude de plans de sobriété proposés par les CROUS sur la fin d'année 2022. Il est néanmoins visible que l'avancement sur la thématique de transition écologique est très hétéroclite au sein du réseau. Alors que celle-ci est à peine survolée sur certains territoires, d'autres s'en sont largement saisis, en créant notamment une Commission Transition Écologique leur permettant de réunir différents acteurs et actrices et d'acter des mesures concrètes. C'est pourquoi la FAGE milite pour la mise en place d'une telle commission au sein de chacun des CROUS, afin de faire suite à la commission homonyme au sein du CNOUS. Ces commissions doivent être décisionnaires, incluant les éluEs étudiantEs et des acteurICEs expertEs.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

De plus en plus de CROUS engagent ou forment une personne chargée des enjeux de transition écologique, dans le but de favoriser la transition des CROUS. L'apport de techniciens et techniciennes dans le développement et le soutien à la création d'une gestion plus sobre et responsable de l'environnement n'est pas à sous-estimer, et permet également de créer un maillage national de responsables, permettant la mise en lien et les échanges de bonnes pratiques entre chaque CROUS. Afin d'assurer un suivi et la mise en œuvre des décisions prises dans les commissions, nous demandons que chaque CROUS compte au moins unE chargéE de mission transition écologique. Cette personne aura pour mission de créer un plan de sobriété, ainsi qu'un plan de transition écologique concret, et de suivre leur évolution ; mais aussi d'assurer le suivi des commissions transition écologique et la mise en application des décisions prises.

Par ailleurs, agir à la hauteur des enjeux nécessite des moyens humains mais aussi financiers. **Il est donc nécessaire que l'urgence écologique soit considérée comme une priorité par l'Etat. En novembre 2022, le gouvernement versait une aide de 3 millions d'euros pour la restauration des CROUS. Ciblée pour répondre aux problèmes de l'inflation, cette aide devait également servir à atteindre les objectifs de la loi EGAlim.** Les dépenses liées à la rénovation et la construction représentent également la principale charge du réseau des œuvres et doit être prise en considération. Aujourd'hui, les CROUS sont soumis à de plus en plus de contraintes telles que la fin des déchets jetables dans les points de restauration rapide sur place depuis janvier 2023, la diversification des offres végétariennes et végétaliennes, la nécessité d'être accompagnés par unE professionnelLE dans les enjeux de transition, etc.

L'accompagnement financier de l'Etat ne suit pas : si l'on souhaite que les transformations du réseau soient efficaces, rapides et pérennes, il est pourtant essentiel que du personnel soit recruté pour les accompagner. Face à ces tristes constats, la FAGE milite pour un meilleur financement des CROUS et un accompagnement régulier, afin que les CROUS puissent atteindre leurs objectifs en matière de transition écologique. Pour cela, un fond spécifique au recrutement de chargéEs de mission transition écologique doit être mis en place, en augmentant le plafond des ETPT afin d'éviter que cette mission ne nuise à d'autres actions des CROUS en parallèle.

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- La mise en place d'une commission Transition Écologique décisionnaire au sein de chacun des CROUS.
- Le recrutement d'au moins unE chargéE de mission Transition Écologique au sein de chacun des CROUS.
- Un meilleur financement public des CROUS fléché sur la transition écologique.

Un CROUS engagé qui accompagne et valorise l'engagement étudiant dans la transformation écologique

La jeunesse et la population étudiante sont aujourd'hui particulièrement sensibles à la thématique de la transition écologique et à celle de l'urgence climatique. Les initiatives étudiantes sont nombreuses et pertinentes. Elles jouent un rôle essentiel dans la diffusion et la généralisation des nouveaux paradigmes environnementaux. Nous souhaitons que les CROUS prennent une place centrale dans ces projets, pour être à la hauteur des enjeux qu'ils défendent. Pour cela, il est essentiel que les projets en faveur de la transition écologique puissent être soutenus financièrement, via l'intégration de critères spécifiques dans l'attribution des subventions Culture-ActionS. Afin de favoriser les initiatives étudiantes sur le sujet, il est également nécessaire que les CROUS communiquent largement sur les possibilités d'accompagnement humain et financier possibles dans la mise en place de projet en faveur de la transition écologique.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- Un soutien financier et systématique des projets durables ou de transition écologique par les dispositifs de soutien des projets étudiants, notamment via l'intégration de critères au sein des Culture-ActionS.
- Une meilleure communication sur l'accompagnement financier et humain des projets écoresponsables par les CROUS.

ZOOM : Le dispositif ambassadeurICE étudiantE

ConvaincuEs de la pertinence de l'éducation populaire et de l'accompagnement par les pairs, la FAGE demande que soient développés les postes d'ambassadeurs et ambassadrices étudiantEs sur la transition écologique. Ces personnes auraient donc la mission de mettre en place des actions de promotion et de sensibilisation de la transition écologique au sein des restaurants universitaires et cafétéria ainsi que dans les résidences.

Ce dispositif serait généralisé au sein de chaque CROUS, l'ambassadeurICE serait donc :

- accompagnéE par la personne chargée de la transition écologique au CROUS ;
- forméE aux enjeux de la transition écologique par le centre national de formation des CROUS sur la transition écologique ;
- rémunéréEs au titre d'un job étudiant, qui permet à l'étudiantE d'acquérir des compétences en contribuant à agir sur les enjeux environnementaux.

Sensibiliser et former les étudiantEs, mais aussi l'ensemble des acteurICEs de l'ensemble du réseau des œuvres

Seule une compréhension des questions environnementales de toutes et tous dans les démarches de transition peut permettre une réponse à la hauteur des enjeux. C'est un prérequis indispensable pour accepter et être acteur du changement, pour être acteurICE et non victime du changement. Ainsi, la liste BOUGE TES CROUS œuvrera pour la mise en place de campagnes de communication adaptée à ses différents publics sur les enjeux de la transition écologique pour :

- sensibiliser un large public
- saisir au mieux leur empreinte carbone et identifier les leviers d'actions
- mettre en avant l'ensemble des actions qu'ils mènent en faveur de la transition écologique pour que ce public sensibilisé soit témoin des efforts et des initiatives effectués par leur CROUS de référence.

Il est nécessaire que chaque campagne soit co-construite avec les représentantEs du public ciblé. Ainsi, les éluEs étudiantEs doivent être intégrés aux travaux sur le sujet. Par ailleurs, il est essentiel que les CROUS communiquent largement sur l'ensemble de leurs actions réalisées en faveur de la transition écologique, quel que soit le secteur. Pour qu'un maximum d'individuEs dispose d'un socle commun de connaissances pertinentes à l'échelle de leur situation et de leur territoire, il est plus que souhaitable que cette sensibilisation intervienne sous différentes formes et dans des lieux variés. Ainsi, les éluEs BOUGE TES CROUS œuvreront en faveur de la mise en place d'ateliers au plus proche des étudiantEs, dans les résidences, restaurants, afin d'élargir le public touché.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les campagnes et actions de communication doivent prendre des formes diversifiées et physiques, donnant aux étudiantEs des clés pour œuvrer vers ces changements cruciaux. Ainsi, il est nécessaire de privilégier les outils de communications tels que les stands, les distributions de guides, kits zéro-déchets, et ne pas se limiter à des campagnes d'affichage qui atteignent rarement l'objectif escompté. Ces actions de sensibilisation doivent être co-portées avec des acteurICEs expertEs de la transition écologique, notamment du milieu associatif, afin d'apporter des leviers concrets d'action aux étudiantEs.

Enfin, afin de permettre à chacunE d'agir pour répondre aux enjeux environnementaux, il est central que les protagonistes soient au fait de ceux-ci. Ainsi, les agentEs, éluEs étudiantEs et ambassadeurICEs étudiantEs, en tant qu'acteurICEs du réseau des œuvres, doivent toutes et tous se former sur les enjeux de transition écologique. Ils pourront ensuite mettre en œuvre ces formations et être acteurICE du changement dans leur quotidien, au sein du réseau et directement auprès des étudiantEs. En ce sens, la FAGE milite pour que les formations du CNF (Centre National de Formation) sur la transition écologique soient accessibles à l'ensemble de ces acteurICEs, et à terme qu'ils soient toutes et tous forméEs automatiquement à leur arrivée en poste.

ACTION DE LA FAGE : Vers des événements associatifs écoresponsables

Le réseau des associations de la FAGE s'engage pour rendre ses événements écoresponsables et contribuer à la sensibilisation de l'ensemble des participantEs.

Vidéo de la FAGE sur les "événements écoresponsables"



EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- Le déploiement de campagnes de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique.
- Une communication de la part des CROUS sur l'ensemble des actions qu'ils mènent en faveur de cette transition.
- Le déploiement d'ateliers au plus proches des étudiants, dans les résidences, restaurants et cafétérias du CROUS.
- Le travail avec des associations expertes dans le déploiement d'actions pour accélérer et enrichir la formation et la sensibilisation.
- L'accessibilité des formations du CNF sur la transition écologique à tousTEs les agentEs, éluEs étudiantEs et ambassadeurICEs étudiantEs des CROUS.

Une restauration répondant à l'urgence écologique

L'alimentation est au cœur de nombreuses thématiques, c'est un secteur au carrefour d'avancées sociales et environnementales, mais extrêmement fragilisé par les crises qui vont s'intensifier dans un futur très proche. Tous ces facteurs systémiques vont impacter violemment la restauration estudiantine. Il est essentiel d'une part de réduire au maximum l'ampleur de la crise, mais aussi de se préparer aux conséquences qui se profilent déjà. Voilà pourquoi il est capital d'entreprendre des mesures drastiques de changement des pratiques dès maintenant. Cela nécessite des investissements financiers et une certaine volonté nécessaire si nous ne souhaitons pas payer plus tard toutes les conséquences des crises qui nous attendent. Il n'est plus possible d'attendre.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

20% Part des émissions de GES liées à l'agroalimentaire en France

En 2018, l'État promulgue la Loi EGalim afin de faciliter l'accès à une nourriture durable, saine et accessible à toutes et tous, mais aussi pour entamer une transition au sein de la restauration collective. Les sites de restauration collective, répondant à une mission de service public, devaient tendre à l'utilisation d'au moins 50% de produits issus de filières durables avec au moins 20% de produits bio pour le 1er janvier 2022. **Ces objectifs n'ont pas été réalisés, comme le rappelle le rapport d'information publié par l'Assemblée Nationale, le 23 février 2022, principalement à cause d'un manque de priorisation et d'investissement.** La liste BOUGE TES CROUS revendique un financement adapté des CROUS leur permettant de répondre aux objectifs de la loi EGalim et ainsi respecter le cadre légal. Dans cette même lignée, afin d'informer et de sensibiliser les étudiantEs sur la qualité des produits et aliments proposés par le Crous, la liste BOUGE TES CROUS demande un affichage systématique de l'impact environnemental des produits alimentaires proposés, que ce soit en restaurant universitaire ou en cafétéria.

La transformation écologique est un défi important à relever, et il est plus que capital de doter les CROUS de moyens financiers et humains pour concrétiser cette mission. **Il faut mener à bien la transformation du réseau des œuvres, sans mettre à mal les centres régionaux.** Pour cela, un ensemble d'appels à projet et de solutions de cofinancement sont à disposition des CROUS. La FAGE demande avant tout un meilleur financement public des CROUS fléché sur la transition écologique de la part de l'État. Répondre à l'urgence écologique doit être une priorité et nécessite des moyens financiers ambitieux.

Par ailleurs, aujourd'hui **20% des françaisEs se considèrent flexitarienNEs** et plus de 5% végétarienNEs ou végans avec une prédominance chez les jeunes. Ainsi, pour répondre à la fois aux enjeux environnementaux et aux attentes du public étudiant, la liste BOUGE TES CROUS revendique la végétalisation des menus à la hauteur de 50% sur l'offre proposée et des options végétariennes nutritionnellement équilibrées chaque jour. Par ailleurs, les offres végétariennes sont souvent moins coûteuses et permettent de proposer des produits de meilleure qualité. L'alimentation représente un levier énorme de changement en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de protection de la biodiversité. En effet, le secteur agroalimentaire est le deuxième secteur le plus émetteur de GES et 20% des émissions françaises sont liées à l'agriculture ou la sylviculture en 2021. Elle est également fortement liée à la santé et au bien-être étudiant.

Le fonctionnement actuel du réseau d'achat des CROUS est centralisé par le CNOUS sous une centrale d'achat. Elle a été mise en place en 2017 afin de permettre un accès à de bas coûts pour les CROUS des denrées alimentaires mais présente des problèmes majeurs :

- Développement des produits "prêt à manger", qu'on retrouve de plus en plus dans les cafétérias du CROUS : des aliments souvent plus gras, ultra-transformés et produits de manière industrielle.
- Remplacement des modes de production : avant, le CROUS produisait des repas pour leurs cafétérias le jour même.
- Frein pour la valorisation des circuits courts dans les choix alimentaires, alors que le CROUS doit appliquer la loi EGalim, et transitionner vers des produits durables, bio, de saison, en circuit-court, et labellisés.

Pour soutenir une agriculture responsable et garantir une offre de nourriture saine pour les étudiantEs, il est nécessaire que le CROUS repense sa chaîne d'approvisionnement pour pouvoir privilégier au maximum des denrées alimentaires locales et de saisons. **Ces changements sont de grande ampleur, mais représentent un réel gain de temps et de moyens pour le futur.**

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

120g Quantité moyenne de nourriture jetée par repas

La liste BOUGE TES CROUS revendique une utilisation raisonnée de cette centrale et un arrêt total de l'utilisation de produits "prêt à manger" afin de proposer une offre saine, éco-responsable et toujours à tarification sociale. Dans le même sens, la liste BOUGE TES CROUS demande l'augmentation du nombre de produits issus des filières responsables ainsi que l'augmentation de la part de produits écoresponsables dans la centrale d'achat (denrées issues de production locale et biologique, labellisés Eurofeuille et AB). Cela peut passer par la mise en place de conventions avec des coopératives locales. Cette logique territoriale est à diffuser grâce aux comités régionaux pour l'alimentation travaillant sur l'approvisionnement des structures de restauration collective au niveau régional.

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- Un financement ambitieux des CROUS leur permettant de répondre aux objectifs de la loi EGalim et ainsi le respect du cadre légal.
- L'augmentation des taux de production de repas végétariens et végétaliens, pour atteindre 50% de repas végétariens dans l'ensemble des sites de restaurations CROUS.
- La systématisation des affiches informant les étudiantEs de l'impact environnemental des produits alimentaires proposés.
- L'augmentation du nombre de produits issus des filières responsables ainsi que l'augmentation de la part de produits écoresponsables dans la centrale d'achat du CNOUS.
- Le rapprochement des CROUS avec les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) afin de structurer localement une restauration répondant aux enjeux écologiques.

ZOOM : Les commissions Menus, une nécessité pour répondre aux enjeux de la loi EGalim

La loi EGalim signifie pour le réseau des œuvres une production de menus comprenant au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques. Bien qu'ambitieuse et dans l'intérêt du réseau comme de son public, l'application de cette loi n'est pour le moment pas effective. De nombreux sites de restauration CROUS sont encore bien loin de pouvoir présenter des menus entrant dans ce cadre légal.

Pour s'assurer de l'effectivité de cette réglementation, la FAGE demande la mise en place de commissions Menus, permettant à l'ensemble des directeurICEs d'unités de gestion de constituer et de coordonner l'ensemble des menus dans une dynamique responsable. Ces commissions seraient ainsi cadrées :

- Une réunion au moins 1 fois par trimestre, en lien avec la commission Transition Écologique.
- Afin de répondre à la fois aux aspects nutritifs et écologiques, des expertEs interviendraient au sein de la commission, en plus des autres membres dont les éluEs étudiantEs.
- Elle aurait pour rôle de décider des différentes politiques de restaurations et de coordonner leur avancement : végétalisation des repas, recours aux différents labels, diversité et localité de l'offre de restauration, etc.

La commission Menus permettrait ainsi un suivi et une réelle avancée dans une dynamique de transition alimentaire.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Avec en moyenne 120 grammes de nourriture jetés par convive et par repas, le gaspillage alimentaire dans le secteur de la restauration collective représente 8% du gaspillage alimentaire total en France pour les 3,8 milliards de repas servis chaque année (ADEME, 2020).

La restauration collective est un levier pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et plusieurs dispositions législatives ont été prises pour atteindre l'objectif fixé relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite AGECE) de réduire de moitié le gaspillage alimentaire dans ce secteur d'ici 2025, telles que l'obligation de réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire. L'objectif principal de la loi AGECE (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire) est de lutter contre le gaspillage et de favoriser une économie circulaire, c'est-à-dire un modèle économique visant à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les ressources. **Pour lutter contre le gaspillage alimentaire et répondre aux enjeux environnementaux, la FAGE demande la mise en place de menus et/ou plats de différentes tailles** afin de permettre aux étudiantEs d'opter pour celui qui leur correspond, ainsi que la mise en place systématique de poubelles de tri (ménagère, jaune et organique) des déchets dans les structures de restauration universitaire. Dans ce même objectif de réduction des déchets, **nous demandons la mise en place de réductions sur les invendus à partir d'une certaine heure au sein de services de restauration CROUS**. Cette proposition a un double objectif : le premier, lutter contre le gaspillage alimentaire et le deuxième, lutter contre la précarité étudiante en proposant des invendus à bas coût.



Dans ce même objectif de réduction des déchets, les bouteilles d'eau en plastique sont depuis des années considérées comme un fléau pour l'environnement, elles se placent dans les 10 déchets les plus retrouvés sur le littoral lors des collectes. **300 fois plus chères, énergivores, composées de pétroles, les bouteilles en plastique sont un non-sens, il est donc grand temps de mettre fin à leur vente, et ce, de façon définitive.** La vente de gourdes et des accessoires de restauration durables étant déjà des objectifs de Réseau des œuvres, un travail avec les établissements d'enseignement supérieur sera mené pour augmenter la politique de création de fontaines à eau sur les différents sites d'enseignement, de restauration et de logement ; parallèlement à un arrêt de la vente des bouteilles en plastique. Les arrivées d'eau déjà présentes, telles que les lavabos, devront être adaptées aux dimensions d'une gourde afin de pouvoir assurer leur approvisionnement. Cela devra être un point de vigilance lors des différents travaux et rénovations entrepris dans les années à venir.



Crédits : MTES

L'utilisation de contenants en plastique jetables dans les cafétérias du CROUS génère une quantité énorme de déchets. La liste BOUGE TES CROUS se battra pour qu'ils ne soient plus utilisés, remplacés par un système de conteneurs, boîtes et matériel de transport réutilisables et consignés pour la vente à emporter. Ce système pouvant être cogéré par le CROUS et des entreprises locales en capacité d'assurer convenablement ce service. **Dans le cadre de la loi AGECE, la liste BOUGE TES CROUS œuvrera à la mise en place une distribution d'un kit de restauration réutilisable**, pour chaque étudiantE, pour ne plus distribuer de couvert non réutilisable, notamment dans les cafétérias du CROUS pour la vente à emporter. Ce kit contribuera également au changement des pratiques et sera composé d'un set de couverts, une gourde adaptée aux fontaines et un mug permettant la fin des gobelets réutilisables. La distribution de ce kit aurait lieu à différentes périodes de l'année, notamment lors de la rentrée universitaire.

Enfin, plus globalement, l'ensemble des sites de restauration devront aussi repenser leurs aménagements et leurs installations afin de pouvoir pallier l'ensemble des contraintes de la loi AGECE, à l'instar des fontaines à eau. Ces nouvelles réglementations devront être accompagnées financièrement par l'État, sans quoi beaucoup de sites de restauration accuseront des dépenses et pertes trop importantes qui ne pourront être absorbées par les budgets déjà déficitaires des CROUS. **La FAGE demande à ce que le gouvernement finance de façon ambitieuse le réaménagement des sites de restauration CROUS**, autant sur le plan technique que logistique, afin que les CROUS puissent être des établissements plus écoresponsables et puissent s'adapter de manière conforme à l'urgence climatique actuelle.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- La mise en place de menus et/ou plats de différentes tailles.
- La mise en place systématique de poubelles de tri des déchets dans les structures de restauration universitaire.
- La mise en place de réductions sur les invendus à partir d'une certaine heure au sein des services de restaurations CROUS.
- La suppression définitive des bouteilles d'eau en plastique et autres conteneurs plastiques jetables des espaces de restauration et des distributeurs des CROUS au profit de fontaines à eau.
- La mise à disposition d'un kit de restauration réutilisable pour chaque étudiantE (couverts, contenant, gourde).
- Un financement ambitieux permettant aux CROUS de réaménager les sites de restauration pour répondre à l'urgence écologique.

ACTION DE LA FAGE : Bien dans son assiette, un projet de sensibilisation et de promotion du "bien manger"

49% des étudiantEs n'ont pas les moyens d'acheter des fruits et légumes frais chaque semaine

Partant des constats concernant la "malbouffe" et la précarité alimentaire que connaît le public étudiant, la FAGE a lancé en 2010 le projet "Bien dans ton assiette". Alors que près de la moitié des étudiantEs aujourd'hui déclare sauter au moins un repas dans la semaine en raison notamment du manque de temps ou d'horaires irréguliers, il était primordial de créer un projet pouvant accompagner les étudiantEs (OVE, 2018). De plus, la restauration rapide type "fast food" est consommée de façon particulièrement fréquente chez les étudiantEs. Le rôle des associations étudiantes, interlocutrices privilégiées, est donc majeur pour sensibiliser les étudiantEs à l'importance d'une bonne alimentation sur la santé.

Le projet "Bien dans ton assiette" a donc pour but de sensibiliser les étudiantEs à l'équilibre alimentaire, par l'intervention de professionnelLEs de santé pour les conseiller sur les bonnes pratiques, par le biais d'actions ludiques et pédagogiques de prévention par les pairs. Une boîte à outils composée notamment de 7 fiches pédagogiques et d'un kit de mobilisation est à disposition des associatifVEs qui souhaitent mettre en place ces actions de sensibilisation.

[Plus d'informations sur le projet "Bien dans ton assiette"](#) 

Cette action n'a pas vocation à remplacer l'action de sensibilisation et de vecteur de bonnes pratiques représente le CROUS, la liste BOUGE TES CROUS revendique :

- La sensibilisation du public étudiantin aux enjeux environnementaux via la possibilité d'une mesure de son impact environnemental et la mise en place de campagnes dédiées.
- L'affichage des nutri-scores de chaque produit dans l'ensemble des lieux de restauration CROUS, afin de conscientiser les étudiantEs sur la qualité de leur consommation.
- Le déploiement de campagnes de sensibilisation au "bien manger" liant alimentation saine et durable, en lien avec des expertEs (diététicienNEs, etc).

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les éluEs BOUGE TON CAMPUS du réseau de la FAGE se mobilisent aussi pour la Transition Ecologique au sein des universités.

Rénover et réhabiliter le parc immobilier des CROUS, pour garantir des logements en cohérence avec les enjeux de la transition écologique

D'après la consultation étudiante de la FAGE, 32% des étudiantEs qui n'ont pas de logement CROUS n'aimeraient pas y habiter à cause de l'état du bâti. Ce chiffre est symptomatique d'un parc de logements CROUS à l'image du parc immobilier français actuellement : **VIEILLISSANT ET ÉNERGIVORE**. Selon l'Observatoire national de la rénovation énergétique, au 1er janvier 2022, 7,2 millions de logements sont des passoires énergétiques. Ainsi, il est nécessaire que les CROUS réalisent un recensement de l'ensemble des bâtiments et logements les plus énergivores, afin d'anticiper les rénovations et d'orienter les politiques dans le cadre des schémas pluriannuels de stratégie immobilière. Dans ce cadre, la liste BOUGE TES CROUS demande que des diagnostics recensant l'ensemble des passoires énergétiques du parc immobilier soient mis en place par les CROUS et le CNOUS en amont des schémas pluriannuels. Dans la même optique, le réseau des œuvres se doit d'être plus exigeant concernant la consommation énergétique de ses locaux administratifs, de restaurations ou encore immobiliers. **Nous demandons que l'ensemble des infrastructures des CROUS et du CNOUS répondent à un DPE de catégorie A le plus tôt possible, en multipliant le rythme actuel de rénovation par deux.** De manière générale, c'est l'ensemble des résidences vétustes qui doivent être rénovées, en assurant le relogement des étudiantEs délogéEs le temps des travaux. Ces opérations doivent également permettre aux logements CROUS de répondre davantage aux besoins des étudiantEs en transformant les logements CROUS de 9m2 en logements de typologie T1, T2 et colocations, et en compensant par la construction le nombre de logements perdus.

En complément des travaux sur la consommation énergétique, il est nécessaire d'avoir un suivi de l'évolution de la consommation du parc immobilier dans la logique de lutte contre les passoires énergétiques. Depuis 2019, une obligation de rénovation énergétique est imposée par la loi ELAN avec un objectif de réduction croissante de la consommation d'énergie finale, débutant à 40% à l'horizon 2030. L'énergie finale est la quantité d'énergie consommée et facturée à son point d'utilisation. **Pour y répondre, une réhabilitation et une isolation efficace des bâtiments doit être mise en place pour l'entièreté du parc du CROUS.** Pour respecter les objectifs à long terme de la loi ELAN, il est nécessaire d'aller plus loin. Nous demandons que l'entièreté du réseau des œuvres déclare annuellement et rétroactivement sa consommation annuelle sur la plateforme OPERAT pour les années futures. L'énergie primaire, quant à elle, est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Le logement représente une part importante de cette consommation primaire, c'est pourquoi nous demandons que l'ensemble du parc immobilier de chaque CROUS soit équipé de dispositifs de gestion technique centralisés afin de garantir un suivi et une gestion responsable des consommations énergétiques.

ZOOM : Financer les opérations de rénovation et réhabilitation

Les opérations que nous mentionnons ont un coût, nécessaire à la bonne réalisation de nos objectifs en termes de TE et d'adaptation aux enjeux climatiques. Pour faciliter leur financement, nous demandons :

- *Le développement des Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) dans les villes universitaires où les campus sont situés en centre-ville.*
- *L'augmentation du montant des aides Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour accélérer la rénovation énergétique.*
- *La réduction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée à taux réduit pour les travaux de rénovation des logements.*
- *L'ouverture de l'accès à l'éco-prêt à taux zéro aux CROUS.*
- *L'élargissement du montant de l'éco-prêt logement social pour les CROUS.*

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- La réalisation d'un diagnostic recensant l'ensemble des passoires thermiques en amont de chaque schéma pluriannuel de stratégie.
- La rénovation des infrastructures existantes du CROUS (logements, bâtiments, etc.) afin qu'elles puissent obtenir au minimum un DPE de niveau A.
- La rénovation de l'ensemble des résidences vétustes, en assurant le relogement des étudiantEs délogéEs le temps des travaux.
- La transformation lors des rénovations des logements CROUS de 9m2 en logements de typologie T1, T2 et colocations, en compensant par la construction le nombre de logements perdus.
- La déclaration par les CROUS de leur consommation annuelle sur la plateforme OPERAT, chaque année et rétroactivement, avec systématisation de la mise à jour de ces informations.
- L'équipement de l'ensemble du parc immobilier du réseau des œuvres de dispositifs de gestion technique centralisée pour garantir un suivi et une gestion responsable des consommations énergétiques.

Le réseau des œuvres se doit d'être cohérent dans sa stratégie d'adaptation et de lutte face à l'urgence climatique. En essayant de répondre à la demande croissante de logements étudiants, les CROUS ne doivent pas laisser de côté les nombreux enjeux environnementaux qui s'y rattachent, au risque d'aller à l'encontre de leurs propres avancées en matière de rénovation énergétique des bâtiments. Dans le cadre de la loi ELAN, la réduction de la consommation d'énergie doit diminuer de 60% d'ici 2050. Cela constitue un défi pour les CROUS, qui doivent allier création de nouveaux logements et objectifs de réduction de consommation. Cependant, des solutions existent et les CROUS se doivent d'innover pour répondre à ces problématiques. **Ainsi, nous demandons que la construction des résidences CROUS soit inscrite dans une démarche éco-responsable, à la fois dans le choix de l'emplacement, des matériaux, de l'isolation, et la mise en place d'espaces végétalisés pour réduire les îlots de chaleur.**

Une réflexion doit également être menée concernant le traitement des déchets de ces projets de construction. En effet, depuis le 31 décembre 2023, tous les établissements doivent valoriser leurs déchets, peu importe le volume produit. La liste BOUGE TES CROUS demande qu'un cahier des charges soit co-construit avec les éluEs étudiantEs dans chaque CROUS concernant le choix de l'organisme de traitement des déchets, afin de s'inscrire dans une dynamique éco-responsable stricte permettant de rester en accord avec nos exigences.

Au-delà des nouvelles constructions, des alternatives aux bâtiments neufs doivent systématiquement être considérées dans chaque nouveau projet d'aménagement. Il paraît nécessaire, avant chaque projet de rénovation ou de construction, de veiller à ce que le nouveau projet reste dans une perspective de construction respectueuse de l'environnement et réponde au mieux à l'objectif de zéro artificialisation nette. Nous demandons qu'une évaluation soit réalisée sur les possibilités de rénovation et de renouvellement de bâtis déjà existants afin de mettre en place des projets de réhabilitation les plus pertinents possibles, notamment grâce aux opérations de changement d'usage abordées précédemment. De surcroît, nous demandons que les projets de construction sur des surfaces non artificialisées soient justifiés dans les conseils d'administration.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- L'application d'une démarche éco-responsable de construction, à la fois dans le choix de l'emplacement, des matériaux, de l'isolation, et la mise en place d'espaces végétalisés pour réduire les îlots de chaleur.
- La construction avec les éluEs étudiantEs d'un cahier des charges concernant le choix de l'organisme s'occupant de la valorisation des déchets de construction.
- Une évaluation de la part des CROUS concernant les possibilités de restauration et de renouvellement de bâtiments déjà construits, et la justification des choix de constructions sur des surfaces non artificialisées.

Construire une gouvernance du logement étudiant pour mieux cerner les besoins en logements CROUS

Afin de dépeindre précisément les besoins des étudiantEs en termes de logement sur l'ensemble des territoires, il est nécessaire de développer les Observatoires Territoriaux du Logement Étudiant (OTLE). Ces observatoires permettent de mutualiser les données et analyses concernant le logement étudiant afin de dresser des constats et formuler des propositions adaptées aux territoires. Afin de centraliser les résultats des ces OTLE et d'évaluer les politiques publiques de logement étudiant efficacement, nous demandons la création d'un Observatoire National du Logement Étudiant (OTNE), intégrant le réseau des œuvres.

**OBSERVATOIRE TERRITORIAL
DU LOGEMENT ÉTUDIANT**
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

ZOOM : Des projets alliant rénovation énergétique, agrandissement, et respect de l'engagement environnemental des CROUS

Quatres étages supplémentaires pour le CROUS de Talence

“Les travaux de rénovation énergétique des résidences étudiantes du CROUS de Talence, ont débuté. Ils ont été financés dans le cadre d'un plan de relance. [...] Ce projet ambitieux consiste à ajouter quatre étages à un bâtiment existant afin de créer 115 nouveaux logements, tout en améliorant les performances énergétiques du complexe.”

Les avantages du projet : Utilisation d'ossature en bois, empêcher de nouvelles zones d'être artificialisées, respecter les normes d'isolation pour limiter le gaspillage d'électricité. L'immobilier est en capacité de s'adapter aux exigences de la crise environnementale.

Réhabilitation d'un immeuble désaffecté à Paris

Situées rue de la Convention, dans un quartier commerçant du 15e arrondissement, la résidence sociale Adoma et la résidence universitaire CROUS de Paris occupent la parcelle en U d'un ancien foyer France Telecom, réhabilité pour accueillir ces nouveaux projets.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Renforcer les mobilités douces et écologiques

Dans ses trajets quotidiens, unE étudiantE se déplace en grande partie entre les différentes infrastructures du réseau des œuvres, pour se restaurer, se rendre à son domicile, etc. Toutes ces pratiques ont de nombreux avantages en plus d'être moins polluantes mais pour pouvoir en profiter, il faut y avoir accès. Pour encourager et permettre à un maximum d'étudiantEs de se servir de moyens de transport peu ou pas émetteurs de gaz à effet de serre, les CROUS doivent prendre une part active dans ce changement des pratiques. Ainsi, la liste BOUGE TES CROUS revendique l'établissement de Plans de Mobilité Campus pour définir des objectifs à court et long terme des aménagements envisagés et à prévoir. Pour comprendre et identifier les besoins, la FAGE demande la réalisation d'une enquête bi-annuelle sur les flux de déplacement du personnel et des étudiantEs depuis ou vers les établissements du CROUS. Cela permettra de répondre aux besoins et attentes de l'ensemble des acteurICEs des CROUS.

Par ailleurs, le réseau des œuvres doit également permettre aux étudiantEs de favoriser l'utilisation de mobilités douces et écologiques par les aménagements mis en place. Ainsi, la liste BOUGE TES CROUS militera pour la mise en place de dispositifs de stationnement et de stockage sécurisé du matériel de mobilité douce. Il est par ailleurs nécessaire de promouvoir l'utilisation du covoiturage. En ce sens, la FAGE revendique le déploiement au sein des CROUS de dispositifs d'incitation au covoiturage pour les étudiantEs et les membres du personnel avec des places de parking réservées et une aide financière.

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- La réalisation d'une enquête biannuelle par les CROUS sur les flux de déplacement des étudiantEs et personnelLEs afin d'identifier les besoins.
- L'établissement d'un Plan de Mobilité Campus pour tousTEs les personnelLEs et usagerEs de chaque CROUS ainsi qu'une communication sur ce dernier.
- La mise en place dans chaque lieu de résidence et de restauration CROUS de moyens de stocker en sécurité son matériel de mobilité douce.
- La mise à disposition de dispositifs au sein des espaces du CROUS d'incitation au covoiturage pour les étudiantEs et les membres du personnel.

ACTION DE LA FAGE : Faire entrer la nature sur les campus, les Plans vraiment verts par l'AFNEG

L'AFNEG (Association Fédérative des EtudiantEs en Géographie, aménagement, urbanisme, environnement et disciplines territoriales) promeut la création de "Plans Vraiment Verts" sur les campus. L'objectif est simple : faire entrer la nature dans les campus via la création d'îlots de verdure, d'espaces de tranquillité, d'échange, d'éducation populaire et de détente. **L'idée ici est d'installer sur les campus des espaces verts permettant un retour de la biodiversité en ville, par la plantation d'espèces végétales variées et adaptées.** L'objectif est également d'en faire un espace d'échange et de vie en y installant des tables, des bancs ou toute autre installation urbaine permettant aux étudiantEs de vivre ensemble. Pour finir, ces espaces doivent aussi permettre l'éducation et la sensibilisation. Il est tout à fait possible de lier ces espaces à des lieux de l'agriculture urbaine qui sont, eux aussi, des tiers lieux permettant l'éducation et l'échange. Ainsi, ce projet a un triple enjeu, à la fois écologique, pédagogique et de promotion du bien-être des étudiants et étudiantes.

[Plus d'informations sur la mise en place de ce projet](#)



LIVRET

**PERMETTRE UN RÉEL ACCÈS AUX
SERVICES DES CROUS POUR LES
PERSONNES EN FORMATION
SANITAIRE ET SOCIALE**

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Depuis la loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les formations sanitaires et sociales sont gérées par les régions, sous la tutelle conjointe du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et du Ministère du Travail, de la Santé et de la Solidarité. Les formations sanitaires et sociales regroupent les formations paramédicales, sociales et la formation de maïeutique.

Une inégalité face aux aides sociales

Dans ce cadre, ce sont donc les régions qui gèrent l'attribution et le versement des bourses et aides sur critères sociaux des étudiantEs en formation sanitaires et sociales. Cependant, ce système est source de nombreuses erreurs et de dysfonctionnements : retard de versement des bourses, non-respect des textes législatifs concernant leurs montants, différences de temporalités entraînant des freins d'accès aux logements du CROUS, etc.

En effet, depuis 2016 un décret impose que le montant des Bourses des Formations Sanitaires et Sociales (BFSS) soit aligné sur celui des Bourses sur Critères Sociaux (BCS) du CROUS. Malgré cela, ce texte n'est pas toujours respecté et des disparités régionales persistent, tant sur les critères qui ne sont pas harmonisés que sur les modalités de versement. Alors qu'une revalorisation des bourses a pris effet à la rentrée 2023, certaines régions ne l'avaient toujours pas rendue appliquée en janvier 2024. Cet irrespect des textes législatifs est le reflet de la gestion et de la considération des régions vis à vis des conditions de vie des étudiantEs.

ACTION DE LA FAGE : Recours des fédérations étudiantes auprès de la région AURA

Depuis septembre 2023, les fédérations étudiantes de formations sanitaires et sociales du réseau de la FAGE (ANEP, ANESF, FNEK, FNEMS, FNEP, FNESI, UNAEE) ont dû rappeler plusieurs fois à la région d'Auvergne-Rhône-Alpes son obligation d'aligner le montant des bourses des formations sanitaires et sociales suite à la revalorisation effective à la rentrée 2023. Suite à de nombreux rappels laissés sans réponse, ces fédérations étudiantes et la FAGE ont lancé un recours auprès de la Région d'Auvergne Rhône Alpes.

C'est finalement en février dernier que les étudiantEs des formations sanitaires et sociales de la région Auvergne Rhône-Alpes ont obtenu gain de cause et ont reçu la différence de versement des mois précédents. Il n'est pas acceptable que les étudiantEs de ces formations soient les oubliéEs des réformes d'aides sociales. Les fédérations étudiantes ne devraient pas avoir à rappeler aux régions, pourtant tant attachées à leur compétence de gestion de bourses, leurs obligations légales. Cessons de faire porter le poids de la lutte contre la précarité aux associations étudiantes.



BOUGE TES CROUS, LA LISTE ASSOCIATIVE ET INDÉPENDANTE
LISTE CANDIDATE AU CA DU CNOUS - 2024/2026

.95

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

De plus, à la différence des étudiantEs dont les bourses sont versées par le CROUS, les étudiantEs des formations sanitaires et sociales doivent avancer leurs frais d'inscription et leur CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus). Pour des raisons de temporalités de dépôt de dossier et de délai de traitement, des étudiantEs, précaires, se trouvent contraintEs d'avancer plus de 270 euros en 1er cycle, et plus de 343 euros en 2ème cycle. **Cette situation est inacceptable, d'autant plus dans un contexte où le coût de la vie étudiante est en constante augmentation, et a atteint à la rentrée 2023 la somme alarmante de 3024 euros d'après notre Indicateur du Coût de la Rentrée.**

Au-delà des bourses, ces différences de temporalités entre les dossiers des régions et le DSE (Dossier Social Etudiant) entraînent également des inégalités d'accès aux logements CROUS. En effet, les étudiantEs en formation sanitaires et sociales ne disposent pas de leurs attestations de bourses des régions à temps pour effectuer les démarches et se trouvent excluEs des premières phases d'attribution de logements.

Pour résoudre cette situation, nous demandons le transfert de compétence des bourses des formations sanitaires et sociales des régions vers les CROUS. En urgence, nous continuerons d'œuvrer pour, à minima, un transfert de la gestion de ces bourses vers le CROUS, comme c'est le cas en Normandie depuis 2016 et en Centre-Val-de-Loire depuis 2024.

Des étudiantEs privéEs des services des CROUS

Les lieux d'études des formations sanitaires et sociales se trouvent très souvent sur des sites dits "d'équilibre" ou "délocalisés", c'est-à-dire éloignés des campus principaux regroupant la majorité des étudiantEs et des services. Ces étudiantEs font donc face à de nombreuses problématiques. D'une part, leurs lieux de formation ne disposent pas toujours de sites de restauration proposant des repas à tarification sociale. Cela pose la question de l'accès à des repas complets, équilibrés, et d'un espace dédié, mais aussi de l'inégalité des étudiantEs boursierEs vis-à-vis du repas à 1€. En effet, même quand iels y sont éligibles, iels ne peuvent pas forcément y accéder. **Ainsi, ce sont plus de 45,2% des étudiantEs en formations sanitaires et sociales qui ont plus d'une demi-heure de trajet aller-retour pour se rendre au restaurant universitaire le plus proche. De même, par manque de communication et d'accessibilité aux CROUS, ce sont 22,3% des étudiantEs boursierEs de ces formations qui pensent ne pas être éligibles au repas à 1€.** De plus, dès les premières années de leur cursus, les étudiantEs en santé doivent effectuer des stages au sein d'établissements de santé, ce qui les amène souvent à devoir déjeuner sur place, sans accès à la tarification sociale proposée par les CROUS sur leurs sites de restauration. Cependant, les tarifs pratiqués par les restaurants de ces établissements de santé ne sont aucunement adaptés aux indemnités de stage des étudiantEs ainsi qu'à leur situation financière précaire.

Nous demandons le développement des sites de restauration à tarification sociale sur l'ensemble des campus, et la généralisation des conventionnements entre les CROUS, les établissements de rattachement des formations sanitaires et sociales, mais aussi les prestataires extérieurs dans les villes accueillant des étudiantEs en stage au sein de leurs établissements publics de santé.

En outre, les problématiques de logement sont nombreuses pour les étudiantEs des formations sanitaires et sociales. D'une part, une grande partie de leur lieux de formation se situe sur des Villes Universitaires d'Équilibre (VUE), dans lesquelles les logements CROUS restent peu développés.

Nos propositions pour les VUE



De même, ces étudiantEs sont régulièrement obligéEs de se rendre en stage dans des villes éloignées de leur domicile, et très peu de solutions de logement ou d'indemnisation de transports leur sont proposées. Leurs ressources financières ne leur permettant pas d'assurer la charge de 2 logements simultanés, ils et elles sont contraintEs de réaliser de longs trajets qui peuvent constituer un réel danger. Ainsi, des logements en résidence CROUS ou résidences conventionnées doivent être proposés aux étudiantEs à proximité des lieux de stages.

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

ACTION DE LA FAGE : Les dispositifs de logements solidaires en stage “J’irais en stage chez toi” par l’ANESF et l’UNAEF

Les fédérations représentatives des étudiantEs en santé alertent les instances et personnalités politiques depuis plusieurs années sur les difficultés liées aux stages. Cependant, les constats restent les mêmes : aucune aide ni revalorisation, augmentation de la pauvreté, difficultés à finir ses études, etc. Face à cette situation, les fédérations n’ont eu d’autre choix que de mettre en place des dispositifs de logements solidaires en stages, c’est le cas de l’ANESF (Association Nationale des ÉtudiantEs Sages-Femmes) et l’UNAEF (Union Nationale des Associations des ÉtudiantEs en Ergothérapie).

« **J’irai en stage chez toi** », une plateforme de solidarité entre étudiantEs sages-femmes :

Solution pas idéale mais nécessaire dans l’attente de politiques ambitieuses, cette plateforme permet aux étudiantEs de proposer ou de demander un logement dans une ville différente de leur lieu de résidence, à titre gratuit. Ainsi, les étudiantEs n’ont qu’à poster un message sur la plateforme et à échanger avec les membres du groupe pour demander un logement pendant leurs dates de stage, ou en proposer un à quelqu’unE qui le demande. Relancé sur une nouvelle plateforme en novembre 2023, le groupe compte actuellement 460 étudiantEs, et plusieurs personnes ont déjà trouvé des solutions de logement gratuit !

Publication de présentation du projet par l’ANESF



De plus, du fait de leur non accès aux services de vie étudiante de manière large, les étudiantEs en formations sanitaires et sociales se trouvent privéEs des initiatives culturelles, sportives, et de lutte contre l’isolement, et bénéficient très peu des actions mises en place par la CVEC bien qu’ils et elles s’en acquittent. Il est essentiel de développer les services de vie étudiante, les actions du CROUS et le financement des initiatives étudiantes sur l’ensemble des sites de formation.

Finalement, comme ultime conséquence de leur rattachement aux régions, les étudiantEs des formations sanitaires et sociales ont encore une fois été des milliers à être privéEs de leur droit de vote lors des dernières élections des représentantEs étudiantEs aux CROUS. L’incapacité des établissements de formation et des CROUS à réaliser les démarches nécessaires et à inscrire ces étudiantEs sur les listes électorales ne doit pas mettre en péril leur participation démocratique. Nous demandons le droit de vote effectif de l’ensemble des étudiantEs en formations sanitaires et sociales aux élections étudiantes.

EN BREF

La liste BOUGE TES CROUS revendique :

- Le transfert de compétence des bourses des formations sanitaires et sociales des régions vers les CROUS.
- Le développement des sites de restauration à tarification sociale sur l’ensemble des campus, et la généralisation des conventionnements entre les CROUS, les établissements de rattachement des formations sanitaires et sociales, mais aussi les prestataires extérieurs.
- La création de logements en résidence CROUS ou résidences conventionnées pour les étudiantEs en santé, à proximité des lieux de stages.
- Le développement des actions de vie étudiante sur l’ensemble des sites de formation.
- Le droit de vote effectif de l’ensemble des étudiantEs en formations sanitaires et sociales aux élections des représentantEs étudiantEs aux CROUS.

CONTACTS

Solliciter les éluEs nationauxALES de la FAGE

Pour les thématiques liées aux questions sociales ou une question au sein de votre CROUS, vous pouvez contacter vos éluEs au Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires (**CNOUS**) : cnous@fage.org

Pour une question liée au fonctionnement de votre école, COMUE ou Université vous pouvez solliciter les éluEs au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (**CNESER**) : cneser@fage.org

Contribuer à l'élaboration des positions de la FAGE

- Commission Permanente des Affaires Sociales (**CPAS**) : cpas@fage.org
- Commission Permanente des Affaires Académiques (**CPAA**) : cpaa@fage.org
- Commission Permanente de Santé (**CPS**) : cps@fage.org
- Commission Sectorielle des Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales (**CSLLSHS**) : csllsh@fage.org
- Commission Permanente des Affaires culturelles (**CPAC**) : cpac@fage.org
- Commission Permanente pour la Transition Écologique (**CPTE**) : cpte@fage.org

Défendre les étudiantEs

La FAGE défend également les étudiantEs de manière individuelle en les informant sur leurs droits et en les accompagnant dans leurs démarches.

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : mesdroits@fage.org

Retrouvez toutes les informations nécessaires pour unE éluE dans le Guide de l'élué.

[En savoir plus](#)

CONTACTS



Sarah BICHE

Vice-présidente chargée des affaires sociales

sarah.biche@fage.org

Loona MOURENAS

1ère Vice-présidente

loona.mourenas@fage.org



Maëlle NIZAN

Présidente

maelle.nizan@fage.org

Flavie VINCKE

Vice-présidente chargée
de l'urgence écologique
flavie.vincke@fage.org



Flore GRÈZE

Vice-présidente chargée
des affaires de santé

flore.greze@fage.org

*“ Ne parlons plus de
précarité étudiante, mais
bien de PAUVRETÉ. ”*

